



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Bilan Social

2018-2019

Académie
de Strasbourg

Date de publication mars 2020

Directrice de la publication
Élisabeth LAPORTE
Rectrice de l'académie de Strasbourg

Responsable de la publication
Jean-Pierre LAURENT
Directeur des Ressources Humaines

Coordination de la rédaction
Christine FRIEDRICH
Responsable de la Division de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance - DEPP
Raphaël SIGWALD
Adjoint à la responsable de la Division de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance - DEPP
Camille HUMBERT
Chargée de mission Pôle Ressources Humaines - DRH

Rédaction
Marie-Jeanne WIMMER - Division de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance - DEPP

Aide à la réalisation du document
Joanne BARTH - Division de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance - DEPP

Avec la participation des services académiques
Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale du Bas-Rhin
Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale du Haut-Rhin
Division des Personnels Enseignants - DPE
Division des Personnels Administratifs et d'Encadrement - DPAAE
Délégation Académique à la Formation Continue des Personnels - DAFOR
Division des Examens et Concours - DEC
Service Social des Personnels
Division Académique des Finances et d'Appui et de Conseil aux Établissements et aux Services -
DAAFCS
Médecine de Prévention des Personnels
Conseil Mobilité Carrière
Handicap des personnels
Prévention des risques professionnels

Maquette et mise en page
Fabienne CLEMENT - Division de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance -DEPP



J'ai le plaisir de vous présenter le bilan social de l'académie de Strasbourg de l'année 2018-2019.

Il permet d'avoir une vue d'ensemble de la vie sociale et de la gestion des ressources humaines ainsi qu'une connaissance précise des personnels en fonction dans notre académie.

Produit conjointement par les services du rectorat et des deux directions départementales de l'Éducation nationale, le bilan social est enrichi d'un rapport de situation comparée entre les femmes et les hommes.

Au nom de l'ensemble des membres de notre communauté éducative, je remercie les différents contributeurs à l'élaboration de ces documents pour leur précieuse participation.

La Rectrice de l'académie de Strasbourg,

Élisabeth LAPORTE



Présentation des sources

7

Chapitre 1 Personnels du secteur public et privé sous contrat

11

Chapitre 2 Personnels du secteur public

13

L'effectif global	14
Les enseignants dans le premier degré	17
Les enseignants dans le second degré	20
Les personnels de direction et d'inspection	27
<i>Les personnels de direction</i>	28
<i>Les personnels d'inspection</i>	29
Les personnels de vie scolaire	30
<i>Les personnels d'éducation</i>	32
<i>Les psychologues de l'Éducation nationale</i>	33
<i>Les personnels de surveillance et d'assistance éducative</i>	34
Les personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, santé et sociaux	35
<i>IATSS : la filière administrative</i>	37
<i>IATSS : la filière médico-sociale</i>	39
<i>IATSS : la filière technique</i>	41

Chapitre 3 Secteur privé sous contrat

43

Les enseignants dans le premier degré	44
Les enseignants dans le second degré	46

Chapitre 4 La vie des personnels

49

La mobilité géographique	50
<i>Mobilité des personnels enseignants du 1^{er} degré</i>	50
<i>Mobilité des personnels enseignants du 2nd degré</i>	51
<i>Mobilité des personnels ATSS</i>	53
Le temps partiel	54
Les congés	57
L'accompagnement des personnels	61
<i>Les personnels en situation de handicap</i>	61
<i>Point d'Accueil et d'Écoute</i>	64
<i>Accompagnement individualisé des personnels enseignants</i>	66
<i>Conseil - Mobilité - Carrière (CMC)</i>	73
La protection juridique	79

Chapitre 5	Les carrières	81
	La formation continue	82
	<i>Formation des personnels enseignants</i>	82
	<i>Formation des personnels d'encadrement et administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS)</i>	95
	Les concours	100
	<i>Personnels du 1er degré public</i>	100
	<i>Personnels du 2nd degré public</i>	100
	<i>Personnels d'éducation et d'orientation</i>	101
	<i>Personnels de direction et d'inspection du second degré</i>	101
	<i>Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS)</i>	102
	Les promotions	103
	<i>Personnels enseignants du 1er degré public du Bas-Rhin</i>	103
	<i>Personnels enseignants du 1er degré public du Haut-Rhin</i>	103
	<i>Personnels enseignants du 2nd degré</i>	103
	<i>Personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (IATSS)</i>	104

Chapitre 6	Les rémunérations	107
	La situation indiciaire	108
	Salaires mensuels moyens des personnels en 2017	111

Chapitre 7	Santé-Social - Santé et sécurité au travail	115
	La politique de santé	116
	La politique sociale	118
	<i>Service social des personnels</i>	118
	<i>Les dotations et les dépenses</i>	125
	La santé et sécurité au travail	126

Sigles	129
---------------	------------

Cette table répertorie les indicateurs déclinés par sexe, afin de pouvoir comparer la situation des hommes et des femmes en termes d'égalité professionnelle.

Ils sont signalés par le symbole : 

Table des indicateurs de situation comparée hommes-femmes

Chapitre 1	Personnels du secteur public et privé sous contrat	
	Répartition des personnels en activité, par groupes de personnels et statut	12
Chapitre 2	Personnels du secteur public	
	Les enseignants du premier degré	
	Répartition des enseignants dans le premier degré par corps et par sexe	17
	Les enseignants du second degré	
	Répartition des enseignants dans le second degré par corps et par sexe	20
	Les personnels de direction et d'inspection	
	Répartition des personnels de direction et d'inspection par corps ou emploi	27
	Les personnels de vie scolaire	
	Répartition des personnels de vie scolaire par corps ou emploi	30
	Les personnels IATSS : la filière administrative	
	Répartition des personnels de la filière administrative	37
	Les personnels IATSS : la filière médico-sociale	
	Répartition des personnels de la filière médico-sociale	39
	Les personnels IATSS : la filière technique	
	Répartition des personnels de la filière technique	41
Chapitre 3	Personnels du secteur privé sous contrat	
	Les enseignants du premier degré	
	Répartition des enseignants dans le premier degré par corps et par sexe	44
	Les enseignants du second degré	
	Répartition des enseignants dans le second degré par corps et par sexe	46



Le bilan social est en France un instrument de mesure du domaine social dans l'entreprise. Créé par la loi n° 77-769 du 12 juillet 1977, il est obligatoire dans les entreprises employant plus de 300 salariés.

Dans la fonction publique d'État, le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dispose, en son article 37, que les « comités techniques reçoivent communication et débattent du bilan social de l'administration, de l'établissement ou du service auprès duquel ils ont été créés. Le bilan est établi annuellement ».

Le bilan social de l'académie (BSA) de Strasbourg permet d'avoir un regard exhaustif sur les caractéristiques et sur la situation de tous les personnels du secteur public (enseignants ou non enseignants, titulaires ou non titulaires) ainsi qu'une synthèse des effectifs du secteur privé sous contrat.

C'est un outil évolutif et contributif du dialogue social. Il donne une information transparente accessible par tous, permet de nourrir la réflexion ainsi que la discussion et contribue au pilotage académique dans le domaine social.

Les systèmes d'information

Les données relatives aux effectifs, congés et temps partiels sont issues de l'application nationale «BSA» développée par les services de l'administration centrale. Celles sur les rémunérations sont extraites du système d'information sur les agents du service public (Siasp) de l'Insee.

La date d'observation

La date d'observation retenue pour l'extraction des données venant de l'application «BSA» a été fixée au 30 novembre 2018, pour les données académiques comme pour les données nationales. Il est à noter que les données relatives aux années scolaires antérieures sont susceptibles de varier d'une année sur l'autre en raison des saisies avec un effet rétroactif comme par exemple les données relatives aux absences des personnels.

Le périmètre d'analyse

Les effectifs correspondent à ceux des personnels en position d'activité, affectés à la date de référence du 30 novembre 2018 et rémunérés par les services académiques (rectorat ou DSDEN). Ils ne sont comptés qu'une fois sur leur affectation principale. Les personnels gérés dans l'enseignement supérieur ne sont pas pris en compte dans le BSA. Les enseignants du premier degré intervenant dans le second degré sont comptabilisés avec leurs collègues du second degré.



La contribution des services

En l'absence d'information chiffrées directement accessibles par les systèmes d'information, les services sont mis à contribution pour collecter et restituer les données manquantes, ainsi :

- les données relatives à la mobilité et à la promotion des personnels proviennent des services académiques gestionnaires : directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) pour le premier degré, division des personnels enseignants (DPE) pour le second degré, division des personnels d'administration et d'encadrement (DPAE) pour les personnels administratifs, de direction et d'orientation ;
- les données ayant trait à l'accompagnement et à l'écoute des personnels ont été transmises par les services de la médecine de prévention, la conseillère mobilité carrière (CMC), la correspondante handicap, la coordinatrice du Point d'Accueil et d'Écoute (PAE).
- les données relatives aux concours ont été fournies par les services de la direction des examens et concours (DEC) et celles concernant la formation continue des personnels par les services de la délégation académique à la formation continue des personnels (DAFOR) et des DSDEN ;
- les données concernant la protection juridique des agents proviennent de la division académique des finances et d'appui et de conseil aux établissements et services (DAAFCS) ;
- et celles relatives à la politique de santé, à la politique sociale et à la sécurité du travail sont communiquées par la médecine de prévention, le service social et l'inspecteur santé et sécurité au travail.

Le secret statistique

En vertu de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, le secret statistique s'applique à tous les renseignements individuels collectés par la statistique publique. Il a pour objet de protéger la vie privée ainsi que les intérêts économiques des agents.

Dans ce document, toutes les données qui concernent un groupe de moins de 5 individus sont couvertes par ce secret ; elles sont alors remplacées par un astérisque.





Répartition des personnels en activité, par groupe de personnels et statut

		Effectifs	% sur total	Part des femmes (%)	Part des moins de 35 ans (%)	Part des 50 ans et plus (%)	Âge moyen	Temps partiel (%)	Effectifs ETP	
Secteur public	Enseignants 1er degré	Femmes	8 332	27,7		24,9	23,0	42	14,1	7 897
		Hommes	1 398	4,7		17,7	37,6	45	3,7	1 377
		Ensemble	9 730	32,4	85,6	23,8	25,1	42	12,6	9 274
	Enseignants 2nd degré	Femmes	7 131	23,7		20,7	30,7	44	12,3	6 834
		Hommes	4 798	16,0		16,3	35,1	45	3,3	4 705
		Ensemble	11 929	39,7	59,8	18,9	32,5	44	8,7	11 539
	Personnels de direction et d'inspection	Femmes	263	0,9		0,8	53,2	50	0,0	263
		Hommes	254	0,8		0,8	58,7	52	0,0	254
		Ensemble	517	1,7	50,9	0,8	55,9	51	0,0	517
	Personnels de vie scolaire	Femmes	2 545	8,5		43,3	21,7	38	1,3	1 919
		Hommes	792	2,6		63,8	15,4	34	0,4	668
		Ensemble	3 337	11,1	76,3	48,2	20,2	37	1,1	2 587
	Personnels IATSS	Femmes	1 810	6,0		13,9	45,0	47	22,3	1 685
		Hommes	335	1,1		18,8	39,4	45	4,5	330
		Ensemble	2 145	7,1	84,4	14,6	44,1	47	19,5	2 015
	Titulaires	Femmes	17 046	56,7		20,5	29,5	43	14,4	16 277
		Hommes	6 492	21,6		14,6	38,1	46	3,5	6 400
		Ensemble	23 538	78,3	72,4	18,9	31,9	44	11,4	22 677
	Non titulaires	Femmes	3 035	10,1		46,4	19,0	37	1,0	2 321
		Hommes	1 085	3,6		60,2	13,1	34	0,1	934
Ensemble		4 120	13,7	73,7	50,0	17,4	37	0,8	3 255	
Ensemble	Femmes	20 081	66,8		24,4	27,9	43	12,4	18 598	
	Hommes	7 577	25,2		21,1	34,5	44	3,0	7 334	
	Ensemble	27 658	92,0	72,6	23,5	29,7	43	9,8	25 932	
Secteur privé sous contrat	Enseignants 1er degré	Femmes	530	1,8		26,0	26,2	43	7,9	480
		Hommes	50	0,2		30,0	18,0	41	4,0	48
		Ensemble	580	1,9	91,4	26,4	25,5	42	7,6	528
	Enseignants 2nd degré	Femmes	1 186	3,9		18,1	37,0	45	7,9	1 097
		Hommes	626	2,1		20,8	35,0	45	5,0	566
		Ensemble	1 812	6,0	65,4	19,0	36,3	45	6,9	1 663
	Titulaires	Femmes	87	0,3		6,9	35,6	46	3,4	85
		Hommes	54	0,2		5,6	35,2	47	5,6	53
		Ensemble	141	0,5	61,7	6,4	35,5	47	4,3	138
	Non titulaires	Femmes	1 629	5,4		21,3	33,6	44	8,2	1 492
		Hommes	622	2,1		22,8	33,6	44	4,8	561
		Ensemble	2 251	7,5	72,4	21,7	33,6	44	7,2	2 053
	Ensemble	Femmes	1 716	5,7		20,6	33,7	44	7,9	1 577
		Hommes	676	2,2		21,4	33,7	44	4,9	614
		Ensemble	2 392	8,0	71,7	20,8	33,7	44	7,1	2 191
Ensemble	Titulaires	Femmes	17 133	57,0		20,4	29,6	43	14,4	16 362
		Hommes	6 546	21,8		14,5	38,1	46	3,5	6 453
		Ensemble	23 679	78,8	72,4	18,8	31,9	44	11,4	22 815
	Non titulaires	Femmes	4 664	15,5		37,7	24,1	40	3,5	3 813
		Hommes	1 707	5,7		46,6	20,6	38	1,8	1 495
		Ensemble	6 371	21,2	73,2	40,0	23,1	39	3,1	5 308
	Ensemble	Femmes	21 797	72,5		24,1	28,4	43	12,0	20 175
		Hommes	8 253	27,5		21,1	34,4	44	3,2	7 948
		Ensemble	30 050	100,0	72,5	23,3	30,0	43	9,6	28 123

Au 30 novembre 2018, les effectifs de l'académie de Strasbourg s'élèvent à 30 050 personnes en activité et ayant une affectation soit 28 123 personnels en équivalent temps plein (ETP). Quatre personnels sur cinq sont des enseignants (80,0%).

Les femmes représentent 72,5% des effectifs de l'académie.

L'âge moyen est de 43 ans. Les personnels de moins de 35 ans représentent 23,3% des effectifs et ceux de 50 ans et plus 30,0%.

Moins d'une personne sur dix (9,6%) est en temps partiel.

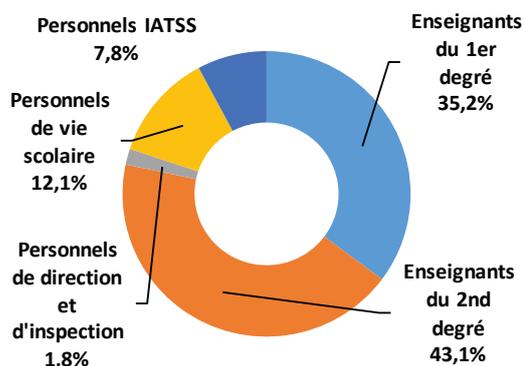
74,1% des titulaires occupent des fonctions de catégorie A.

Une personne sur cinq (21,2%) n'est pas titulaire.



L'effectif global

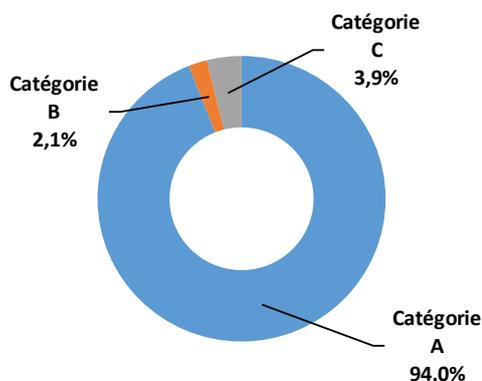
Ensemble des personnels par fonction



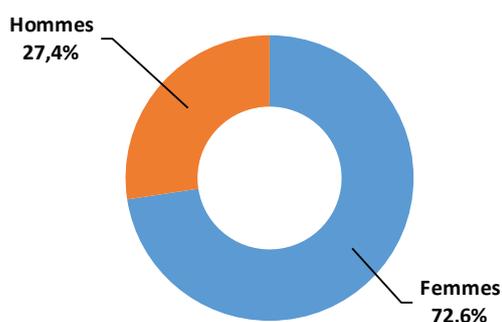
27 658 personnels

21 659 enseignants (78,3%)
 5 999 non enseignants (21,7%)
 72,6% de femmes
 23 538 titulaires

Répartition des personnels par catégorie



Répartition des personnels selon le sexe



Au 30 novembre, l'académie de Strasbourg compte 27 658 personnes en activité et ayant une affectation dans le secteur public.

78,3% des personnels sont des enseignants dont 35,2% dans le premier degré et 43,1% dans le second degré.

La part des personnels non enseignants représente 21,7% des effectifs et se compose de trois grandes catégories : les personnels IATSS (Ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé) pour 7,8%, les personnels de vie scolaire pour 12,1% et les personnels de direction et d'inspection pour 1,8%.

94,0% des personnels, tous corps confondus, occupent des fonctions de catégorie A.

Les femmes représentent 72,6% des effectifs, leur part varie selon le corps considéré.

85,1% des personnels sont titulaires de la fonction publique d'État.

Personnels du secteur public en activité et avec une affectation en 2018

	Titulaires	Non Titulaires	% Non-titulaires	Poids (%)	Part de femmes (%)	Effectifs	Effectifs ETP
Enseignants 1 ^{er} degré	9 635	95	1,0	35,2	85,6	9 730	9 274
Enseignants 2 nd degré	10 973	956	8,0	43,1	59,8	11 929	11 539
Personnels de direction	427	0	0,0	1,5	51,1	427	427
Personnels d'inspection	90	0	0,0	0,3	50,0	90	90
Personnels de vie scolaire	517	2 820	84,5	12,1	76,3	3 337	2 587
Personnels IATSS	1 896	249	11,6	7,8	84,4	2 145	2 015
Ensemble	23 538	4 120	14,9	100,0	72,6	27 658	25 932

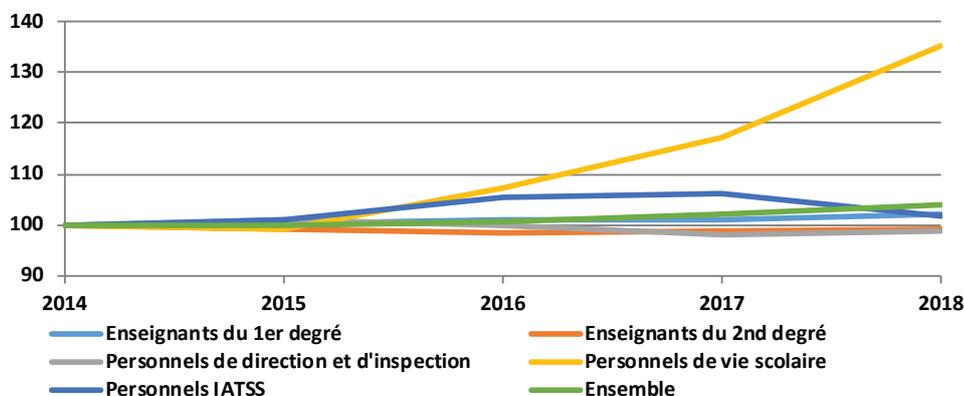
Évolution des effectifs des personnels entre 2014 et 2018

L'effectif global des personnels de l'académie de Strasbourg augmente de 1,9% entre 2017 et 2018.

En un an, le nombre d'enseignants du 1^{er} degré augmente de 1,1% et celui du 2nd degré reste globalement stable (+0,3%). Les personnels de vie scolaire progressent de 15,3% et les personnels IATSS diminuent de 3,9%.

	2014	2015	2016	2017	2018	Évolution 2018/2017 (%)	Évolution 2018/2014 (%)
Enseignants 1 ^{er} degré	9 521	9 550	9 623	9 622	9 730	1,1	2,2
Enseignants 2 nd degré	12 019	11 906	11 812	11 893	11 929	0,3	-0,7
Personnels de direction et d'inspection	523	528	522	513	517	0,8	-1,1
Personnels de vie scolaire	2 466	2 449	2 643	2 894	3 337	15,3	35,3
Personnels IATSS	2 105	2 128	2 217	2 233	2 145	-3,9	1,9
Ensemble	26 634	26 561	26 817	27 155	27 658	1,9	3,8

Évolution des effectifs (base 100 en 2014)

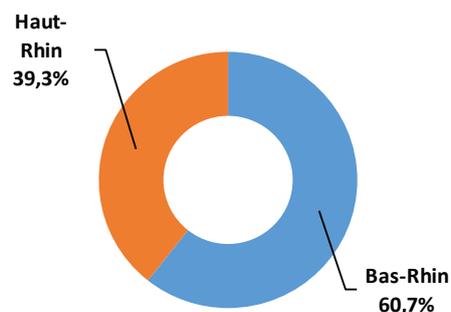


Répartition départementale

60,7% des agents sont en poste dans le département du Bas-Rhin.

Toutefois, il convient de prendre en considération que les personnels en résidence au rectorat de Strasbourg, exercent leurs missions au bénéfice de l'ensemble de l'académie.

Répartition départementale de l'ensemble des personnels

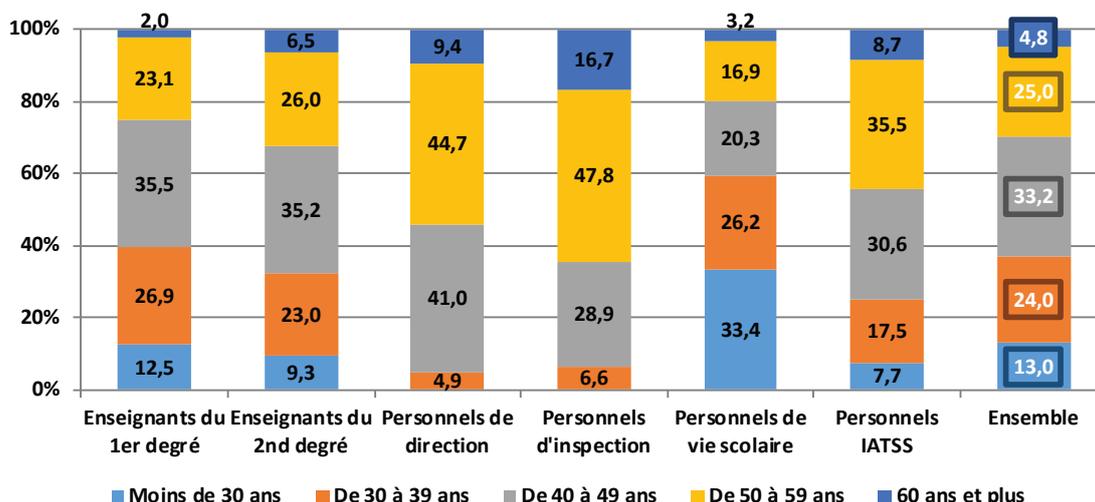


Effectifs du secteur public par département en 2018

	Bas-Rhin		Haut-Rhin		Académie	
	Effectifs	Effectifs ETP	Effectifs	Effectifs ETP	Effectifs	Effectifs ETP
Enseignants 1 ^{er} degré	5 768	5 473	3 962	3 801	9 730	9 274
Enseignants 2 nd degré	7 282	7 041	4 647	4 498	11 929	11 539
Personnels de direction	257	257	170	170	427	427
Personnels d'inspection	72	72	18	18	90	90
Personnels de vie scolaire	1 951	1 514	1 386	1 073	3 337	2 587
Personnels IATSS	1 445	1 364	700	651	2 145	2 015
Ensemble	16 775	15 721	10 883	10 211	27 658	25 932

Le corps de métiers où l'âge moyen est le plus élevé est celui des personnels d'inspection (52 ans en moyenne), tandis que celui dont l'âge moyen est le moins élevé correspond aux personnels de vie scolaire (37 ans en moyenne).

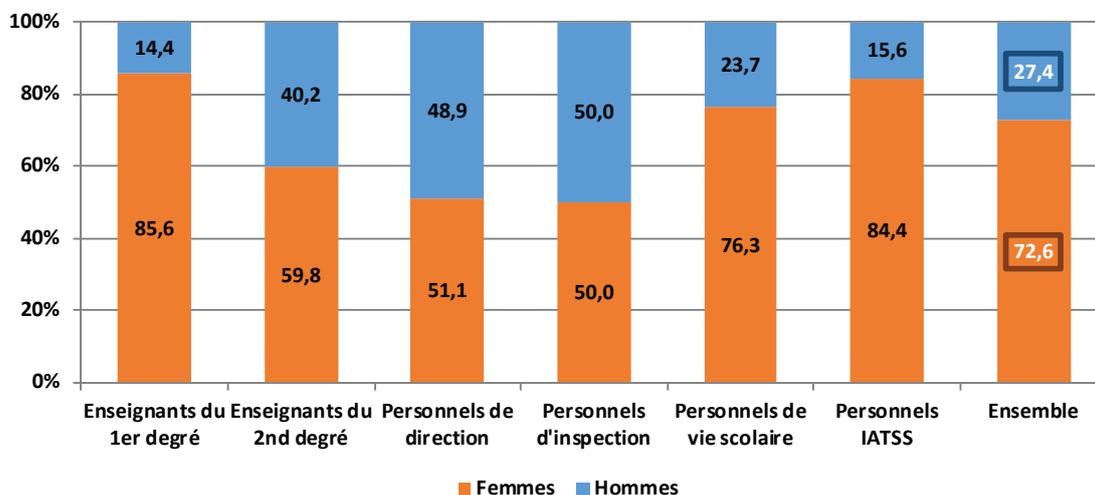
Répartition par tranche d'âge



La proportion des femmes parmi l'ensemble des personnels est de 72,6%. Les enseignants du premier degré (85,6%) sont parmi les personnels les plus féminisés, tout comme les personnels IATSS (84,4%).

Les corps des personnels d'inspection et des personnels de direction sont ceux où la parité est la plus respectée (50,0% et 51,1% de femmes).

Répartition selon le sexe



Les enseignants dans le premier degré

En novembre 2018, les enseignants du premier degré représentent 35,2% de l'ensemble des personnels du secteur public en activité.

9 730 personnels

85,6% de femmes

42 ans de moyenne d'âge



Répartition des enseignants dans le premier degré par corps et par sexe

		Effectifs	% sur total	Part des femmes (%)	Part des moins de 35 ans (%)	Part des 50 ans et plus (%)	Âge moyen	Temps partiel (%)	Effectifs ETP
Professeurs des écoles	Femmes	8 209	84,3		24,9	22,7	42	14,1	7 786
	Hommes	1 378	14,2		17,8	37,3	45	3,7	1 357
	Ensemble	9 587	98,5	85,6	23,9	24,8	42	12,6	9 143
Instituteurs et professeurs du second degré*	Femmes	37	0,4		2,7	67,6	51	2,7	36
	Hommes	11	0,1		0,0	90,9	54	9,1	11
	Ensemble	48	0,5	77,1	2,1	72,9	52	4,2	47
dont directeurs d'école	Femmes	1 023	10,6		10,8	32,6	45	4,8	1 007
	Hommes	277	2,8		6,5	49,1	48	1,1	276
	Ensemble	1 300	13,4	78,7	9,8	36,2	46	4,0	1 283
Contractuels	Femmes	86	0,9		29,1	26,7	42	26,7	75
	Hommes	9	0,1		33,3	11,1	42	0,0	9
	Ensemble	95	1,0	90,5	29,5	25,3	42	24,2	84
Titulaires	Femmes	8 246	84,7		24,8	22,9	42	14,0	7 822
	Hommes	1 389	14,3		17,6	37,7	45	3,7	1 368
	Ensemble	9 635	99,0	85,6	23,8	25,1	42	12,5	9 190
Non titulaires	Femmes	86	0,9		29,1	26,7	42	26,7	75
	Hommes	9	0,1		33,3	11,1	42	0,0	9
	Ensemble	95	1,0	90,5	29,5	25,3	42	24,2	84
Ensemble	Femmes	8 332	85,6		24,9	23,0	42	14,1	7 897
	Hommes	1 398	14,4		17,7	37,6	45	3,7	1 377
	Ensemble	9 730	100,0	85,6	23,8	25,1	42	12,6	9 274

* Professeurs du second degré : professeurs agrégés du second degré de l'Éducation nationale, professeurs certifiés de l'Éducation nationale et professeurs de lycée professionnels de l'Éducation nationale

L'effectif des enseignants dans le premier degré est de 9 730 personnes (9 274 en équivalent temps plein).

Les enseignants dans le premier degré sont des professeurs des écoles (98,5%), mais également des instituteurs et professeurs du second degré (0,5%) et des contractuels (1,0%).

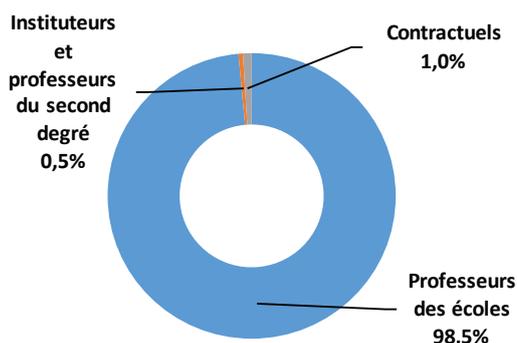
13,4% des enseignants dans le premier degré sont directeurs d'écoles.

L'âge moyen est de 42 ans. Près d'un quart des personnels a moins de 35 ans (23,8%) et un quart a 50 ans ou plus (25,1%). Les femmes représentent 85,6% des effectifs.

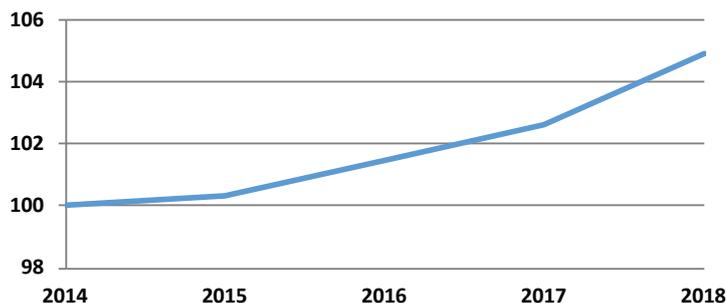
Répartition des enseignants dans le premier degré par département

	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Académie	Rappel 2017	Évolution 2018/2017 (%)
Professeurs des écoles	5 690	3 897	9 587	9 477	1,2
Instituteurs et professeurs du second degré*	31	17	48	69	-30,4
Contractuels	47	48	95	76	25,0
Ensemble	5 768	3 962	9 730	9 622	1,1

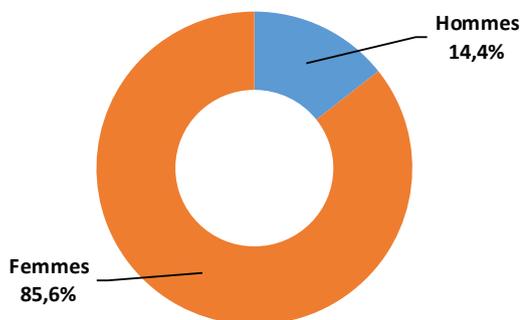
Répartition selon le corps



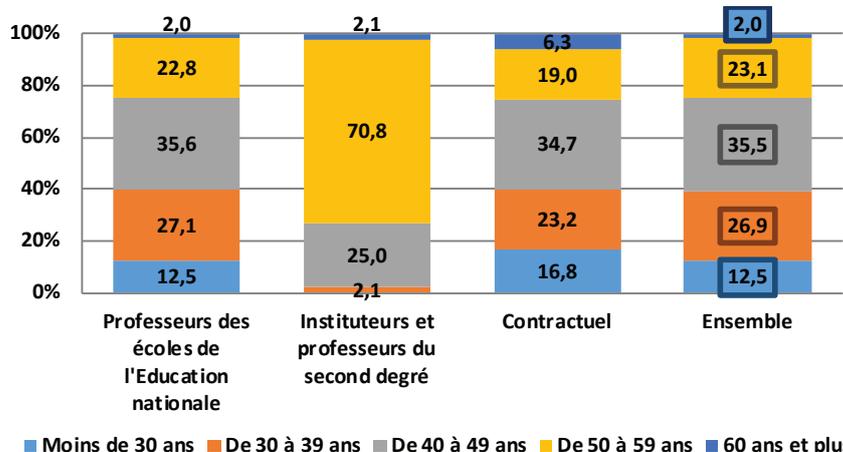
Évolution des effectifs (base 100 en 2014)



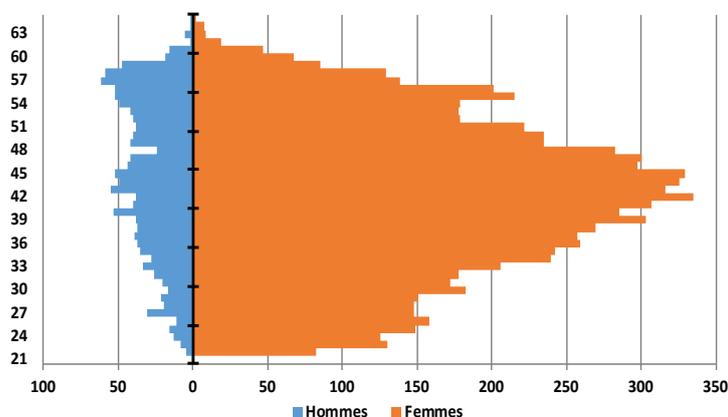
Répartition selon le sexe



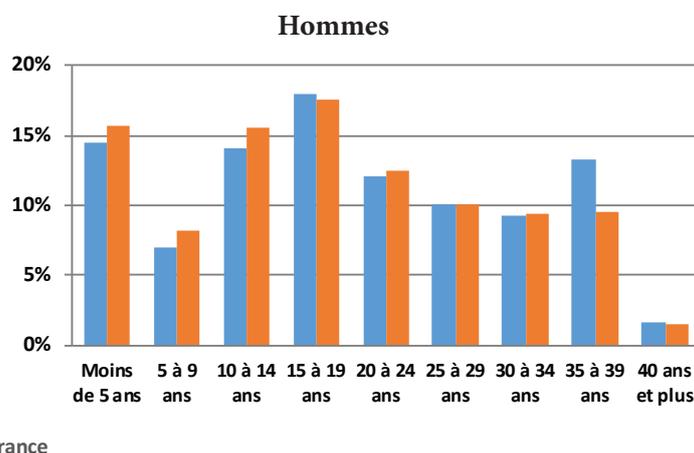
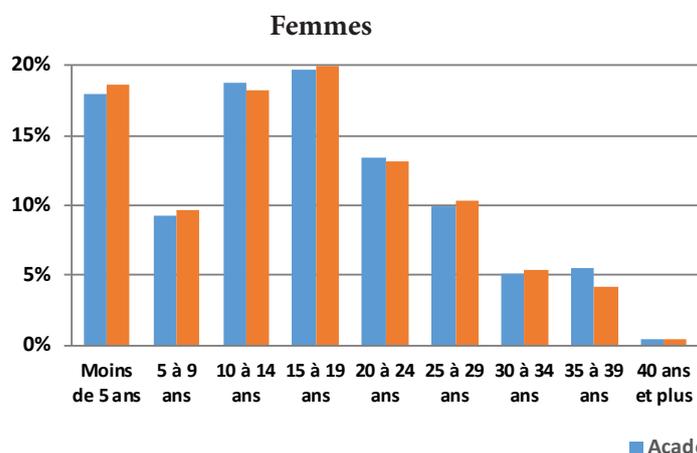
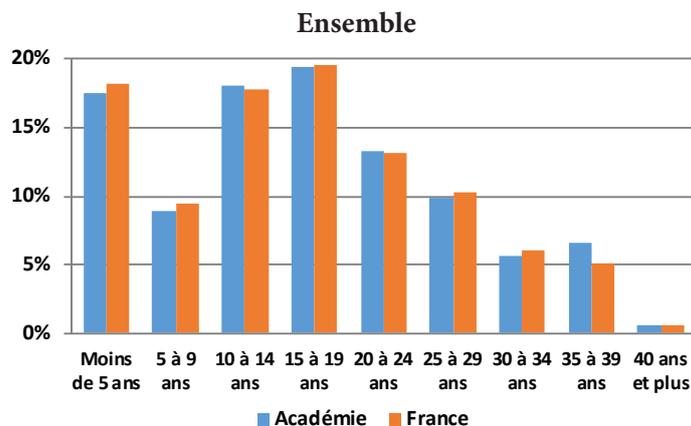
Répartition par tranche d'âge



Répartition des effectifs par sexe et par âge



Répartition des effectifs par classe d'ancienneté



Pour un même corps d'appartenance, il existe différentes fonctions. Ainsi 96,2% des personnels du 1^{er} degré occupent une fonction d'enseignement. Les personnels assurant une fonction de remplacement représentent 9,0% de l'effectif total.

L'âge moyen dépend de la fonction et varie entre 28 ans (fonctionnaires stagiaires) et 50 ans (besoins éducatifs AIS hors classe et conseillers pédagogiques). Les femmes sont sur-représentées dans les fonctions d'enseignement (86,3%), y compris dans celle de direction d'école (78,7%).

Répartition selon la formation

	Données académiques				Répartition départementale	
	Effectifs	Âge moyen	Part de femmes (%)	Poids (%)	Bas-Rhin	Haut-Rhin
Enseignement	9 358	42	86,3	96,2	5 545	3 813
<i>directeurs d'école</i>	1 300	46	78,7	13,4	755	545
<i>titulaires remplaçants</i>	871	38	72,9	9,0	502	369
<i>fonctionnaires stagiaires</i>	403	28	88,3	4,1	203	200
Besoins éducatifs AIS hors classe	189	50	74,6	1,9	111	78
Conseillers pédagogiques	100	50	65,0	1,0	62	38
Accompagnement soutien et hors AIS	62	45	56,5	0,7	35	27
Réadaptation, administration et mise à disposition	21	49	85,7	0,2	15	6
Ensemble	9 730	42	85,6	100,0	5 768	3 962

Les enseignants dans le second degré

Au 30 novembre 2018, les enseignants du 2nd degré représentent 43,1% des personnels du secteur public en activité.

11 929 personnels

59,8% de femmes

44 ans de moyenne d'âge



Répartition des enseignants dans le second degré par corps et par sexe

		Effectifs	% sur total	Part des femmes (%)	Part des moins de 35 ans (%)	Part des 50 ans et plus (%)	Âge moyen	Temps partiel (%)	Effectifs ETP
Professeurs de chaire supérieure	Femmes	34	0,3		0,0	70,6	54	0,0	34
	Hommes	49	0,4		0,0	77,6	54	0,0	49
	Ensemble	83	0,7	41,0	0,0	74,7	54	0,0	83
Professeurs agrégés	Femmes	938	7,9		18,4	31,3	44	11,4	908
	Hommes	740	6,2		16,5	35,1	45	2,6	732
	Ensemble	1 678	14,1	55,9	17,6	33,0	44	7,5	1 640
Professeurs certifiés	Femmes	4 044	33,9		20,1	29,7	44	15,0	3 878
	Hommes	2 251	18,9		14,8	35,6	45	4,3	2 211
	Ensemble	6 295	52,8	64,2	18,2	31,8	44	11,2	6 089
Professeurs d'EPS (1)	Femmes	379	3,2		19,0	34,3	45	13,2	366
	Hommes	412	3,4		20,6	30,3	44	4,9	405
	Ensemble	791	6,6	47,9	19,8	32,2	44	8,8	771
Professeurs de lycée professionnel	Femmes	927	7,8		10,4	40,7	47	9,4	905
	Hommes	849	7,1		10,6	37,8	47	2,5	841
	Ensemble	1 776	14,9	52,2	10,5	39,3	47	6,1	1 746
PEGC (2)	Femmes	15	0,1		0,0	100,0	60	13,3	14
	Hommes	12	0,1		0,0	100,0	60	16,7	12
	Ensemble	27	0,2	55,6	0,0	100,0	60	14,8	26
Professeurs des écoles	Femmes	218	1,8		30,3	21,6	40	6,4	214
	Hommes	105	0,9		12,4	41,0	46	0,0	105
	Ensemble	323	2,7	67,5	24,5	27,9	42	4,3	319
Intervenants en langue vivante	Femmes	92	0,7		88,0	5,4	26	0,0	88
	Hommes	18	0,2		100,0	0,0	25	0,0	18
	Ensemble	110	0,9	83,6	90,0	4,5	26	0,0	106
Autres contractuels	Femmes	484	4,1		35,7	19,4	40	1,4	427
	Hommes	362	3,0		33,1	23,8	41	0,3	332
	Ensemble	846	7,1	57,2	34,6	21,3	40	0,9	759
Titulaires	Femmes	6 555	55,0		18,6	31,9	44	13,2	6 319
	Hommes	4 418	37,0		14,6	36,2	46	3,6	4 355
	Ensemble	10 973	92,0	59,7	17,0	33,6	45	9,3	10 674
Non titulaires	Femmes	576	4,8		44,1	17,2	38	1,2	515
	Hommes	380	3,2		36,3	22,6	40	0,3	350
	Ensemble	956	8,0	60,3	41,0	19,4	39	0,8	865
Ensemble	Femmes	7 131	59,8		20,7	30,7	44	12,3	6 834
	Hommes	4 798	40,2		16,3	35,1	45	3,3	4 705
	Ensemble	11 929	100,0	59,8	18,9	32,5	44	8,7	11 539

Les enseignants dans le second degré comptent 11 929 personnels (11 539 en équivalent temps plein). Plus de la moitié des personnels sont des professeurs certifiés (52,8%), 14,9% sont des professeurs de lycée professionnel, 14,1% des professeurs agrégés et 6,6% des professeurs d'EPS.

Les professeurs non titulaires représentent 8,0% des enseignants dans le second degré.

L'âge moyen est de 44 ans. 18,9% des personnels ont moins de 35 ans et 32,5% ont 50 ans et plus.

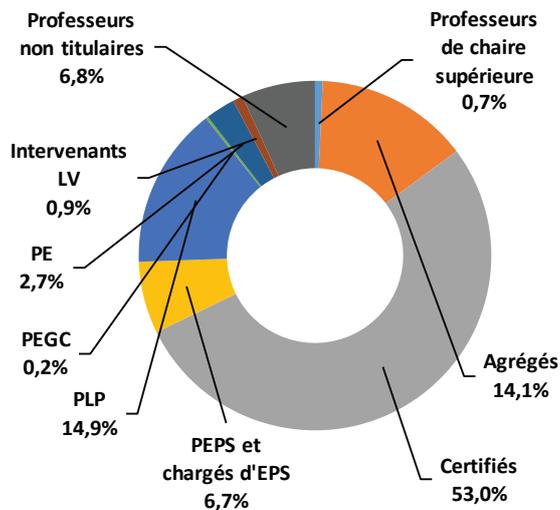
Près de trois personnels sur cinq sont des femmes (59,8%).

(1) EPS : éducation physique et sportive
(2) PEGC : professeurs d'enseignement général de collège

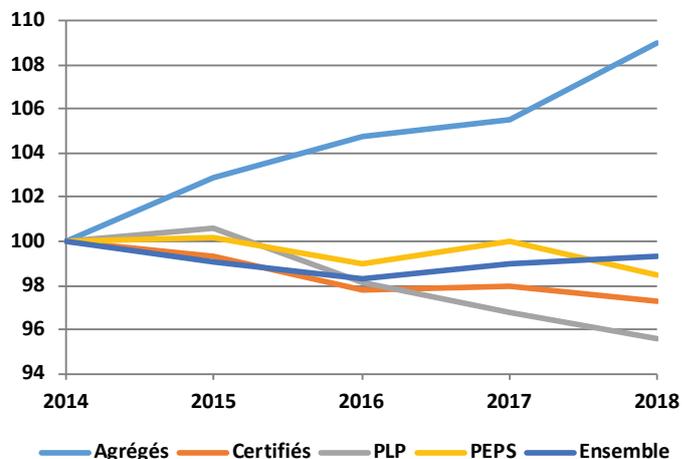
Répartition des enseignants dans le second degré par département

	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Académie	Rappel 2017	Évolution 2018/2017 (%)
Professeurs de chaire supérieure	69	14	83	88	-5,7
Agrégés	1 143	535	1 678	1 624	3,3
Certifiés y compris adjoints d'enseignement	3 778	2 517	6 295	6 339	-0,7
Professeurs d'EPS (PEPS) et chargés d'EPS	460	331	791	803	-1,5
Professeurs de LP (PLP)	1 055	721	1 776	1 798	-1,2
Professeurs ens. général de collège (PEGC)	14	13	27	40	-32,5
Professeurs des écoles (PE)	186	137	323	317	1,9
Intervenants en langue vivante	62	48	110	117	-6,0
Professeurs non titulaires	515	331	846	767	10,3
Ensemble	7 282	4 647	11 929	11 893	0,3

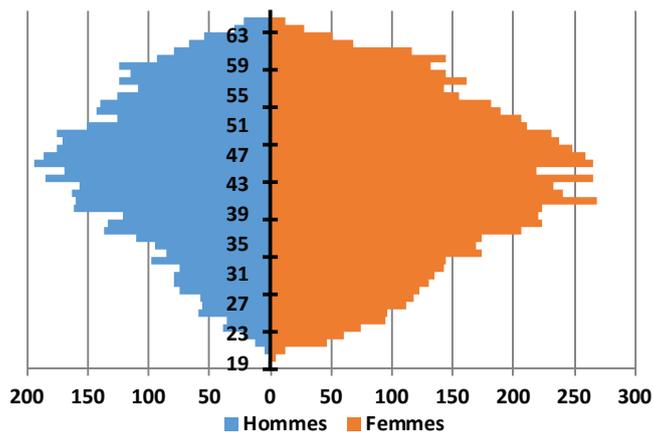
Répartition selon le corps



Évolution des effectifs (base 100 en 2014)

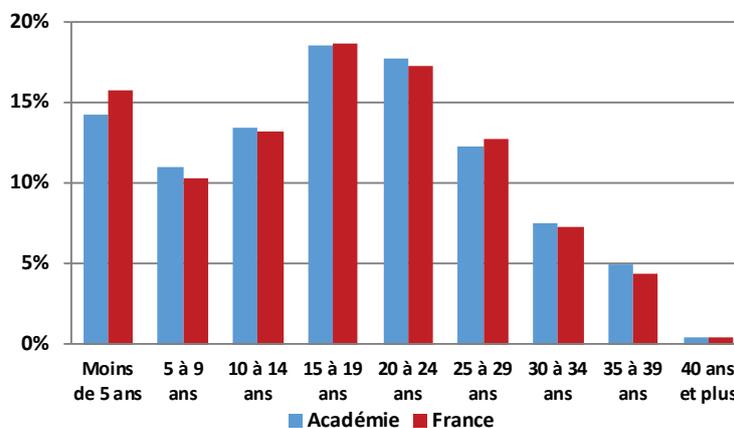


Répartition des effectifs par sexe et par âge

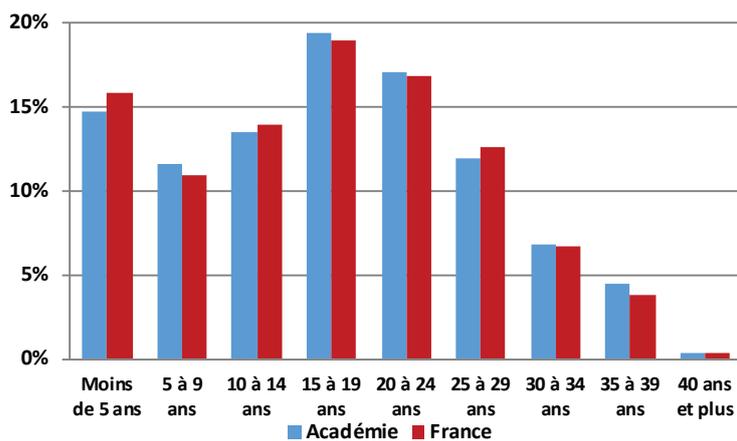


Répartition des effectifs par classe d'ancienneté

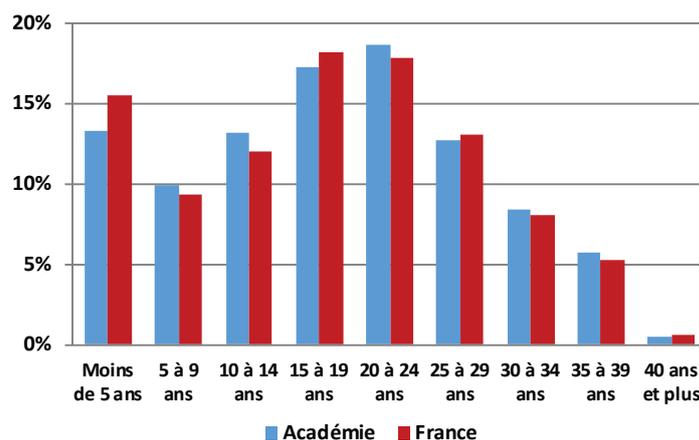
Ensemble



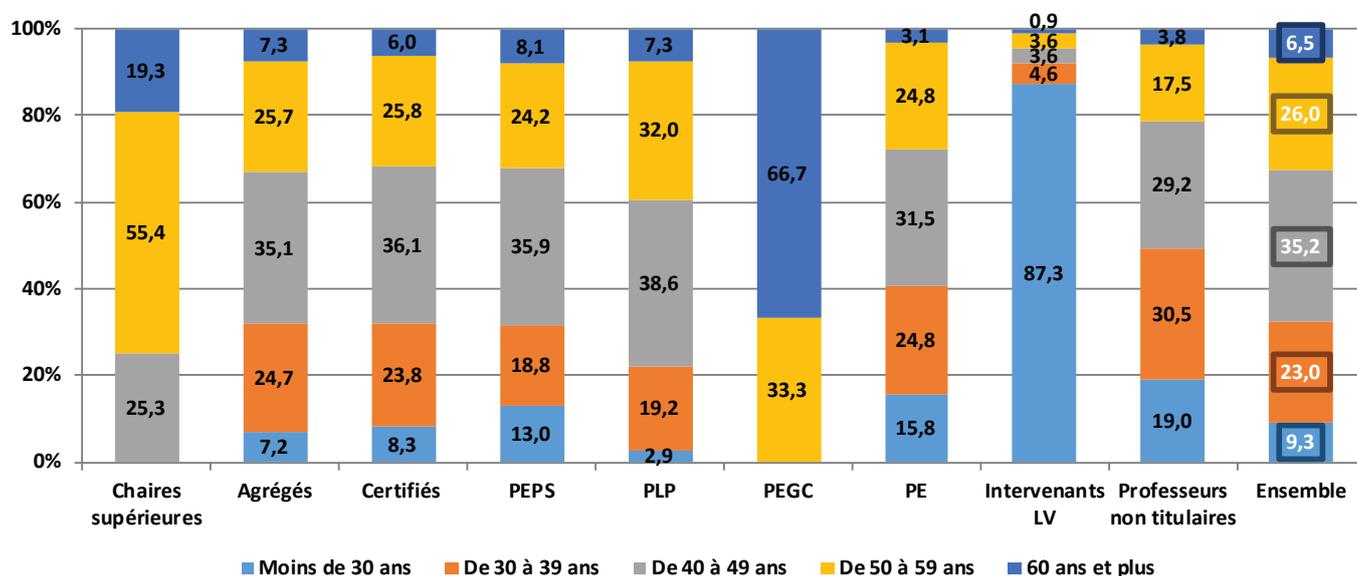
Femmes



Hommes



Répartition par tranche d'âge

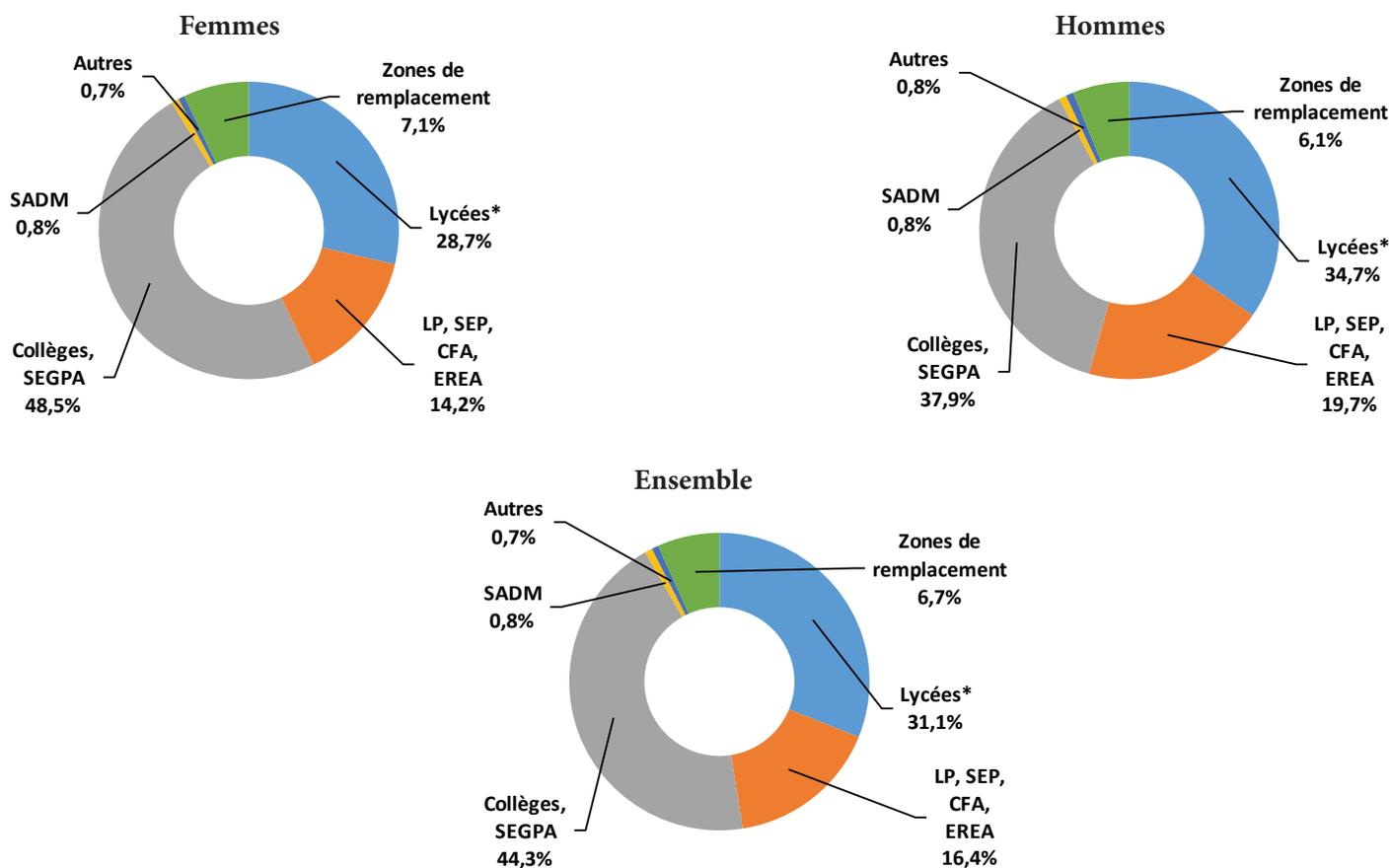


Répartition selon la fonction

	Effectifs	Âge moyen	% femmes	Poids (%)	Rappel 2017	Évolution 2018-2017 (%)
Administration	6	45	33,3	0,1	5	20,0
Apprentissage	57	50	47,4	0,5	60	-5,0
Assistant étranger	110	26	83,6	0,9	117	-6,0
Conseiller en formation continue	34	51	64,7	0,3	35	-2,9
Coordinateur insertion jeunes	21	48	71,4	0,2	17	23,5
Coordinateur pédagogique en centre de formation d'apprentis	14	47	57,1	0,1	14	0,0
Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques	70	54	52,9	0,6	73	-4,1
Documentation	268	43	84,3	2,2	267	0,4
Enseignement	11 300	44	59,1	94,7	11 249	0,5
Réadaptation	23	51	47,8	0,2	21	9,5
Autres*	26	41	38,5	0,2	23	13,0
Ensemble	11 929	44	59,8	100,0	11 881	0,4

* Autres: Emplois particuliers - actions diverses, formation continue des adultes et conseillers pédagogiques (31.92).

Répartition selon le sexe et le type d'établissement



* Dans l'ensemble du document, l'appellation lycées correspond aux lycées généraux et technologiques ainsi qu'à l'enseignement général dans les lycées polyvalents

*Les enseignants du second degré(**) par famille de discipline enseignée*

Regroupement de disciplines de poste		Effectifs	Âge moyen	Part des femmes (%)	% certifiés	% non titulaires	Poids (%)
Langues vivantes	allemand	851	44	83,5	62,0	11,9	7,1
	anglais	957	42	84,4	78,4	10,2	8,0
	arabe	10	42	70,0	50,0	30,0	0,1
	chinois	9	39	88,9	55,6	44,4	0,1
	espagnol	134	44	83,6	70,1	15,7	1,1
	italien	24	45	83,3	75,0	8,3	0,2
	japonais	*	*	*	*	*	*
	portugais	6	43	100,0	50,0	33,3	0,1
	russe	*	*	*	*	*	*
	turc	*	*	*	*	*	*
Arts plastiques		202	46	70,3	77,7	6,4	1,7
Documentation		268	43	84,3	93,3	6,3	2,2
Enseignement artistiques et arts appliqués		96	44	68,8	19,8	7,3	0,8
Économie et gestion		657	47	64,8	32,4	13,1	5,5
Éducation musicale		195	46	56,4	75,9	7,7	1,6
Éducation physique et sportive		887	44	48,4	0,1	0,9	7,4
Enseignants du 1 ^{er} degré		335	42	69,0	0,6	2,4	2,8
Enseignement religieux		103	51	71,8	80,6	19,4	0,9
Histoire-géographie		867	43	49,9	80,5	4,7	7,3
Hôtellerie - restauration		85	46	40,0	40,0	9,4	0,7
Lettres autres disciplines		268	46	62,7	0,0	5,6	2,2
Lettres classiques, lettres modernes		1 233	42	81,3	80,0	5,3	10,3
Lettres et autres langues vivantes		209	48	87,1	2,4	10,0	1,8
Mathématiques		1 156	43	47,0	70,6	4,1	9,7
Mathématiques et autres disciplines		227	47	29,1	0,4	1,8	1,9
Philosophie		120	46	32,5	59,2	5,8	1,0
SBSSA		384	44	83,1	24,0	14,1	3,2
Sciences de laboratoire		14	51	64,3	21,4	7,1	0,1
Sciences de la vie et de la terre		517	42	68,7	61,1	6,2	4,3
Sciences économiques et sociales		124	41	48,4	74,2	10,5	1,0
Sciences et techniques industrielles		788	47	10,4	27,8	7,2	6,6
Sciences physiques et chimiques		666	44	39,3	64,1	5,6	5,6
Technologie		271	48	20,7	76,8	20,7	2,3
Autres disciplines professionnelles		155	48	53,5	7,1	28,4	1,3
Autres		99	48	52,5	36,4	43,4	0,8
Ensemble		11 929	44	59,8	52,8	8,0	100,0

* secret statistique

** sont comptabilisés dans ce tableau, tous les professeurs y compris ceux en CFA, en établissement socio-éducatif, en groupement d'établissements pour la formation continue, en Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, au rectorat et en zone de remplacement

Famille de discipline enseignée

	Bureautique
	Commerce international (en TS)
	Design de communication
	Éco et gest. option communication, organisation et gestion de ressources humaines
	Économie et gestion
	Économie et gestion option commerce et vente
	Économie et gestion option comptabilité et finance
Économie et gestion	Économie et gestion option conception et gestion des systèmes d'information
	Économie et gestion option gestion et administration
	Économie et gestion option marketing
	Économie et gestion option transport logistique
	Économie gestion - hôtellerie restauration (en TS)
	Esthétique industrielle - design
	Gestion et informatique
	Secrétariat assistante trilingue (seconde langue étrangère)
	Enseignant 1 ^{er} degré de l'éducation spécialisée
	Enseignant 1 ^{er} degré référent élèves handicapés
Enseignants du 1 ^{er} degré	Enseignant 1 ^{er} degré spécialisé
	Option c
	Option d
	Option f
	Enseignement religieux catholique
Enseignement religieux	Enseignement religieux protestant
	Hôtellerie et restauration option production et ingénierie culinaire
	Hôtellerie et restauration option service et accueil en hôtellerie et restauration
	Hôtellerie et tourisme
Hotellerie - restauration	Hôtellerie option services et commercialisation
	Hôtellerie option techniques culinaires
	Hôtellerie option tourisme
	Maître d'hôtel de restaurant
	Lettres classiques
Lettre classiques, lettres modernes	Lettres modernes
	Français latin
Lettres autres disciplines	Lettres éducation musicale
	Lettres histoire géographie
	Lettres allemand
Lettres et autres langues vivantes	Lettres anglais
	Lettres espagnol
	Lettres portugais
	Mathématiques - sciences physiques
Mathématiques et autres disciplines	Mathématiques et arts plastiques
	Mesures physiques et chimiques
Sciences physiques et chimiques	Physique et électricité appliquée
	Sciences physiques et chimiques
	Biochimie - génie biologique
	Biotechnologies - santé environnement
SBSSA	Biotechnologies : génie biologique
	Coordonnateur pédagogique d'apprentissage
	Génie chimique
	Sciences et techniques médico-sociales
Sciences de la vie et de la terre	Sciences de la vie et de la terre
	Sciences naturelles, physique, technologie
Sciences de laboratoire	Imagerie médicale
	Sciences et techniques de laboratoire, biologiques et médicales

Famille de discipline enseignée (suite)

Sciences et techniques industrielles	Construction et réparation en carrosserie	
	Exploitation forestière et scierie	
	Génie civil construction et économie	
	Génie civil construction et réalisation	
	Génie électrique : électronique	
	Génie électrique option électrotechnique	
	Génie industriel bois	
	Génie industriel des plastiques et composites	
	Génie industriel des structures métalliques	
	Génie industriel textiles et cuirs	
	Génie mécanique - maintenance de véhicules	
	Génie mécanique construction	
	Génie mécanique maintenance des systèmes mécaniques automatisés	
	Génie mécanique productique	
	Génie thermique	
	Industries graphiques	
	Industries graphiques (imprimerie et livre)	
	Maintenance des réseaux bureautique et télématique	
	Maintenance électronique (MAVELEC)	
	Sciences et techniques industrielles (CPGE)	
	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie des constructions	
	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie électrique	
	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie informatique	
	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie mécanique	
	Techniques industrielles électricité mécanique bâtiment	
	Technologie : construction mécanique	
	Autres disciplines professionnelles	Aide au chef de travaux
		Architecture intérieure et cadre bâti
Boulangerie		
Carrelage mosaïque		
Coiffure		
Composition de la forme imprimante		
Conducteurs routiers		
Couverture		
Dessin d'art appliqué aux métiers		
Ébénisterie		
Ébénisterie d'art		
Employé technique de collectivités		
Entretien des articles textiles		
Esthétique cosmétique		
Formation continue des adultes (DAFCO)		
Horticulture		
Insertion 60000 jeunes		
Mécanique agricole		
Navigation fluviale et rhénane		
Pâtisserie		
Peinture - revêtements		
Prothèse dentaire		
Transports (en TS)		
Autres	Administration	
	Assistant ingénieur	
	Assurance (en TS)	
	Conseiller en formation continue (CFC)	
	Coordination pédagogique et ingénierie de formation	
	Langue des signes française	
	Microtechnique	
	Réadaptation	
Sécurité et prévention		

Les personnels de direction et d'inspection

En novembre 2018, 1,8% des personnels du secteur public sont des personnels de direction et d'inspection.

517 personnels

50,9% de femmes

51 ans de moyenne d'âge



Répartition des personnels de direction et d'inspection par corps ou emploi

		Effectifs	% sur total	Part des femmes (%)	Part des moins de 35 ans (%)	Part des 50 ans et plus (%)	Âge moyen	Temps partiel (%)	Effectifs ETP	
Personnels de direction	Proviseurs de lycées	Femmes	19	3,7		0,0	78,9	55	0,0	19
		Hommes	35	6,8		0,0	80,0	55	0,0	35
		Ensemble	54	10,5	35,2	0,0	79,6	55	0,0	54
	Proviseurs de LP	Femmes	*	0,6		0,0	100,0	59	0,0	*
		Hommes	*	1,9		0,0	70,0	54	0,0	*
		Ensemble	*	2,5	23,1	0,0	76,9	55	0,0	*
	Proviseurs adjoints	Femmes	45	8,7		0,0	44,4	49	0,0	45
		Hommes	29	5,6		0,0	37,9	47	0,0	29
		Ensemble	74	14,3	60,8	0,0	41,9	48	0,0	74
	Principaux de collège	Femmes	64	12,4		0,0	62,5	52	0,0	64
		Hommes	75	14,5		0,0	69,3	53	0,0	75
		Ensemble	139	26,9	46,0	0,0	66,2	53	0,0	139
	Principaux adjoints	Femmes	71	13,7		1,4	32,4	47	0,0	71
		Hommes	42	8,1		2,4	23,8	47	0,0	42
		Ensemble	113	21,8	62,8	1,8	29,2	47	0,0	113
	Directeurs de SEGPA	Femmes	15	2,9		0,0	66,7	51	0,0	15
		Hommes	16	3,1		6,3	62,5	53	0,0	16
		Ensemble	31	6,0	48,4	3,2	64,5	52	0,0	31
	Autres	Femmes	*	0,2		0,0	0,0	42	0,0	*
		Hommes	*	0,4		0,0	100,0	59	0,0	*
Ensemble		*	0,6	33,3	0,0	66,7	53	0,0	*	
Ensemble	Femmes	218	42,2		0,5	50,9	50	0,0	218	
	Hommes	209	40,4		1,0	57,4	51	0,0	209	
	Ensemble	427	82,6	51,1	0,7	54,1	51	0,0	427	
Personnels d'inspection	IA-IPR (1)	Femmes	15	2,9		0,0	60,0	52	0,0	15
		Hommes	18	3,5		0,0	61,1	51	0,0	18
		Ensemble	33	6,4	45,5	0,0	60,6	51	0,0	33
	IEN - EG/ET/IO (2)	Femmes	7	1,4		0,0	42,9	61	0,0	7
		Hommes	11	2,1		0,0	72,7	54	0,0	11
		Ensemble	18	3,5	38,9	0,0	61,1	57	0,0	18
	IEN - 1 ^{er} degré	Femmes	23	4,4		4,3	73,9	49	0,0	23
		Hommes	16	3,1		0,0	62,5	52	0,0	16
		Ensemble	39	7,5	59,0	2,6	69,2	50	0,0	39
	Ensemble	Femmes	45	8,7		2,2	64,4	52	0,0	45
		Hommes	45	8,7		2,2	64,4	52	0,0	45
		Ensemble	90	17,4	50,0	0,0	64,4	52	0,0	90
Ensemble	Femmes	263	50,9		0,8	53,2	50	0,0	263	
	Hommes	254	49,1		0,8	58,7	52	0,0	254	
	Ensemble	517	100,0	50,9	0,8	55,9	51	0,0	517	

L'effectif des personnels de direction et d'inspection s'élève à 517 personnels.

Parmi ces derniers, plus de quatre personnels sur cinq sont des personnels de direction (82,6%), et 17,4% des personnels d'inspection.

Un personnel sur deux est une femme (50,9%).

L'âge moyen est de 51 ans. Les moins de 35 ans ne représentent que 0,8% des personnels de direction et d'inspection et 55,9% ont 50 ans et plus.

* secret statistique

(1) IA - IPR inspecteurs d'académie - inspecteur pédagogique régional
 (2) IEN ET/EG/IO inspecteurs de l'Éducation nationale enseignement général - enseignement technologique - information et orientation

Les personnels de direction

Au 30 novembre 2018, 59,5% des personnels de direction sont en collège, 33,0% en lycée et 7,5% sont des directeurs de SEGPA.

Les personnels de direction sont majoritairement des femmes (51,1%).

45,9% des chefs d'établissement ont moins de 50 ans, cette proportion étant plus importante dans les collèges (50,4%).

427 personnels

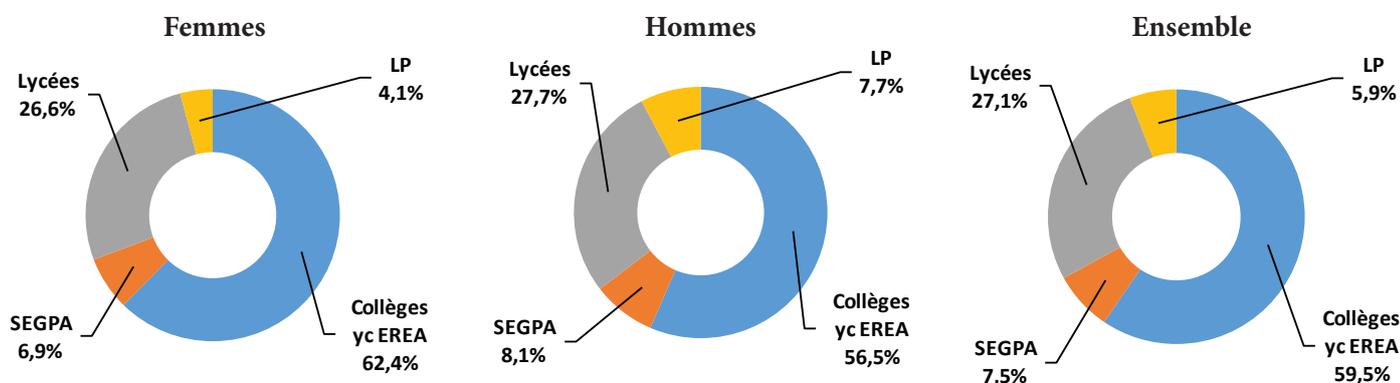
51,1% de femmes

51 ans de moyenne d'âge

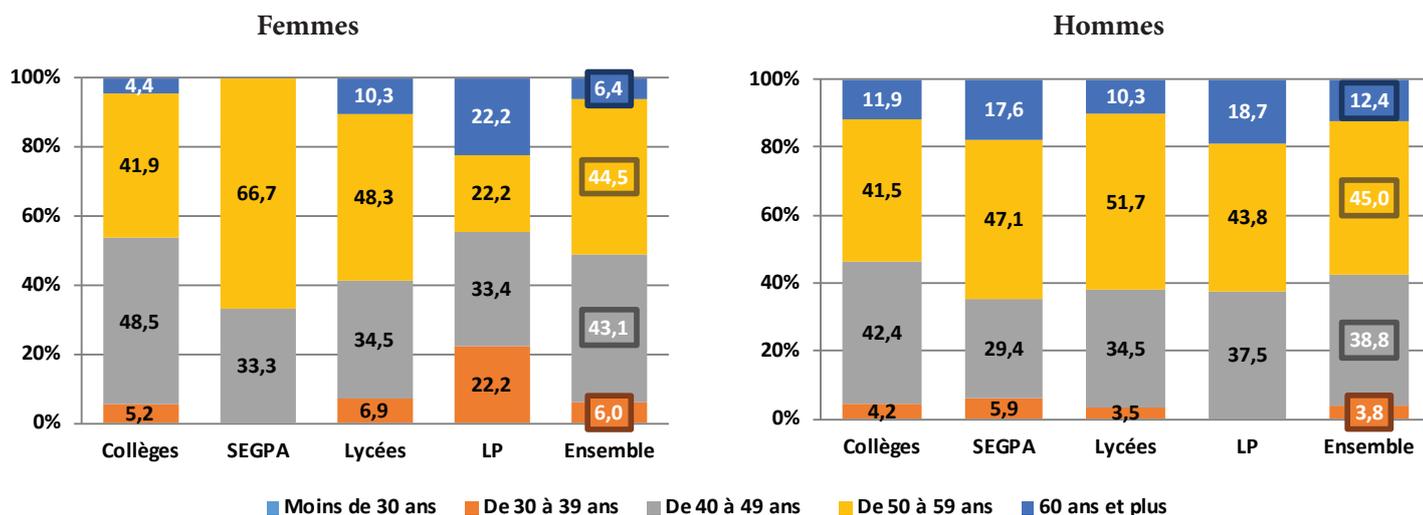
Répartition des personnels de direction par département

	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Académie	Rappel 2017	Évolution 2018/2017 (%)
Principaux de collège et adjoints, directeurs d'EREA	153	101	254	247	2,8
Directeurs SEGPA et établissement socio-éducatif	19	13	32	33	-3,0
Proviseurs de lycée et adjoints	70	46	116	119	-2,5
Proviseurs de LP et adjoints	15	10	25	24	4,2
Ensemble	257	170	427	423	0,9

Répartition selon le type d'établissement



Répartition par tranche d'âge



Les personnels d'inspection

Au 30 novembre 2018, l'académie dénombre 90 personnels d'inspection, 43,3% d'entre eux sont dans le premier degré.

La proportion de femmes est de 50,0%.

L'âge moyen est de 52 ans. 64,4% des personnels d'inspection ont 50 ans et plus.

90 personnels

50,0% de femmes

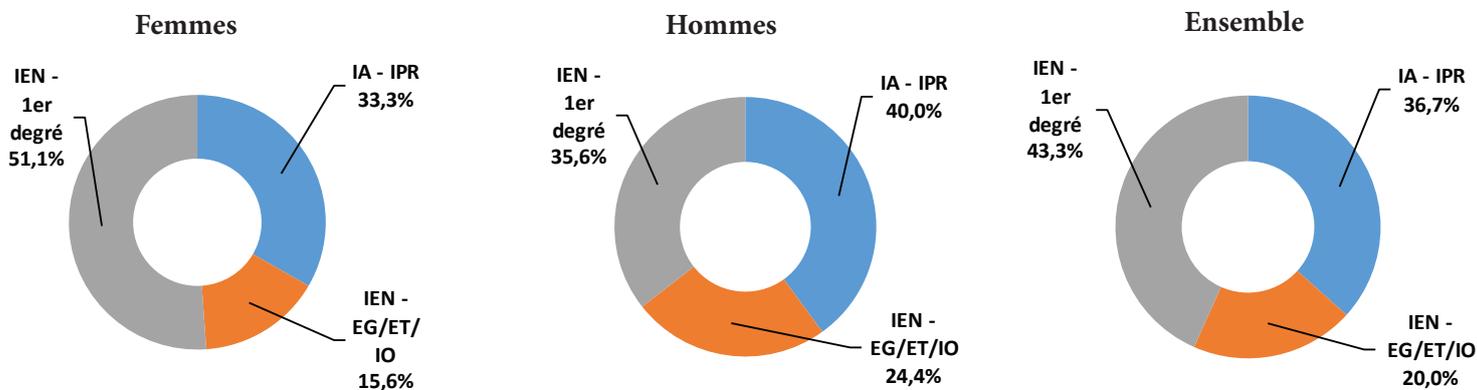
52 ans de moyenne d'âge

Répartition des personnels d'inspection par département

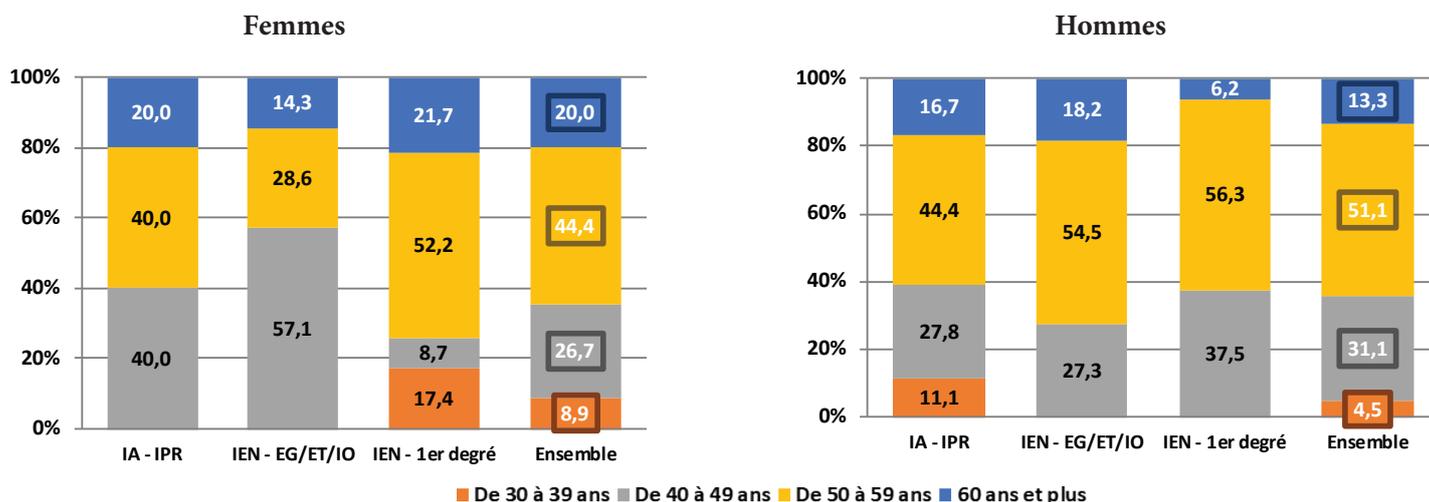
	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Académie	Rappel 2017	Évolution 2018/2017 (%)
IA-IPR	33	0	33	33	0,0
IEN-EG/ ET/ IO	*	*	18	19	-5,3
IEN - 1 ^{er} degré	*	*	39	38	2,6
Ensemble	72	18	90	90	0,0

* secret statistique

Répartition selon le corps



Répartition par tranche d'âge



Les personnels de vie scolaire



Répartition des personnels de vie scolaire par corps ou emploi

		Effectifs	% sur total	Part des femmes (%)	Part des moins de 35 ans (%)	Part des 50 ans et plus (%)	Âge moyen	Temps partiel (%)	Effectifs ETP	
Personnels d'éducation	Conseillers principaux d'éducation	Femmes	237	7,1		20,7	32,1	44	9,7	231
		Hommes	98	2,9		13,3	54,1	48	1,0	97
		Ensemble	335	10,0	70,7	18,5	38,5	45	7,2	328
	Agents contractuels	Femmes	22	0,7		40,9	9,1	37	0,0	20
		Hommes	12	0,4		41,7	8,3	37	0,0	12
		Ensemble	34	1,1	64,7	41,2	8,8	37	0,0	32
Ensemble	Femmes	259	7,8		22,4	30,1	44	8,9	251	
	Hommes	110	3,3		16,4	49,1	47	0,9	109	
	Ensemble	369	11,1	70,2	20,6	35,8	44	6,5	360	
Psychologues	Psychologues du 1 ^{er} degré	Femmes	*	2,3		13,0	62,3	49	2,6	*
		Hommes	*	0,5		0,0	66,7	52	0,0	*
		Ensemble	92	2,8	83,7	10,9	63,0	50	2,2	90
	Psychologues du 2 nd degré	Femmes	102	3,1		36,3	16,7	40	7,8	91
		Hommes	25	0,7		24,0	32,0	44	8,0	23
		Ensemble	127	3,8	80,3	33,9	19,7	40	7,9	114
	Directeurs de CIO (1)	Femmes	*	0,3		0,0	100,0	60	0,0	*
		Hommes	*	0,0		0,0	100,0	57	0,0	*
		Ensemble	11	0,3	90,9	0,0	100,0	59	0,0	10
	Ensemble	Femmes	189	5,7		24,9	39,7	45	5,3	175
		Hommes	41	1,2		14,6	46,3	47	4,9	39
		Ensemble	230	6,9	82,2	23,0	40,9	45	5,2	214
Surveillance et d'assistance éducative	AESH (2)	Femmes	1 188	35,3		24,1	31,0	43	0,0	743
		Hommes	126	3,8		27,0	31,7	43	0,0	82
		Ensemble	1 314	39,4	90,4	24,4	31,1	43	0,0	825
	APSH (3)	Femmes	*	0,2		16,7	50,0	45	0,0	*
		Hommes	*	0,0		100,0	0,0	26	0,0	*
		Ensemble	7	0,2	85,7	28,6	42,9	42	0,0	5
	APS (4)	Femmes	*	0,2		44,4	0,0	36	0,0	*
		Hommes	*	0,2		100,0	0,0	28	0,0	*
		Ensemble	15	0,4	60,0	66,7	0,0	33	0,0	15
	AED (5)	Femmes	856	25,7		100,0	3,0	29	0,0	713
		Hommes	489	14,6		100,0	1,8	28	0,0	419
		Ensemble	1 345	40,3	63,6	100,0	2,6	29	0,0	1 132
	ASP (6)	Femmes	38	1,1		76,3	2,6	30	0,0	24
		Hommes	19	0,6		100,0	0,0	27	0,0	12
		Ensemble	57	1,7	66,7	84,2	1,8	29	0,0	36
	Ensemble	Femmes	2 097	62,8		47,5	19,0	37	0,0	1 493
		Hommes	641	19,2		75,0	7,6	31	0,0	520
		Ensemble	2 738	82,0	76,6	54,0	16,3	36	0,0	2 013
Ensemble	Titulaires	Femmes	380	11,4		16,1	39,5	46	8,7	369
		Hommes	137	4,1		13,1	52,6	48	2,2	134
		Ensemble	517	15,5	73,5	15,3	42,9	46	7,0	503
	Non titulaires	Femmes	2 165	64,9		48,1	18,5	37	0,0	1 550
		Hommes	655	19,6		74,4	7,6	31	0,0	534
		Ensemble	2 820	84,5	76,8	54,2	16,0	36	0,0	2 084
	Ensemble	Femmes	2 545	76,3		43,3	21,7	38	1,3	1 919
		Hommes	792	23,7		63,8	15,4	34	0,4	668
		Ensemble	3 337	100,0	76,3	48,2	20,2	37	1,1	2 587

Les personnels de vie scolaire sont au nombre de 3 337 personnes (2 587 en équivalent temps plein).

Plus de quatre agents sur cinq appartiennent aux personnels de surveillance et d'assistance éducative (82,0%), 11,1% aux personnels d'éducation et 6,9% sont des psychologues de l'Éducation nationale.

Ce sont majoritairement des femmes (76,3%).

L'âge moyen est de 37 ans.

- (1) CIO centre d'information et d'orientation
- (2) AESH accompagnant élèves en situation de handicap
- (3) APSH accompagnant personnels en situation de handicap
- (4) APS assistant de prévention et de sécurité
- (5) AED assistant d'éducation
- (6) ASP assistant pédagogique

* secret statistique

Au 30 novembre 2018, les personnels de vie scolaire représentent 12,1% des effectifs des personnels du secteur public.

3 337 personnels

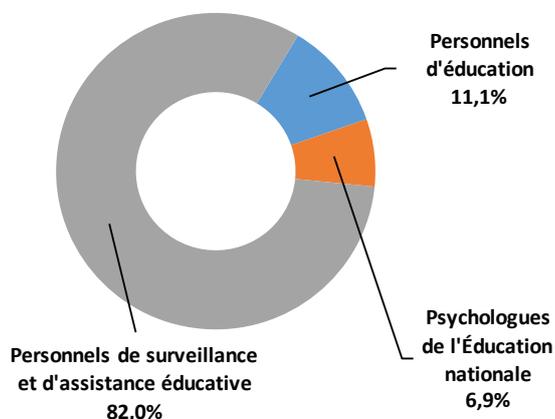
76,3% de femmes

37 ans de moyenne d'âge

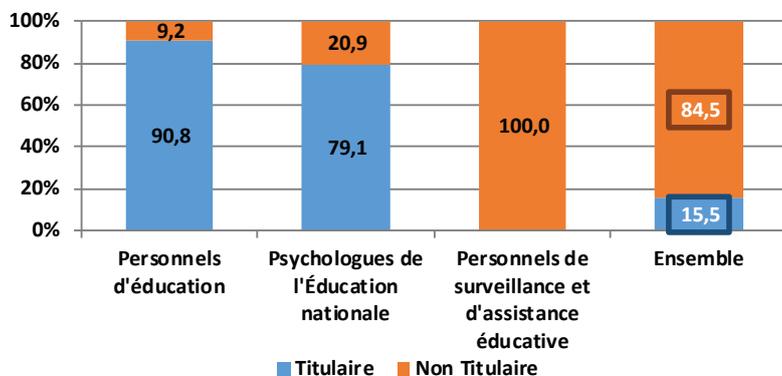
Répartition des personnels de vie scolaire par département

	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Académie	Rappel 2017	Évolution 2018/2017 (%)
Personnels d'éducation	222	147	369	371	-0,5
Psychologues de l'Éducation nationale	141	89	230	222	3,6
Personnels de surveillance et d'assistance éducative	1 588	1 150	2 738	2 301	19,0
Ensemble	1 951	1 386	3 337	2 894	15,3

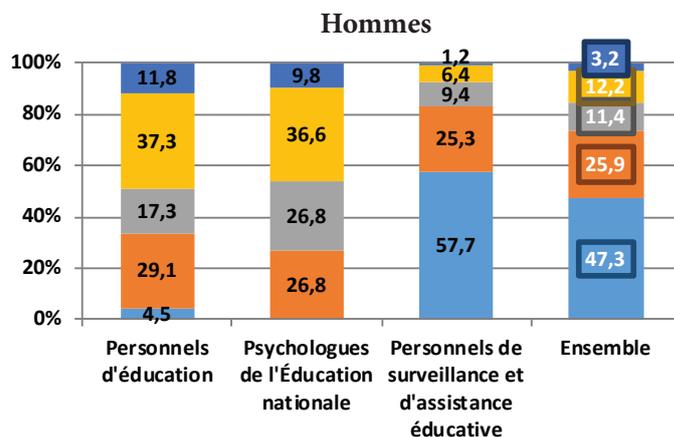
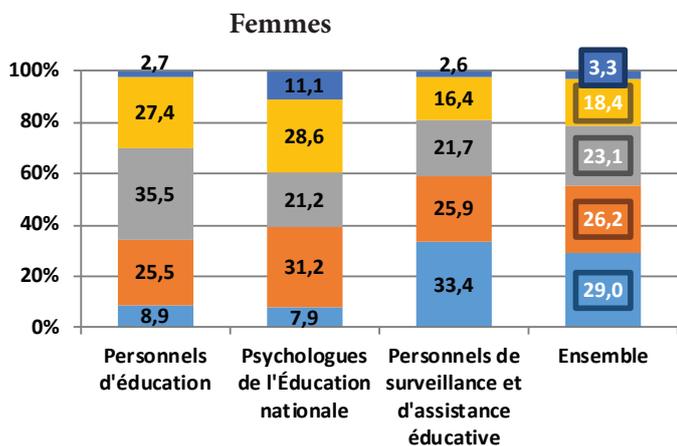
Répartition selon le corps



Répartition selon le statut



Répartition par tranche d'âge



■ Moins de 30 ans ■ De 30 à 39 ans ■ De 40 à 49 ans ■ De 50 à 59 ans ■ 60 ans et plus

Les personnels d'éducation

Au 30 novembre 2018, l'académie dénombre 369 personnels d'éducation, à savoir 90,8% de CPE et 9,2% d'agents contractuels.

Plus de deux personnes sur trois sont des femmes (70,2%).

L'âge moyen des personnels d'éducation est de 44 ans. Une personne sur cinq a moins de 35 ans et 35,8% 50 ans et plus.

369 personnels

70,2% de femmes

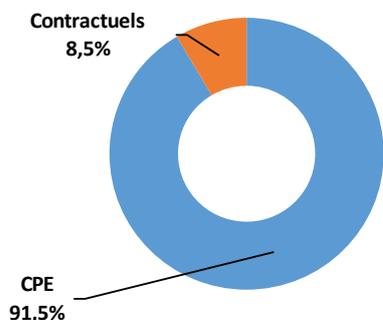
44 ans de moyenne d'âge

Répartition des personnels d'éducation par département

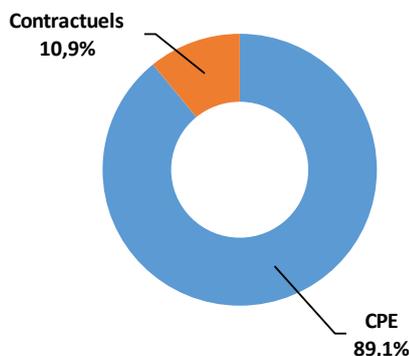
	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Académie	Rappel 2017	Évolution 2018/2017 (%)
Conseillers principaux d'éducation (CPE)	201	134	335	343	-2,3
Agents contractuels du second degré	21	13	34	28	21,4
Ensemble	222	147	369	371	-0,5

Répartition selon le corps

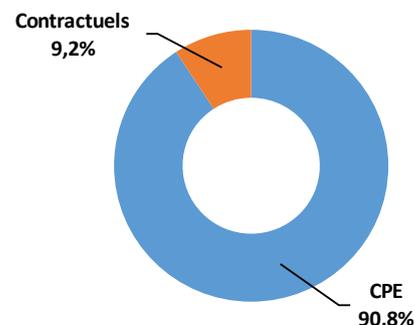
Femmes



Hommes

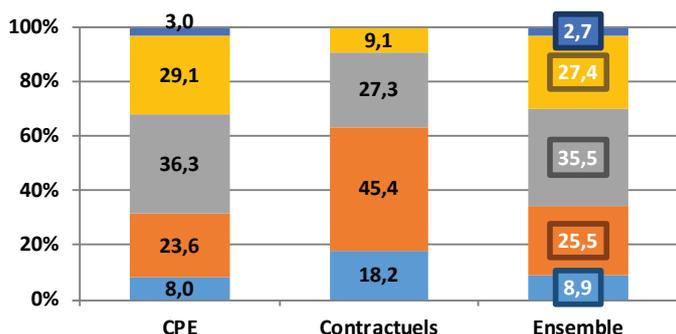


Ensemble

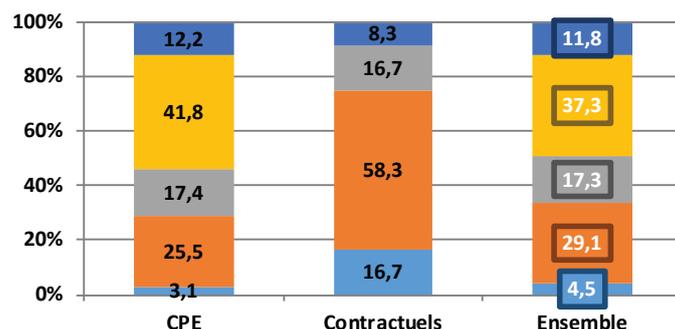


Répartition par tranche d'âge

Femmes



Hommes



■ Moins de 30 ans ■ De 30 à 39 ans ■ De 40 à 49 ans ■ De 50 à 59 ans ■ 60 ans et plus

Les psychologues de l'Éducation nationale

Au 30 novembre 2018, l'académie compte 230 psychologues de l'Éducation nationale, parmi lesquels 11 directeurs de centre d'information et d'orientation.

Plus de quatre personnes sur cinq sont des femmes (82,2%).

L'âge moyen des psychologues est de 45 ans. Trois personnes sur cinq (59,1%) ont moins de 50 ans.

230 personnels

82,2% de femmes

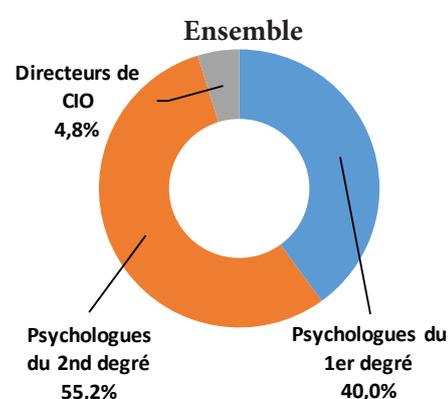
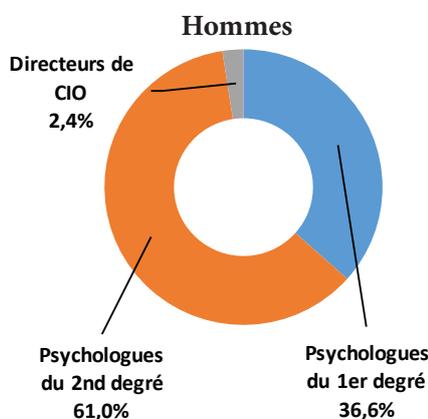
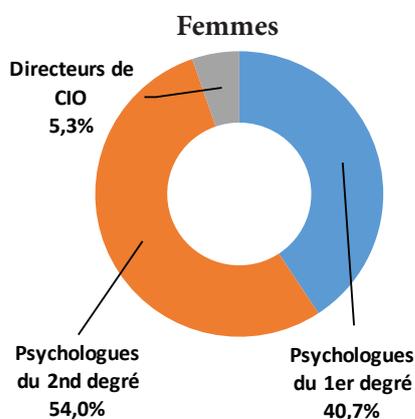
45 ans de moyenne d'âge

Répartition des psychologues de l'Éducation nationale par département

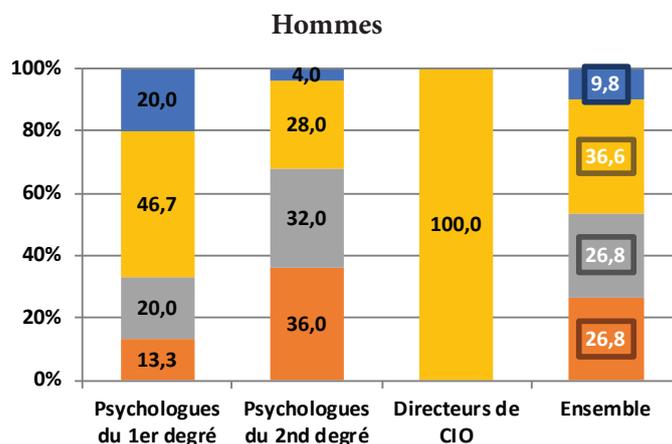
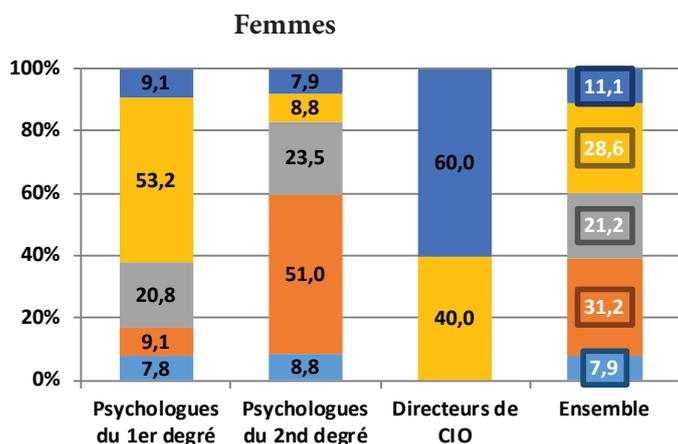
	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Académie	Rappel 2017	Évolution 2018/2017 (%)
Psychologues du 1 ^{er} degré	*	*	92	89	3,4
Psychologues du 2 nd degré	81	46	127	119	6,7
Directeurs de CIO	*	*	11	14	-21,4
Ensemble	141	89	230	222	3,6

* secret statistique

Répartition selon le corps



Répartition par tranche d'âge



■ Moins de 30 ans ■ De 30 à 39 ans ■ De 40 à 49 ans ■ De 50 à 59 ans ■ 60 ans et plus

Les personnels de surveillance et d'assistance éducative

2 738 personnels de surveillance assurent des fonctions d'assistance éducative et de surveillance dans les 1^{er} et 2nd degrés :

- 49,1% pour l'encadrement et la surveillance des élèves (y compris en internat).
- 48,0% pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap.
- 2,1% au titre de l'assistance pédagogique et 0,5% sur le champ de la prévention et de la sécurité.
- 0,3% pour l'accompagnement des personnels en situation de handicap.

2 738 personnels

76,6% de femmes

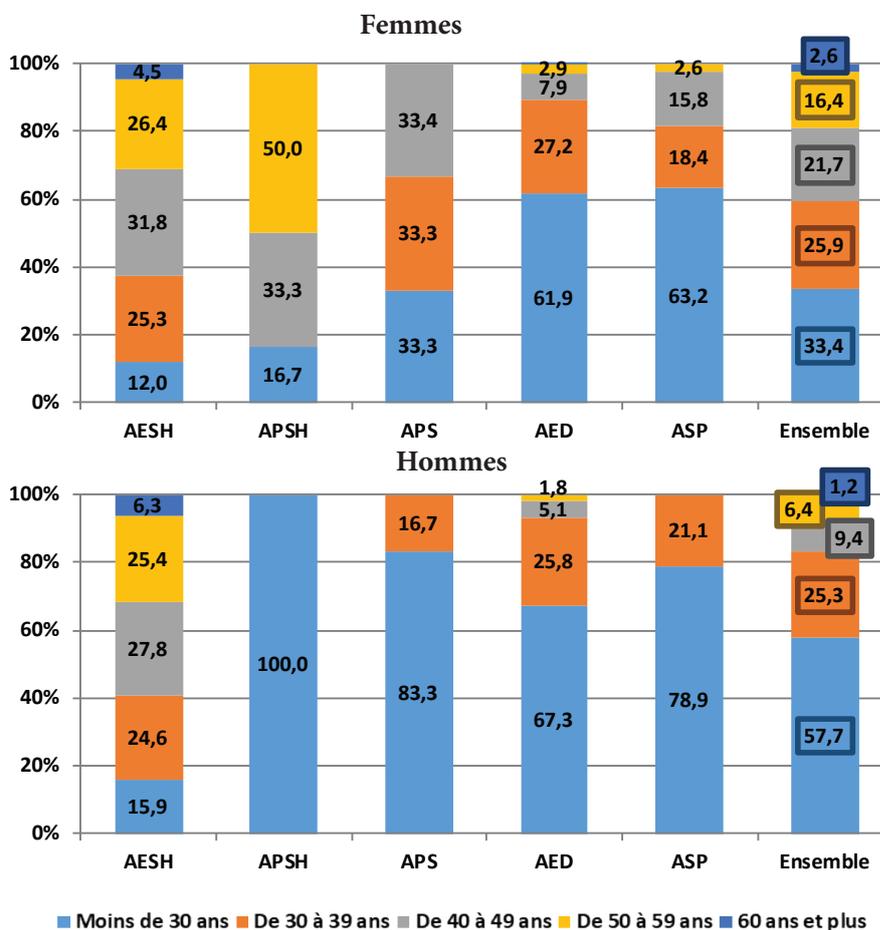
36 ans de moyenne d'âge

Répartition des personnels d'assistance éducative par département

	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Académie	Rappel 2017	Évolution 2018/2017 (%)
Accompagnant élèves en situation de handicap (AESH)	719	595	1 314	842	56,1
Accompagnant personnels en situation de handicap (APSH)	*	*	7	8	-12,5
Assistant de prévention et de sécurité (APS)	*	*	15	15	0,0
Assistant d'éducation (AED)	825	520	1 345	1 342	0,2
Assistant pédagogique (ASP)	30	27	57	94	-39,4
Ensemble	1 588	1 150	2 738	2 301	19,0

* secret statistique

Répartition par tranche d'âge



Les personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, de santé et sociaux (IATSS)

Au 30 novembre 2018, l'académie compte 2 145 personnels IATSS. Plus de deux agents sur trois appartiennent à la filière administrative (68,4%), 17,4% à la filière médico-sociale et 14,2% à la filière technique.

88,4% des personnels IATSS sont des titulaires. Ce sont très majoritairement des femmes (notamment dans les filières administratives et médico-sociales).

2 145 personnels

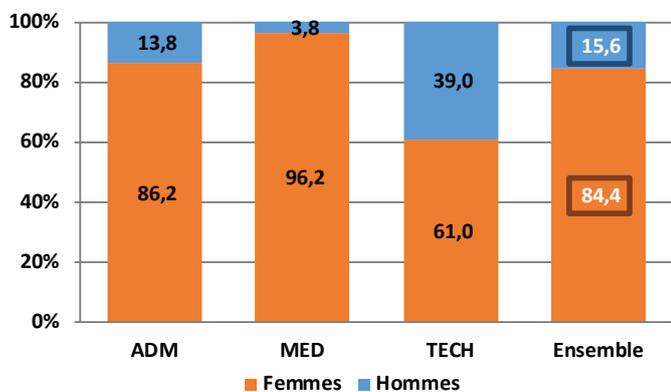
84,4% de femmes

47 ans de moyenne d'âge

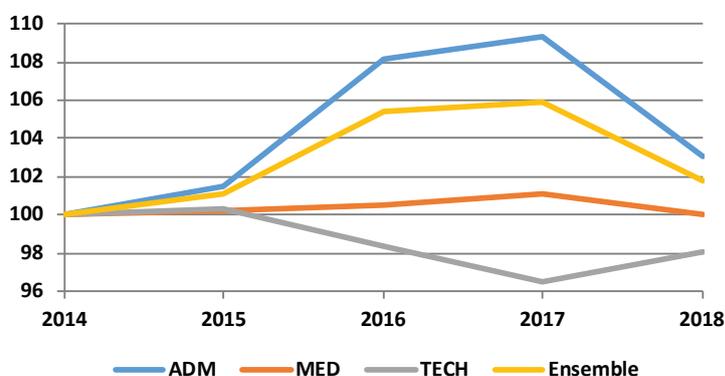
Répartition des personnels selon la filière par département

	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Académie	Rappel 2017	Évolution 2018/2017 (%)
Personnels administratifs (ADM)	1 004	463	1 467	1 556	-5,7
Personnels médico-sociaux (MED)	221	152	373	377	-1,1
Personnels techniques (TECH)	220	85	305	300	1,7
Ensemble	1 445	700	2 145	2 233	-3,9

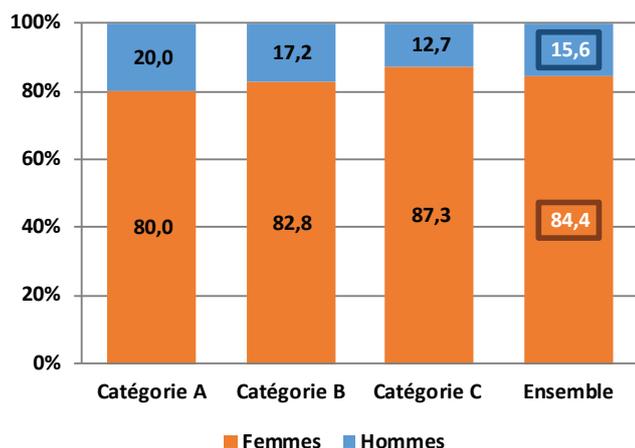
Répartition par fonction selon le sexe



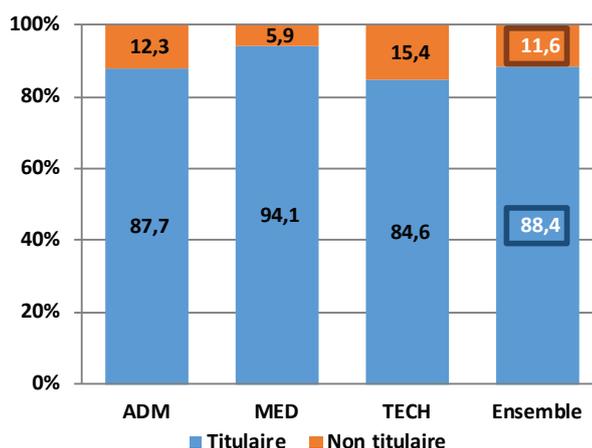
Évolution des effectifs (base 100 en 2014)



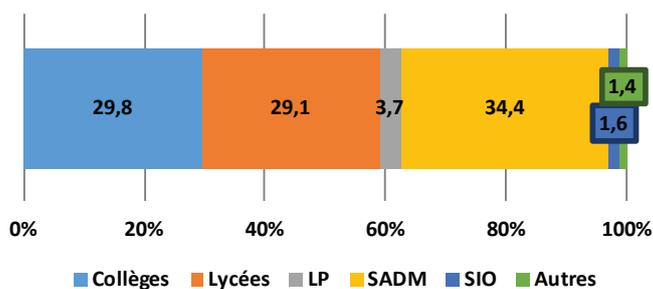
Répartition par catégorie selon le sexe



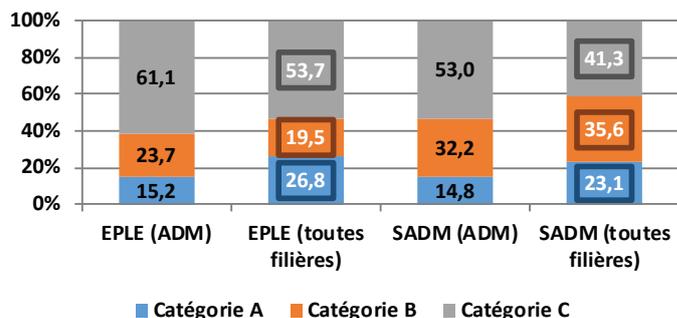
Répartition selon le statut



Répartition par type d'établissement

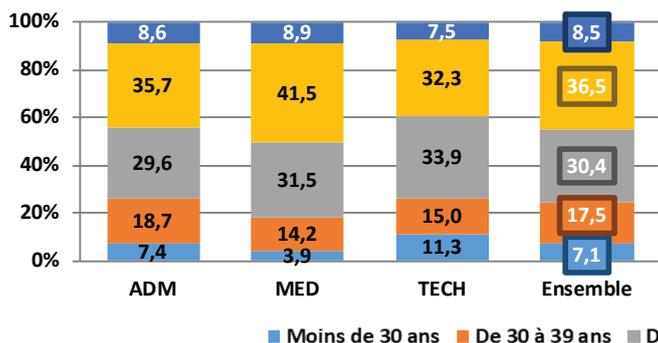


Répartition selon la catégorie et la nature de l'établissement

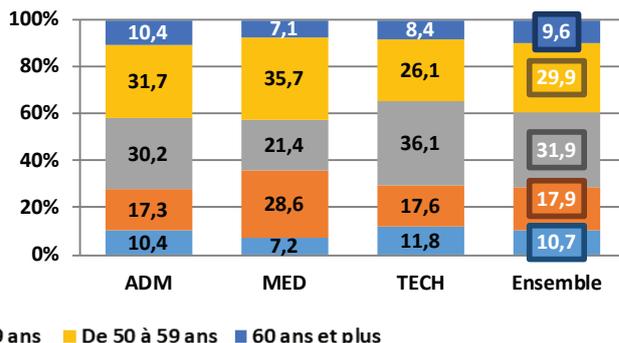


Répartition par tranche d'âge

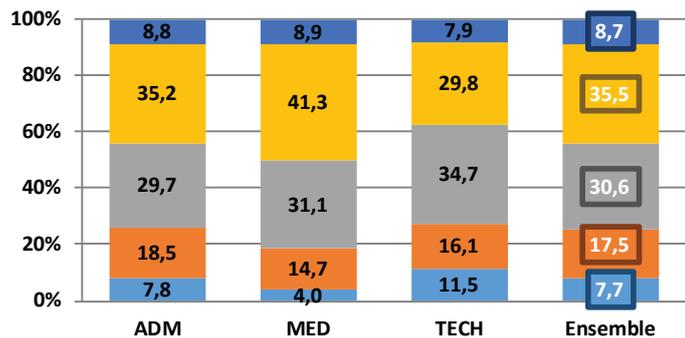
Femmes



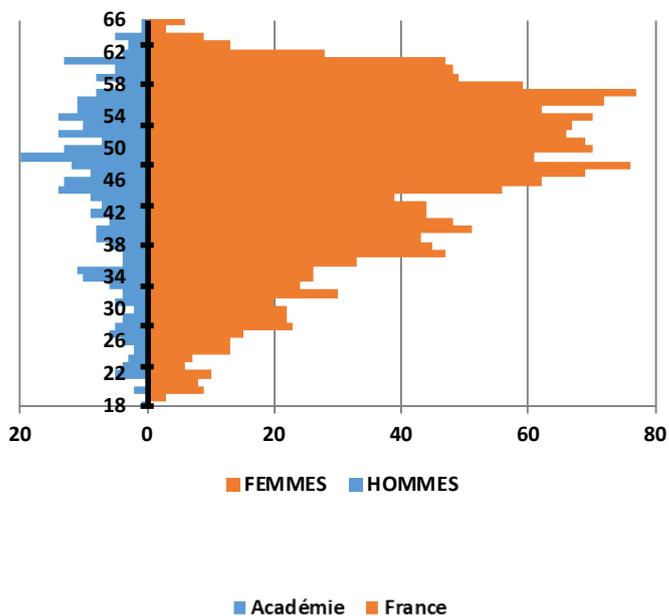
Hommes



Ensemble

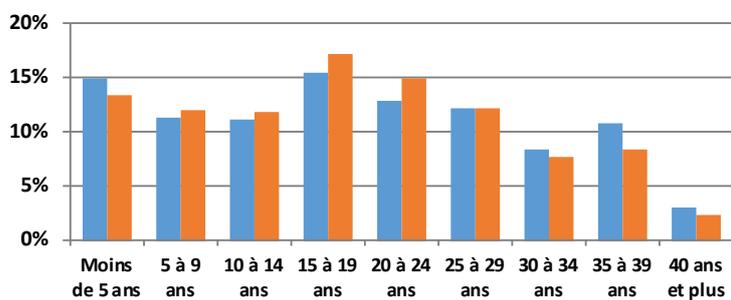


Répartition des effectifs par sexe et par âge

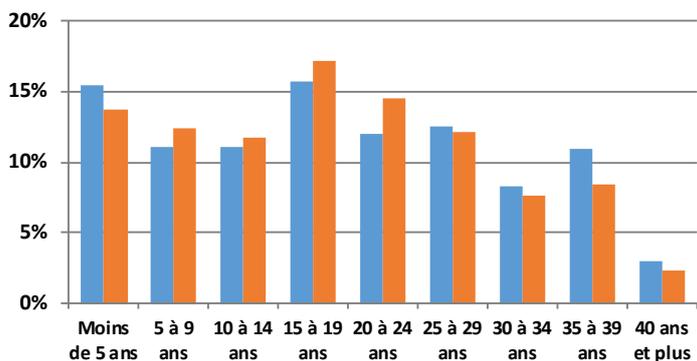


Répartition des effectifs par classe d'ancienneté

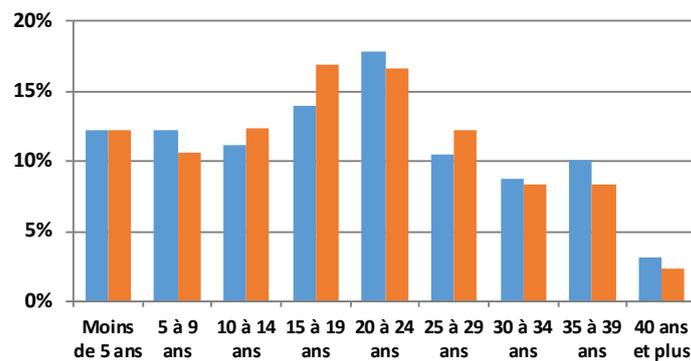
Ensemble



Femmes



Hommes



IATSS : la filière administrative



Répartition des personnels de la filière administrative

		Effectifs	% sur total	Part des femmes (%)	Part des moins de 35 ans (%)	Part des 50 ans et plus (%)	Âge moyen	Temps partiel (%)	Effectifs ETP	
Catégorie A	Encadrement supérieur	Femmes	12	0,8		0,0	75,0	53	0,0	12
		Hommes	14	1,0		0,0	71,4	52	0,0	14
		Ensemble	26	1,8	46,2	0,0	73,1	53	0,0	26
	Recteur, Secrétaire Général d'Académie, Secrétaires Général Adjoint d'Académie	Femmes	*	0,2		0,0	66,7	50	0,0	*
		Hommes	*	0,1		0,0	100,0	57	0,0	*
		Ensemble	5	0,3	60,0	0,0	80,0	53	0,0	5
	DASEN, DASEN adjoints et SG du 1 ^{er} degré	Femmes	*	0,1		0,0	100,0	59	0,0	*
		Hommes	*	0,5		0,0	50,0	51	0,0	*
		Ensemble	7	0,6	14,3	0,0	57,1	52	0,0	7
	Directrice de cabinet et conseillers du recteur	Femmes	*	0,2		0,0	33,3	46	0,0	*
		Hommes	*	0,1		0,0	50,0	50	0,0	*
		Ensemble	5	0,3	60,0	0,0	40,0	47	0,0	5
	Administrateurs	Femmes	*	0,3		0,0	100,0	28	0,0	*
		Hommes	*	0,3		0,0	100,0	25	0,0	*
		Ensemble	9	0,6	55,6	0,0	100,0	26	0,0	9
	Attachés	Femmes	126	8,6		4,8	41,3	48	9,5	124
		Hommes	62	4,2		12,9	40,3	47	1,6	62
		Ensemble	188	12,8	67,0	7,4	41,0	48	6,9	186
	Ensemble	Femmes	138	9,4		4,3	44,2	48	8,7	136
		Hommes	76	5,2		10,5	46,1	48	1,3	76
Ensemble		214	14,6	64,5	6,5	44,9	48	6,1	212	
Catégorie B	Secrétaires (SAENES) yc contractuels	Femmes	333	22,7		12,6	43,2	47	21,9	317
		Hommes	54	3,7		7,4	61,1	49	135,2	54
		Ensemble	387	26,4	86,0	11,9	45,7	47	0,0	371
Catégorie C	Adjoints administratifs (ADJENES)	Femmes	642	43,7		10,6	50,0	48	22,3	605
		Hommes	51	3,5		13,7	29,4	45	7,8	50
		Ensemble	693	47,2	92,6	10,8	48,5	48	21,2	655
	Apprentis	Femmes	29	2,0		100,0	0,0	22	0,0	29
		Hommes	9	0,6		100,0	0,0	22	0,0	9
		Ensemble	38	2,6	76,3	100,0	0,0	22	0,0	38
	Contractuels	Femmes	123	8,4		34,1	27,6	41	0,0	109
		Hommes	12	0,8		58,3	16,7	36	0,0	12
		Ensemble	135	9,2	91,1	36,3	26,7	41	0,0	121
	Ensemble	Femmes	794	54,1		17,5	44,7	46	18,0	743
		Hommes	72	4,9		31,9	23,6	41	5,6	71
		Ensemble	866	59,0	91,7	18,7	43,0	46	17,0	814
Ensemble	Titulaires	Femmes	1 107	75,4		10,4	47,2	48	20,6	1 052
		Hommes	180	12,3		10,6	45,6	48	2,8	179
		Ensemble	1 287	87,7	86,0	10,4	47,0	48	18,1	1 231
	Non titulaires	Femmes	158	10,8		45,6	23,4	38	0,0	144
		Hommes	22	1,5		72,7	13,6	31	0,0	22
		Ensemble	180	12,3	87,8	48,9	22,2	37	0,0	166
	Ensemble	Femmes	1 265	86,2		14,8	44,3	46	18,0	1 196
		Hommes	202	13,8		17,3	42,1	46	2,5	201
		Ensemble	1 467	100,0	86,2	15,1	44,0	46	15,9	1 397

* secret statistique

La filière administrative des IATSS compte 1 467 personnels dont plus de la moitié sont de catégorie C (59,0%).

Les personnels sont majoritairement des femmes (86,2%).

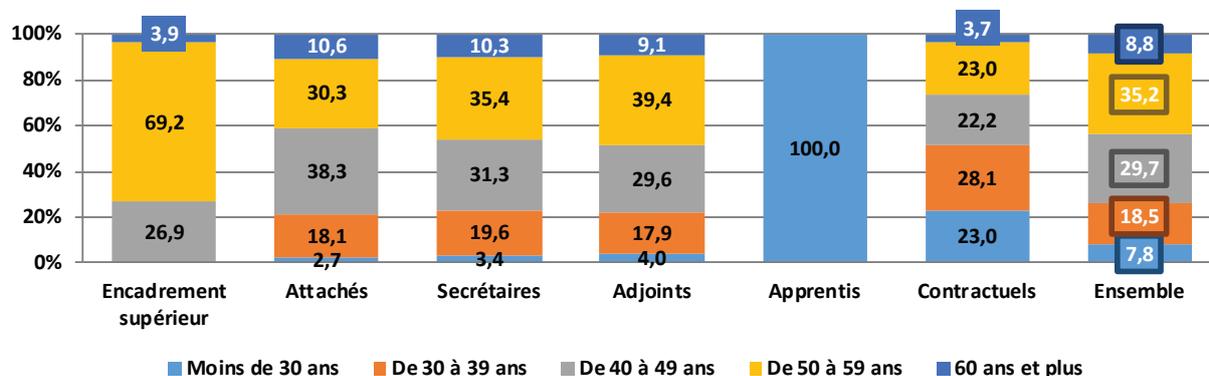
La moyenne d'âge est de 46 ans. La part des moins de 35 ans est de 15,1% et plus de deux personnels sur cinq (44,0%) ont 50 ans et plus.

1 467 personnels
86,2% de femmes
46 ans de moyenne d'âge

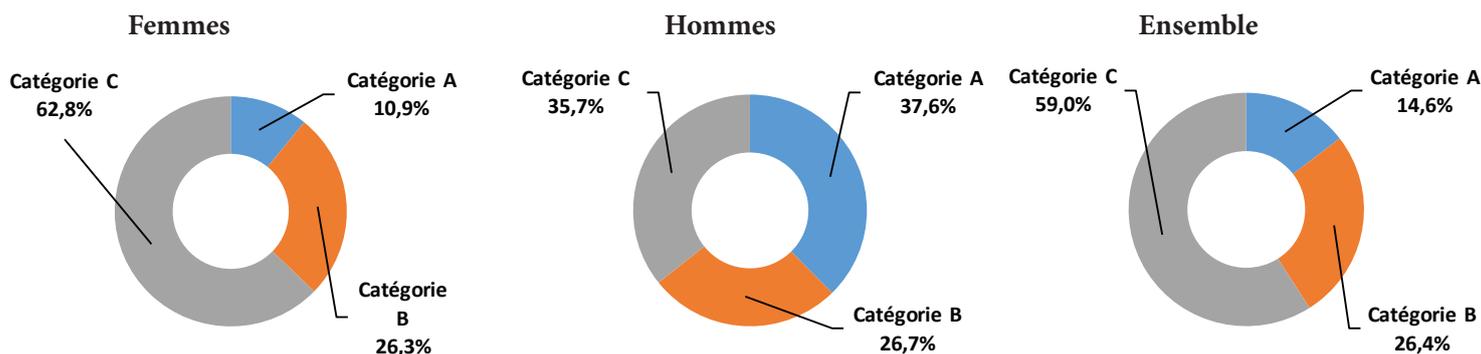
Répartition des personnels administratifs par département

Catégorie	Corps	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Académie	Rappel 2017	Évolution 2018/2017 (%)
A	Encadrement supérieur	21	5	26	27	-3,7
	Attachés	130	58	188	187	0,5
Ensemble catégorie A		151	63	214	214	0,0
Ensemble catégorie B		279	108	387	386	0,3
C	Secrétaires (SAENES) yc contractuels	441	252	693	690	0,4
	Adjointes administratifs (ADJENES)	38	0	38	119	-68,1
	Contractuels	95	40	135	147	-8,2
Ensemble catégorie C		574	292	866	956	-9,4
Ensemble filière administrative		1 004	463	1 467	1 556	-5,7

Répartition par tranche d'âge



Répartition par catégorie



IATSS : la filière médico-sociale

La filière santé-sociale compte 373 personnels qui sont majoritairement des femmes (96,3%).

Trois personnels sur quatre sont de catégorie A (76,4%).

L'âge moyen est de 48 ans. La moitié des personnels ont 50 ans et plus (50,1%). Seul un personnel sur dix à moins de 35 ans (10,2%).

Plus d'un personnel sur trois est en temps partiel (36,7%).

373 personnels

96,3% de femmes

48 ans de moyenne d'âge



Répartition des personnels de la filière médico-sociale

		Effectifs	% sur total	Part des femmes (%)	Part des moins de 35 ans (%)	Part des 50 ans et plus (%)	Âge moyen	Temps partiel (%)	Effectifs ETP	
Catégorie A	Médecins et conseillers techniques	Femmes	*	11,3		2,4	83,3	54	33,3	*
		Hommes	*	0,5		50,0	50,0	41	0,0	*
		Ensemble	44	11,8	95,5	4,5	81,8	54	31,8	37
	Conseillers techniques de service social	Femmes	*	2,4		0,0	100,0	57	11,1	*
		Hommes	*	0,0		-	-	-	-	*
		Ensemble	9	2,4	100,0	0,0	100,0	57	11,1	9
	Infirmiers	Femmes	226	60,6		8,4	45,1	47	40,7	202
		Hommes	6	1,6		16,7	66,7	50	16,7	6
		Ensemble	232	62,2	97,4	8,6	45,7	47	40,1	208
	Ensemble	Femmes	277	74,3		7,2	52,7	49	38,6	246
		Hommes	8	2,1		25,0	62,5	48	12,5	8
		Ensemble	285	76,4	97,2	7,7	53,0	49	37,9	254
Catégorie B	Assistants de service social	Femmes	*	19,1		15,5	45,1	47	38,0	*
		Hommes	*	1,3		40,0	20,0	44	40,0	*
		Ensemble	76	20,4	93,4	17,1	43,4	46	38,2	68
	Contractuels - Assistants sociaux, infirmières	Femmes	*	2,9		27,3	27,3	40	0,0	*
		Hommes	*	0,3		0,0	0,0	35	0,0	*
		Ensemble	12	3,2	91,7	25,0	25,0	40	0,0	10
	Ensemble	Femmes	*	22,0		17,1	42,7	46	32,9	73
		Hommes	*	1,6		33,3	16,7	42	33,3	5
		Ensemble	88	23,6	93,2	18,2	40,9	45	33,0	78
	Ensemble	Titulaires	Femmes	*	90,9		8,8	50,7	48	39,2
Hommes			*	3,2		25,0	50,0	48	25,0	*
Ensemble			351	94,1	96,6	9,4	50,7	48	38,7	315
Non titulaires		Femmes	*	5,4		20,0	45,0	46	5,0	*
		Hommes	*	0,5		50,0	0,0	31	0,0	*
		Ensemble	22	5,9	90,9	22,7	40,9	44	4,5	17
Ensemble		Femmes	359	96,3		9,5	50,4	48	37,3	319
		Hommes	14	3,7		28,6	42,9	46	21,4	13
		Ensemble	373	100,0	96,3	10,2	50,1	48	36,7	332

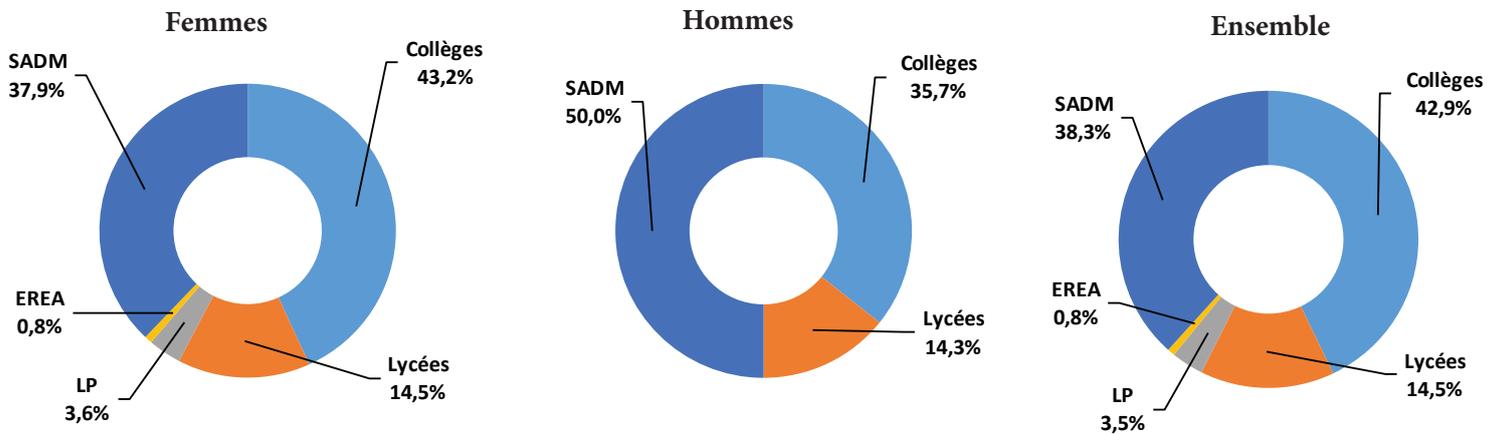
* secret statistique

Répartition des personnels de la filière médico-sociale par département

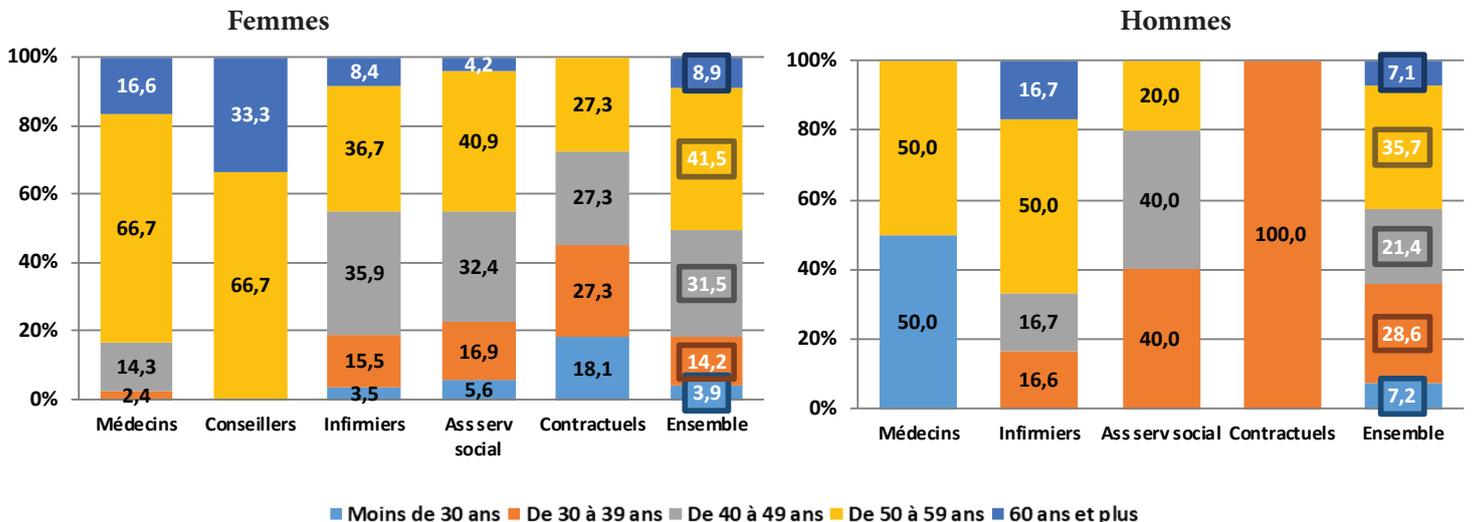
Catégorie	Corps	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Académie	Rappel 2017	Évolution 2018/2017 (en %)
A	Médecins, médecins conseillers techniques yc contractuels	*	*	44	45	-2,2
	Conseillers techniques de service social des administrations de l'État	*	*	9	10	-10,0
	Infirmiers de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur	*	*	232	235	-1,3
Ensemble catégorie A		168	117	285	290	-1,7
B	Assistants de service social des administrations de l'état	*	*	76	77	-1,3
	Assistants sociaux et infirmières contractuelles	*	*	12	10	20,0
Ensemble catégorie B		53	35	88	87	1,1
Ensemble filière santé et sociale		221	152	373	377	-1,1

* secret statistique

Répartition par type d'établissement



Répartition par tranche d'âge



IATSS : la filière technique

La filière technique compte 305 personnels (286 ETP).

Trois personnels sur cinq sont des femmes (61,0%).

L'âge moyen est de 45 ans. Plus d'un tiers des personnels ont 50 ans et plus (37,7%) et 17,7% ont moins de 35 ans.

Deux tiers des agents sont de catégorie C (68,2%).

305 personnels
61,0% de femmes
45 ans de moyenne d'âge



Répartition des personnels de la filière technique

		Effectifs	% sur total	Part des femmes (%)	Part des moins de 35 ans (%)	Part des 50 ans et plus (%)	Âge moyen	Temps partiel (%)	Effectifs ETP	
Catégorie A	IGR (1)	Femmes	*	0,3	0,0	50,0	51	25,0	*	
		Hommes	*	1,0	0,0	0,0	45	0,0	*	
		Ensemble	7	2,3	57,1	0,0	28,6	48	14,3	7
	IGE (2)	Femmes	7	2,3		0,0	42,9	47	57,1	6
		Hommes	13	4,2		23,1	38,5	45	7,7	13
		Ensemble	20	6,5	35,0	15,0	40,0	46	25,0	19
	ASI (3)	Femmes	*	0,7		0,0	100,0	53	0,0	*
		Hommes	*	2,3		0,0	28,6	46	14,3	*
		Ensemble	9	3,0	22,2	0,0	44,4	47	11,1	9
Ensemble	Femmes	13	4,3		0,0	53,8	49	38,5	12	
	Hommes	23	7,5		13,0	30,4	45	8,7	23	
	Ensemble	36	11,8	36,1	8,3	38,9	47	19,4	35	
Catégorie B	TRF (4)	Femmes	29	9,5		0,0	41,4	48	27,6	28
		Hommes	32	10,5		18,8	31,3	45	6,3	31
		Ensemble	61	20,0	47,5	9,8	36,1	46	16,4	59
Catégorie C	ATRF (5)	Femmes	114	37,4		14,9	42,1	47	24,6	108
		Hommes	47	15,4		14,9	46,8	48	6,4	45
		Ensemble	161	52,8	70,8	14,9	43,5	47	19,3	153
	Contractuels	Femmes	30	9,8		43,3	23,3	38	0,0	22
		Hommes	17	5,6		47,1	11,8	35	0,0	17
		Ensemble	47	15,4	63,8	44,7	19,1	37	0,0	39
	Ensemble	Femmes	144	47,2		20,8	38,2	45	19,4	132
		Hommes	64	21,0		23,4	37,5	45	4,7	62
		Ensemble	208	68,2	69,2	21,6	38,0	45	14,9	192
Ensemble	Titulaires	Femmes	156	51,2		10,9	42,9	47	26,3	148
		Hommes	102	33,4		15,7	38,2	46	6,9	99
		Ensemble	258	84,6	60,5	12,8	41,1	47	18,6	247
	Non titulaires	Femmes	30	9,8		43,3	23,3	38	0,0	22
		Hommes	17	5,6		47,1	11,8	35	0,0	17
		Ensemble	47	15,4	63,8	44,7	19,1	37	0,0	39
	Ensemble	Femmes	186	61,0		16,1	39,8	46	22,0	170
		Hommes	119	39,0		20,2	34,5	45	5,9	116
		Ensemble	305	100,0	61,0	17,7	37,7	45	15,7	286

* secret statistique
 (1) IGR ingénieur de recherche
 (2) IGE ingénieur d'études
 (3) ASI assistant ingénieur
 (4) TRF technicien de recherche et formation
 (5) ATRF adjoint technique de recherche et formation

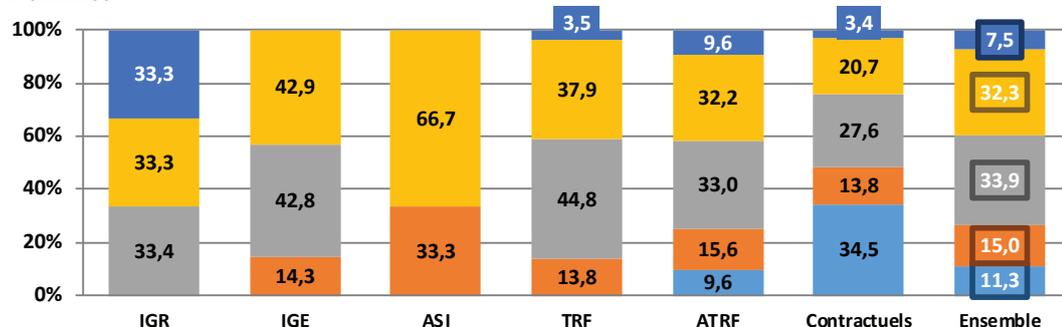
Répartition des personnels ITRF* par département

Catégorie	Corps	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Académie	Rappel 2017	Évolution 2018/2017 (en %)
A	Ingénieurs de recherche (IGR)	6	0	6	8	-25,0
	Ingénieurs d'études (IGE)	20	0	20	22	-9,1
	Assistants ingénieur (ASI)	10	0	10	9	11,1
Ensemble A		36	0	36	39	-7,7
Ensemble B	Techniciens de recherche et formation (TRF)	49	12	61	63	-3,2
C	Adjointes techniques de recherche et formation (ATRF)	106	56	162	160	1,3
	Contractuels	29	17	46	38	21,1
Ensemble C		135	73	208	198	5,1
Ensemble filière ITRF		220	85	305	300	1,7

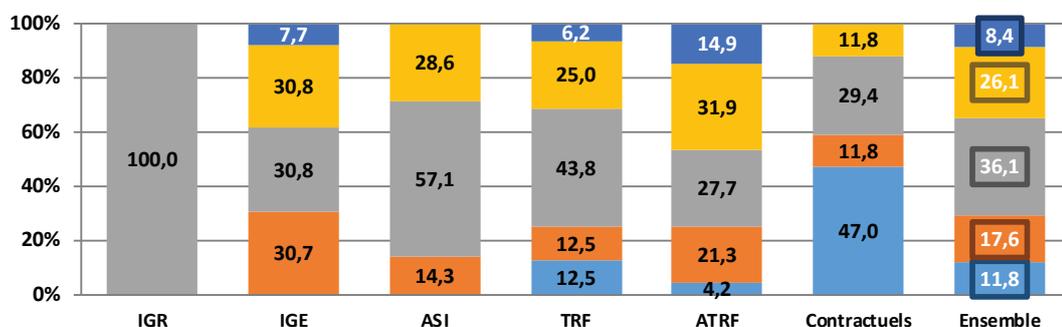
* ITRF Ingénieur et personnels techniques de recherche et de formation

Répartition par tranche d'âge

Femmes



Hommes



■ Moins de 30 ans ■ De 30 à 39 ans ■ De 40 à 49 ans ■ De 50 à 59 ans ■ 60 ans et plus



Les enseignants dans le premier degré

Au 30 novembre 2018, les enseignants dans le premier degré représentent 24,2% de l'ensemble des enseignants du secteur privé sous contrat en activité.

580 enseignants

91,4% de femmes

42 ans de moyenne d'âge



Répartition des enseignants dans le premier degré par corps et par sexe

		Effectifs	% sur total	Part des femmes (%)	Part des moins de 35 ans (%)	Part des 50 ans et plus (%)	Âge moyen	Temps partiel (%)	Effectifs ETP
Professeurs des écoles	Femmes	417	71,9		21,8	29,0	44	9,6	389
	Hommes	33	5,6		18,2	21,2	44	6,1	32
	Ensemble	450	77,5	92,7	21,6	28,4	44	9,3	421
Instituteurs	Femmes	*	1,4		12,5	50,0	48	12,5	*
	Hommes	*	0,2		0,0	100,0	54	0,0	*
	Ensemble	9	1,6	88,9	11,1	55,6	49	11,1	8
Contractuels	Femmes	*	18,1		43,8	13,3	37	1,0	*
	Hommes	*	2,8		56,3	6,3	35	6,3	*
	Ensemble	121	20,9	86,8	45,5	12,4	37	0,0	99
Titulaires	Femmes	*	2,9		11,8	23,5	45	0,0	*
	Hommes	*	0,2		0,0	0,0	36,0	0,0	*
	Ensemble	18	3,1	94,4	11,1	22,2	44	0,0	18
Non titulaires	Femmes	*	88,5		26,5	26,3	42	8,2	*
	Hommes	*	8,4		30,6	18,4	42	4,1	*
	Ensemble	562	96,9	91,3	26,9	25,6	42	7,8	510
Ensemble	Femmes	530	91,4		26,0	26,2	43	7,9	480
	Hommes	50	8,6		30,0	18,0	41	4,0	48
	Ensemble	580	100,0	91,4	26,4	25,5	42	7,6	528

* secret statistique

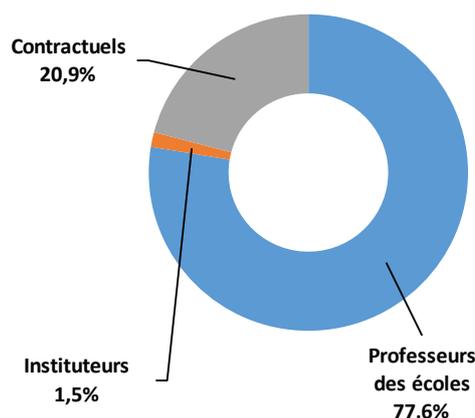
Les effectifs des enseignants du premier degré du secteur privé sous contrat s'élèvent à 580 personnels, soit 528 en équivalent temps plein.

La majorité des enseignants du premier degré sont des non-titulaires (96,9%).

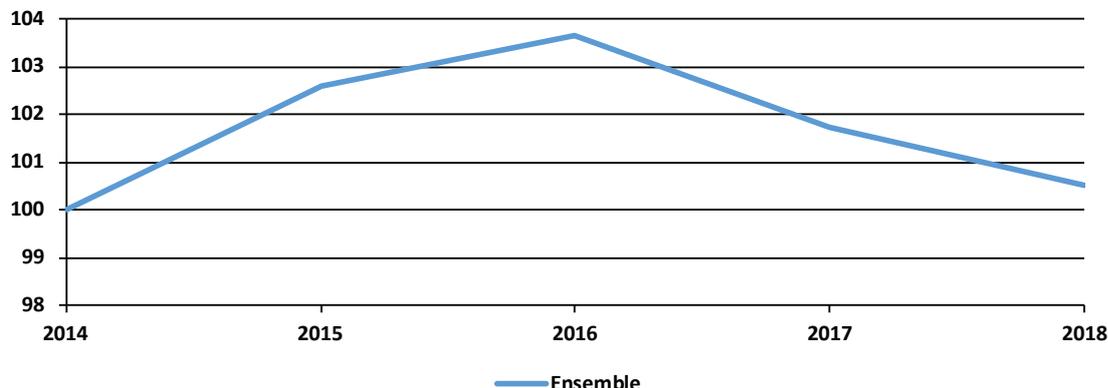
Plus de neuf enseignants sur dix sont des femmes (91,4%). L'âge moyen est de 42 ans. 26,4% des enseignants ont moins de 35 ans et 25,5% ont 50 ans et plus.

Répartition des enseignants selon le corps

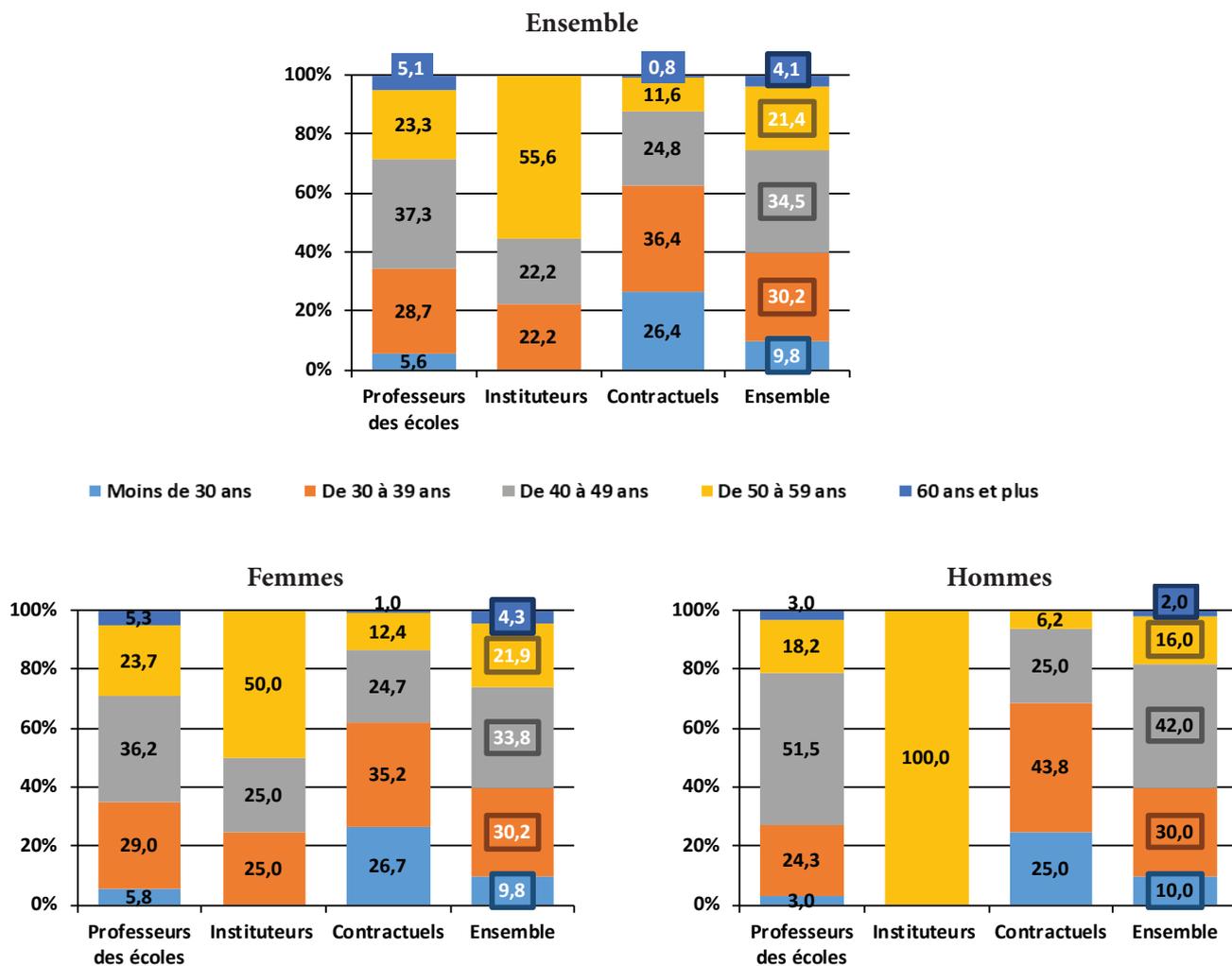
	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Ensemble
Professeurs des écoles	246	204	450
Instituteurs	*	*	9
Contractuels	*	*	121
Ensemble	316	264	580



Évolution des effectifs
(base 100 en 2014)



Répartition par tranche d'âge et par sexe



Les enseignants dans le second degré

Au 30 novembre 2018, les enseignants dans le second degré représentent 75,8% de l'ensemble des enseignants du secteur privé sous contrat en activité.

1 812 enseignants

65,4% de femmes

45 ans de moyenne d'âge



Répartition des enseignants dans le second degré par corps et par sexe

		Effectifs	% sur total	Part des femmes (%)	Part des moins de 35 ans (%)	Part des 50 ans et plus (%)	Âge moyen	Temps partiel (%)	Effectifs ETP
Professeurs de chaire supérieure	Femmes	*	0,0		-	-	-	-	*
	Hommes	*	0,2		0,0	100,0	59	0,0	*
	Ensemble	*	0,2	0,0	0,0	100,0	59	0,0	*
Professeurs agrégés	Femmes	66	3,6		12,1	43,9	47	6,1	65
	Hommes	59	3,3		6,8	44,1	48	8,5	58
	Ensemble	125	6,9	52,8	9,6	44,0	47	7,2	123
Professeurs certifiés	Femmes	750	41,4		16,4	39,9	46	10,4	714
	Hommes	308	17,0		15,9	41,9	46	6,2	285
	Ensemble	1 058	58,4	70,9	16,3	40,5	46	9,2	999
Professeurs d'EPS (PEPS)	Femmes	44	2,4		11,4	45,5	47	6,8	40
	Hommes	69	3,8		23,2	37,7	45	7,2	67
	Ensemble	113	6,2	38,9	18,6	40,7	45	7,1	107
Professeurs de lycée professionnel (PLP)	Femmes	127	7,0		11,0	40,2	47	5,5	121
	Hommes	42	2,3		9,5	28,6	47	2,4	39
	Ensemble	169	9,3	75,1	10,7	37,3	47	4,7	160
Professeurs des écoles (PE)	Femmes	*	0,2		0,0	33,3	46	0,0	*
	Hommes	*	0,1		0,0	0,0	43	0,0	*
	Ensemble	*	0,3	75,0	0,0	25,0	46	0,0	*
Contractuels	Femmes	196	10,8		33,2	19,9	40	1,0	154
	Hommes	144	7,9		39,6	16,0	39	0,7	113
	Ensemble	340	18,7	57,6	35,9	18,2	40	0,9	267
Titulaires	Femmes	70	3,9		5,7	38,6	47	4,3	68
	Hommes	53	2,9		5,7	35,8	48	5,7	52
	Ensemble	123	6,8	56,9	5,7	37,4	47	4,9	120
Non titulaires	Femmes	1 116	61,5		18,9	36,9	45	8,2	1 029
	Hommes	573	31,7		22,2	34,9	44	4,9	514
	Ensemble	1 689	93,2	66,1	20,0	36,2	45	7,0	1 543
Ensemble	Femmes	1 186	65,4		18,1	37,0	45	7,9	1 097
	Hommes	626	34,6		20,8	35,0	45	5,0	566
	Ensemble	1 812	100,0	65,4	19,0	36,3	45	6,9	1 663

* secret statistique

Les effectifs des enseignants du second degré du secteur privé sous contrat s'élèvent à 1 812 personnels (1 663 en soit 528 en équivalent temps plein).

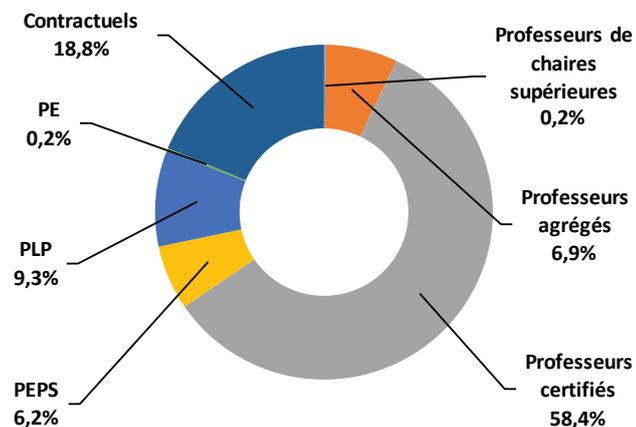
La majorité des enseignants du second degré sont des non-titulaires (93,2%).

Les femmes représentent 65,4% des effectifs. L'âge moyen est de 45 ans. 19,0% des enseignants ont moins de 35 ans et 36,3% ont 50 ans et plus.

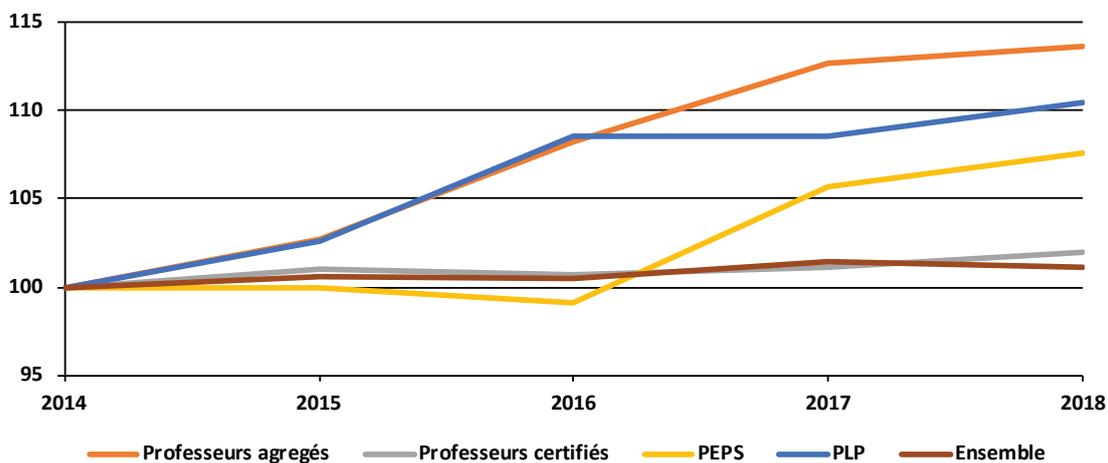
Répartition des enseignants selon le corps

	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Académie
Professeurs de chaires supérieures	*	*	*
Professeurs agrégés	99	26	125
Professeurs certifiés	571	487	1058
Professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS)	58	55	113
Professeurs de lycée professionnel (PLP)	85	84	169
Professeurs des écoles	*	*	*
Contractuels	177	163	340
Ensemble	995	817	1812

* secret statistique

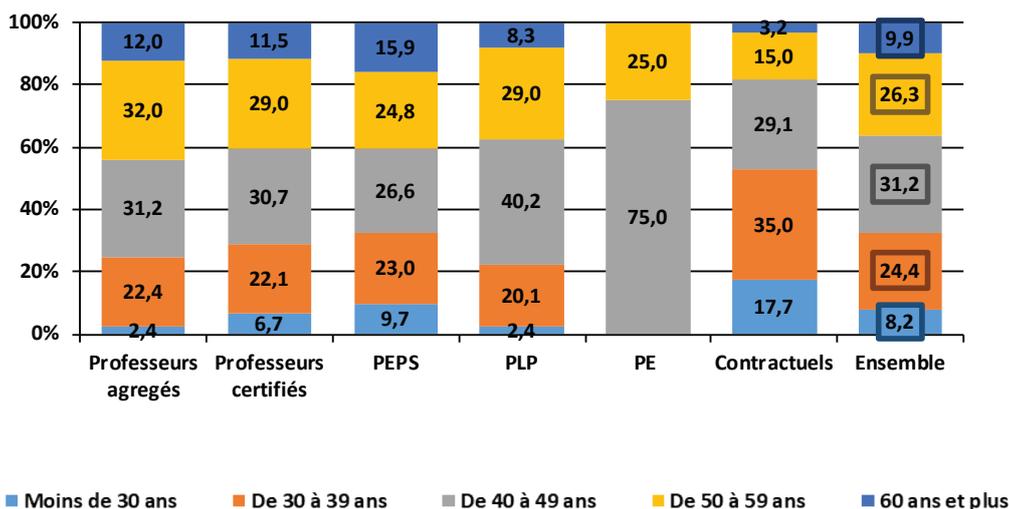


Évolution des effectifs
(base 100 en 2014)

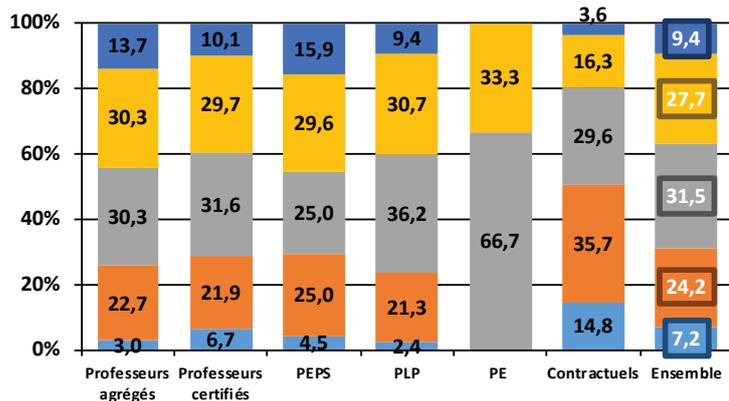


Répartition par tranche d'âge et par sexe

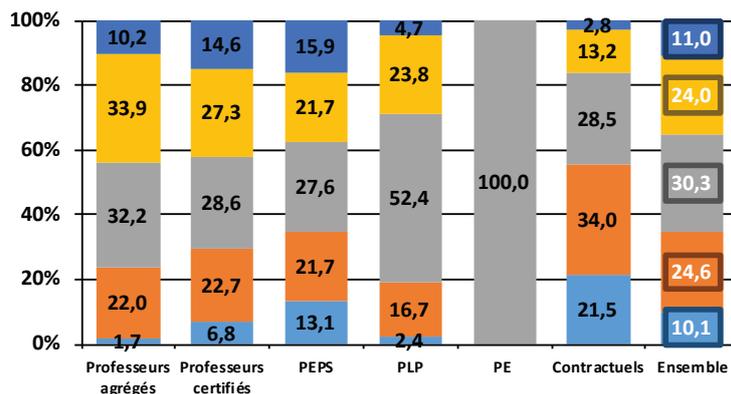
Ensemble



Femmes



Hommes





La mobilité géographique

Mobilité des personnels enseignants du 1^{er} degré

La mobilité ou mouvement des enseignants du 1^{er} degré comporte deux phases principales, le mouvement interdépartemental et le mouvement départemental.

- **Le mouvement interdépartemental**

Le mouvement interdépartemental permet aux enseignants titulaires du 1^{er} degré qui le souhaitent de changer de département d'exercice. Il permet aussi de répartir les enseignants sur le territoire national en fonction des capacités d'accueil de chaque département et des nécessités de service dans les départements d'origine des candidats.

Ce mouvement comprend deux étapes :

- **Les mutations nationales**

Les enseignants formulent une demande à la direction des services départementaux de l'Éducation nationale dont ils dépendent. Ces demandes sont ensuite transmises à l'administration centrale, qui par la suite procède au traitement des mutations.

- **Le mouvement complémentaire**

Les enseignants adressent une demande d'EXEAT (autorisation de sortie de leur département) accompagnée de la demande d'INEAT (autorisation d'entrée dans le département souhaité) à la direction des services départementaux de l'Éducation nationale dont ils dépendent. Les enseignants sont nommés dans le département souhaité seulement si l'EXEAT et l'INEAT sont accordées.

- **Le mouvement départemental**

Le mouvement départemental permet aux enseignants issus du mouvement interdépartemental d'être affectés sur un poste dans leur département d'accueil. Il permet aussi aux enseignants d'obtenir une affectation ou d'en changer en fonction des postes vacants ou susceptibles d'être vacants.

Personnels enseignants du 1^{er} degré du Bas-Rhin

Le mouvement interdépartemental : les mutations nationales

Mutations nationales	Sorties			Entrées		
	Demandes	Accordées	Annulées	Demandes	Accordées	Annulées
Rentrée 2018	44 dont 40 femmes	28 dont 26 femmes	1 dont 1 homme	296*	34 dont 29 femmes	0

* Les données sexuées sont indisponibles

Le mouvement interdépartemental : le mouvement complémentaire

Mouvement complémentaire	EXEAT		INEAT	
	Demandes formulées	Demandes acceptées	Demandes formulées	Demandes acceptées
Rentrée 2018	19 dont 17 femmes	12 dont 12 femmes	97 dont 88 femmes	16 dont 15 femmes

Le mouvement départemental

Mouvement départemental	Nombre total de postes	Nombre de supports réservés pour les stagiaires	Nombre de candidats	Nombre d'affectations à titre définitif	Nombre d'affectations à titre provisoire
Rentrée 2018	1 138	115	1 758	624	628

Personnels enseignants du 1^{er} degré du Haut-Rhin

Le mouvement interdépartemental : les mutations nationales

Mutations nationales	Sorties			Entrées		
	Demandes	Accordées	Annulées	Demandes	Accordées	Annulées
Rentrée 2018	167 dont 137 femmes	31 dont 24 femmes	0	137	35 dont 28 femmes	2 dont 2 femmes

Le mouvement interdépartemental : le mouvement complémentaire

Mouvement complémentaire	EXEAT		INEAT	
	Demandes formulées	Demandes acceptées	Demandes formulées	Demandes acceptées
Rentrée 2018	84 dont 77 femmes	13 dont 12 femmes	20 dont 19 femmes	6 dont 6 femmes

Le mouvement départemental

Mouvement départemental	Nombre total de postes	Nombre de supports réservés pour les stagiaires	Nombre de candidats	Nombre d'affectations à titre définitif	Nombre d'affectations à titre provisoire
Rentrée 2018	1 263 dont 1088 femmes	58	1 263	622 dont 532 femmes	342 dont 303 femmes

Mobilité des personnels enseignants du 2nd degré

La mobilité ou mouvement des enseignants titulaires du 2nd degré permet à ceux qui le souhaitent d'obtenir une mutation, une première affectation, ou de retrouver une affectation dans l'enseignement du 2nd degré (réintégration). Il comporte deux phases principales : une phase inter-académique suivie d'une phase intra-académique.

• **Le mouvement inter-académique**

Il permet d'assurer une bonne répartition des enseignants entre les différentes académies. Ce mouvement est opéré par l'administration centrale, qui procède à la désignation des personnels changeant d'académie.

• **Le mouvement intra-académique**

Le mouvement intra-académique est opéré par le rectorat, qui élabore les règles à partir des orientations ministérielles et des priorités légales de mutation.

Corps	Participants	Mutés	% de mutés
Agrégés et certifiés	1 347	613	45,5
PLP	185	97	52,4
EPS	166	71	42,8
CPE	75	38	50,7
PSY-EN	30	26	86,7

En 2018, on dénombre 1 803 participants au mouvement, soit une baisse de 7,5% par rapport à 2017. Le taux d'affectation global s'élève à 46,9% en 2018, ce qui reste satisfaisant par rapport aux années précédentes. La majorité des participants sont des enseignants agrégés ou certifiés, ils représentent 74,7% des participants.

Il existe deux catégories de participants : les participants volontaires et les participants obligatoires. Ces derniers regroupent en particulier les titulaires entrants, les stagiaires, les personnels faisant l'objet d'une mesure de carte scolaire.

Participants au mouvement (mouvement intra académique 2018)

	Participants				
	2014	2015	2016	2017	2018
Agrégés et certifiés	1 475	1 659	1 556	1 454	1 347
PLP	240	281	260	227	185
EPS	159	182	188	199	166
CPE	80	83	56	59	75
PSY-EN	8	6	9	10	30
Total	1 962	2 211	2 069	1 949	1 803

En 2018, le mouvement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation a concerné 1 155 femmes (64,1%) et 648 hommes (35,9%), soit un total de 1 803 agents. La participation est en baisse depuis 2015, notamment en raison de la baisse du nombre de participants volontaires, le nombre de participants obligatoires étant quasiment identique (391 en 2018, 404 en 2017 et 412 en 2016).

Affectations des participants (mouvement intra académique 2018)

	Taux d'affectation en %					Effectifs affectés 2018
	2014	2015	2016	2017	2018	
Agrégés et certifiés	39,9	51,7	45,1	46,8	45,5	613
PLP	65,8	71,9	55,4	57,3	52,4	97
EPS	37,7	42,6	42,0	43,2	42,8	71
CPE	61,3	96,4	50,0	49,2	50,7	38
PSY-EN	100,0	66,7	88,9	90,0	86,7	26
Total	44,0	54,7	46,4	47,9	46,9	845

Répartition

Hommes	%	Femmes	%
319	37,8	526	62,3

Hormis 2015 qui affichait un résultat exceptionnel, le taux d'affectation perd un point en 2018 mais reste globalement stable.

Mobilité des personnels ATSS

Mouvement inter-académique à gestion déconcentré (agents entrants dans l'académie) au 01/09/2019 (hors fil de l'eau)

Filière	Corps	Demandes de mutation			Mutations réalisées		
		Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
ADMIN	ADJAENES	4	4	0	4	4	0
SANTE-SOC	INF(Cat A)	5	5	0	0	0	0
	ASSAE	0	0	0	0	0	0
ITRF	ATRF	1	0	1	0	0	0

Mouvement intra-académique au 01/09/2019 (hors fil de l'eau)*

Filière	Corps	Demandes de mutation			Mutations réalisées		
		Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
ADMIN	AAE	18	8	10	9	4	5
	SAENES	59	53	6	26	24	2
	ADJAENES	84	77	7	57	51	6
SANTE-SOC	INF(Cat A)	45	45	0	15	15	0
	ASSAE	1	1	0	0	0	0
ITRF	ATRF	8	3	5	4	1	3

*Y compris les agents entrants dans l'académie

Le temps partiel

En 2018-2019, le temps partiel représente 9,8% de l'emploi total dans l'académie de Strasbourg (+2,0 points par rapport au niveau national).
 Le temps partiel est plus répandu chez les femmes : 12,4% des femmes de l'académie sont en temps partiel contre seulement 3,0% chez les hommes.
 Pour l'année scolaire 2018-2019, aucun personnel de direction et d'inspection n'est en temps partiel.

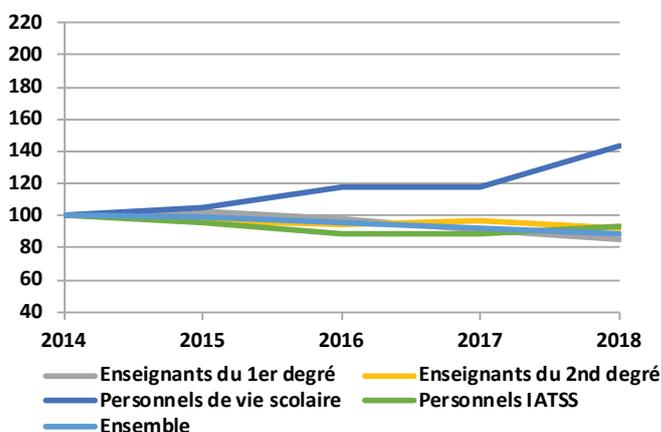
9,8% d'agents à temps partiel

12,4% des femmes

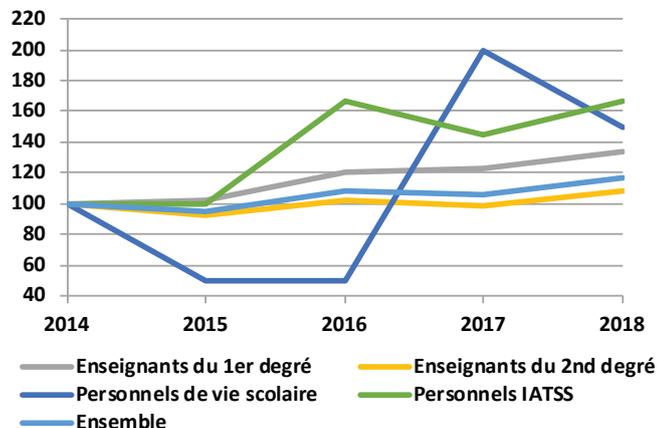
3,0% des hommes

Évolution des effectifs en temps partiel (base 100 en 2014)

Femmes

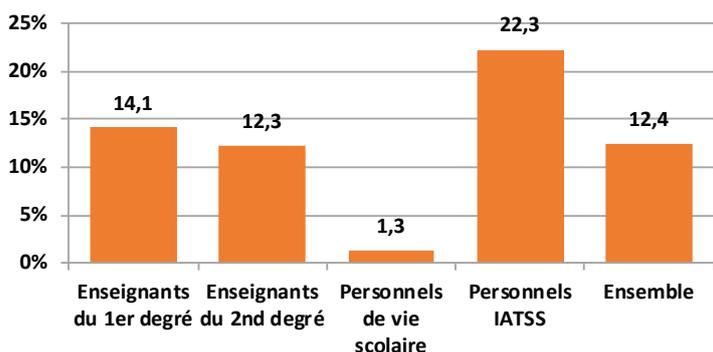


Hommes

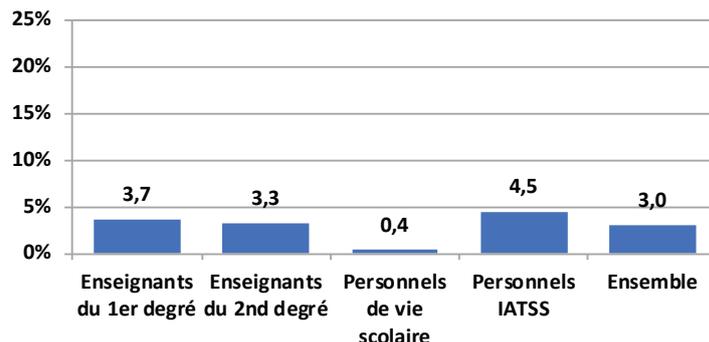


Part du temps partiel selon la catégorie de personnels et le sexe

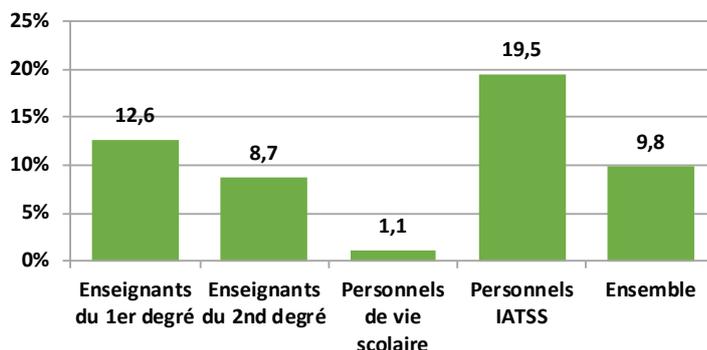
Femmes



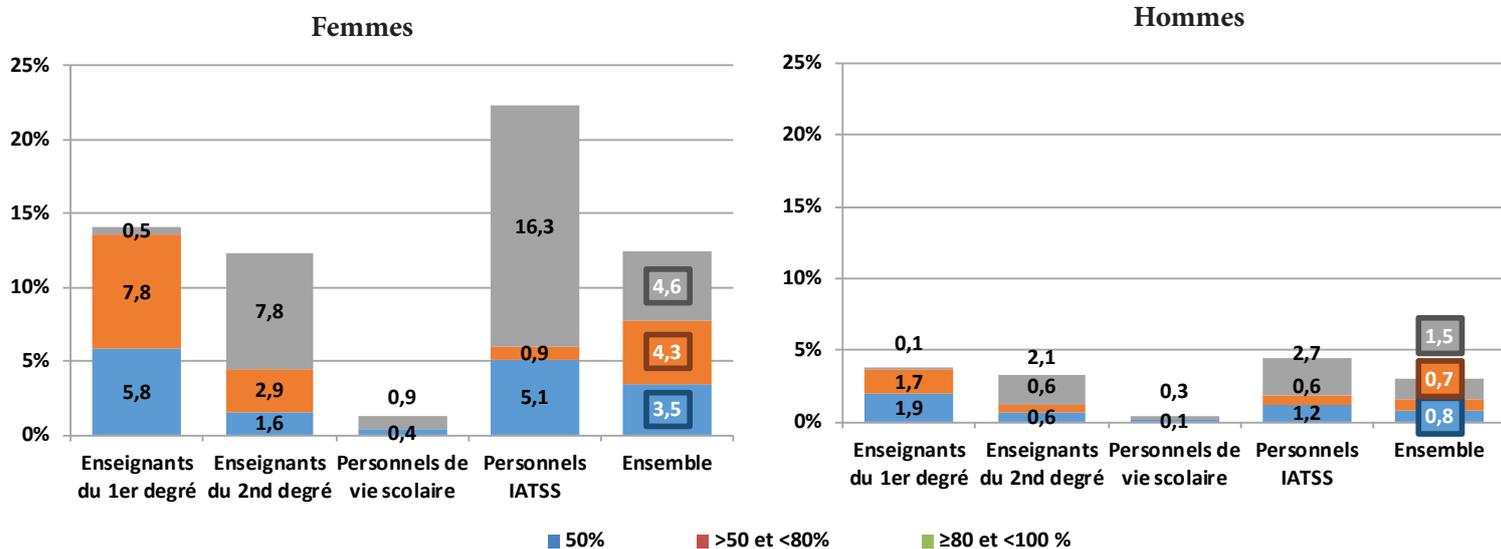
Hommes



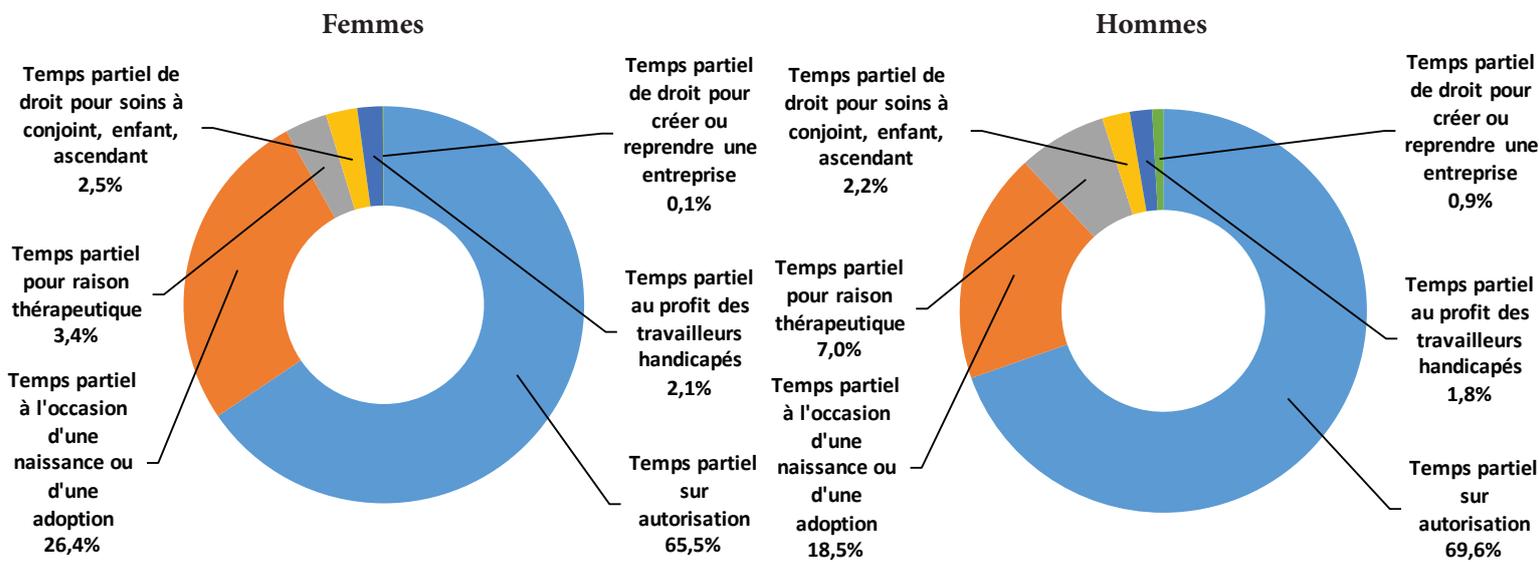
Ensemble



Taux de temps partiel selon la quotité de service



Temps partiel selon les motifs



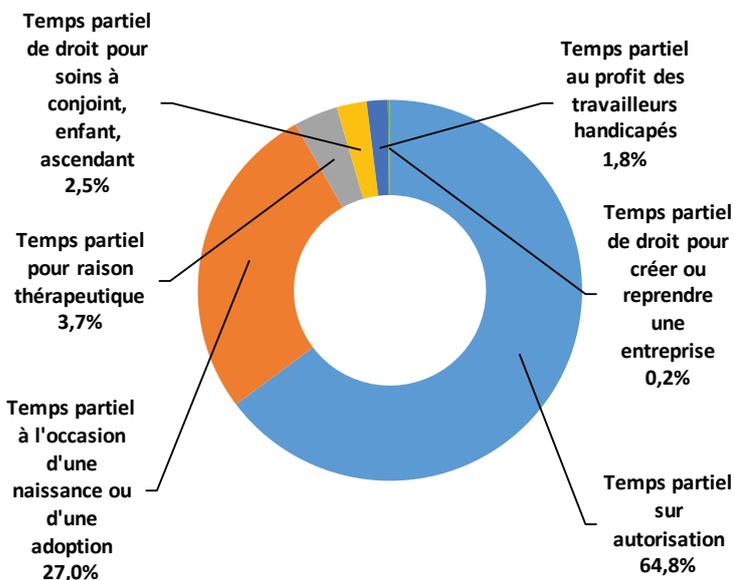
Répartition des modalités de service selon la catégorie de personnels

Modalités de service	Enseignants du 1er degré (%)	Enseignants du 2nd degré (%)	Personnels de vie scolaire (%)	Personnels IATSS (%)	Ensemble (%)
Temps partiel sur autorisation	59,7	69,5	36,1	77,5	65,9
Temps partiel à l'occasion d'une naissance ou d'une adoption	32,1	22,1	52,8	13,4	25,7
Temps partiel pour raison thérapeutique	3,6	4,1	0,0	3,6	3,7
Temps partiel de droit pour soins à conjoint, enfant, ascendant	2,3	2,6	11,1	2,2	2,5
Temps partiel au profit des travailleurs handicapés	2,3	1,3	0,0	3,3	2,0
Temps partiel de droit pour créer ou reprendre une entreprise	0,0	0,4	0,0	0,0	0,2

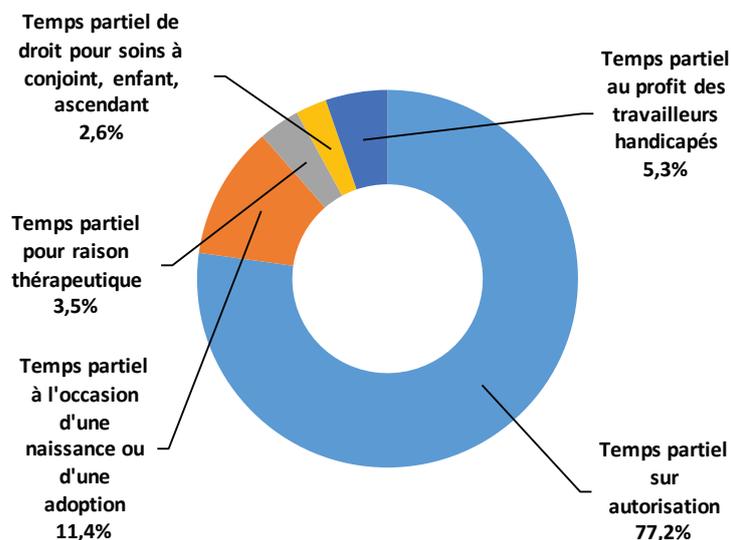
Taux partiel selon la catégorie

		Temps partiel (%)
Catégorie A	Enseignants	10,5
	Non-enseignants	3,7
Ensemble catégorie A		9,3
Catégorie B	Enseignants	5,4
	Non-enseignants	20,9
Ensemble catégorie B		19,9
Ensemble catégorie C		16,6
Ensemble		9,8

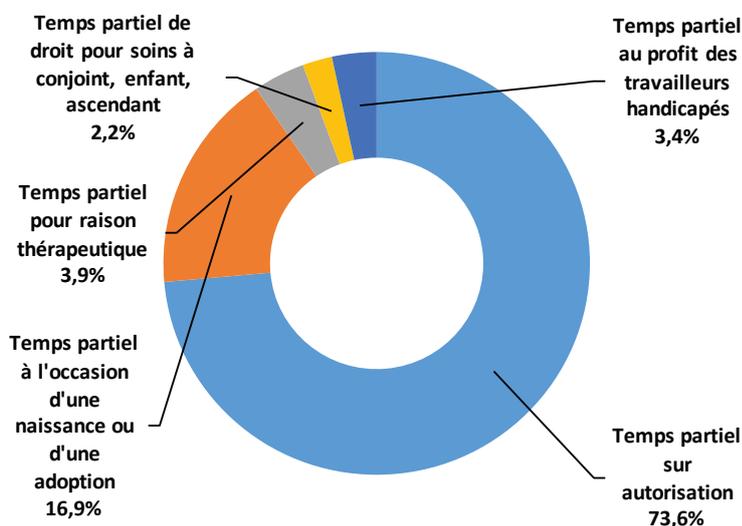
Catégorie A



Catégorie B

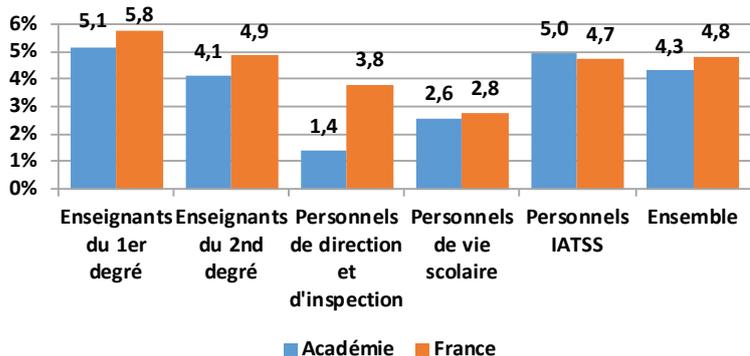


Catégorie C

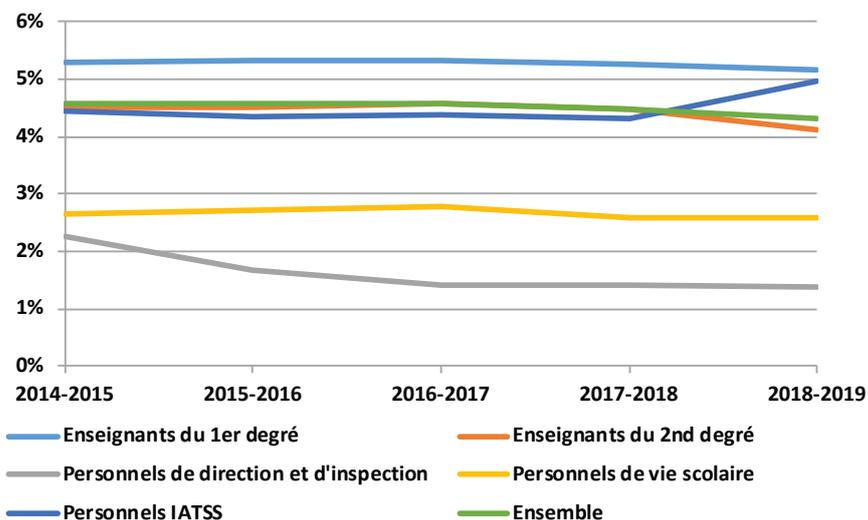


Les congés

Taux d'absence



Évolution du taux d'absence dans l'académie de Strasbourg



Taux d'absence 4,3%

62% des agents ont pris au moins un congé en 2018-2019

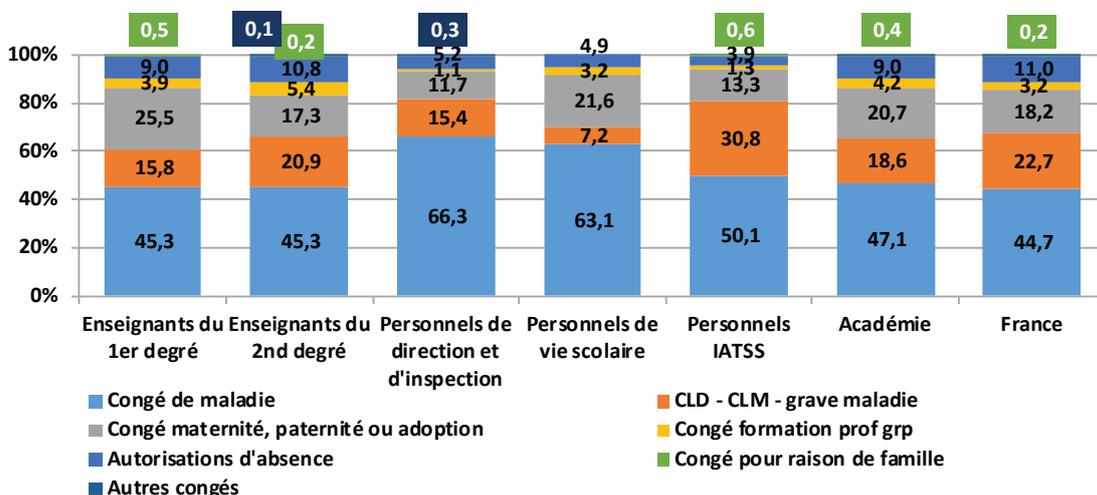
Pour l'année 2018-2019, le taux d'absence annuel moyen académique s'établit à 4,3%. Plus de 6 agents sur dix ont pris au moins un congé pendant l'année scolaire 2018-2019.

Le taux d'absence varie de 1,4% pour les personnels de direction et d'inspection à 5,1% pour les personnels du premier degré. Le poids des différents motifs d'absence varie également selon la catégorie de personnels, le taux de féminisation et la structure par âge expliquant en partie les variations observées.

Toutes catégories de personnel confondues, les congés pour maladie (ordinaire et congés longs) représentent le premier motif d'absence, tant en terme de durée (65,7% dont 47,1% pour maladie ordinaire) que de nombre de congés pris (45,6%). Suivent les congés maternité-paternité (20,7%) puis les autorisations d'absence (9,0%).

Le taux d'absence académique pour raison de santé s'établit à 2,8% en 2018-2019, soit -0,1 point en un an.

Répartition des congés (durée) selon le motif

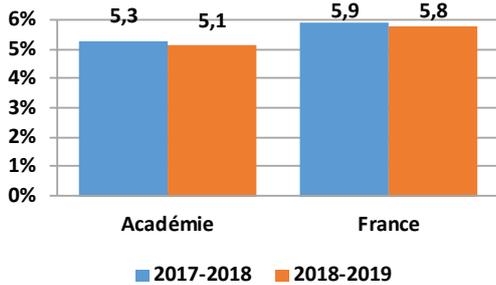


Les congés des enseignants dans le premier degré

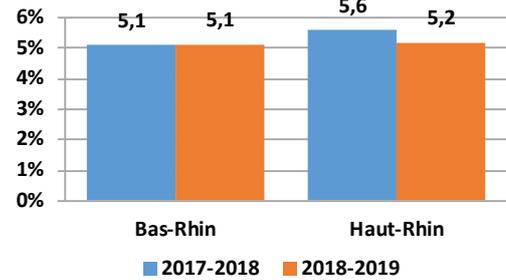
En 2018-2019, le taux d'absence académique s'établit à 5,1%, taux légèrement inférieur à l'année 2017-2018. Ce taux est inférieur à celui observé au niveau national (5,8% en baisse de 0,1 point en un an). L'écart entre les deux départements se réduit : il n'est plus que de 0,1 point.

Un taux de féminisation et une part des moins de 30 ans élevés expliquent la proportion importante des congés maternité-paternité (25,5% contre 20,7% en moyenne académique). Les congés pour maladie ordinaire représentent 45,2% des motifs de congés et ceux pour formation professionnelle 3,9%.

Évolution du taux d'absence académique



Taux d'absence selon le département

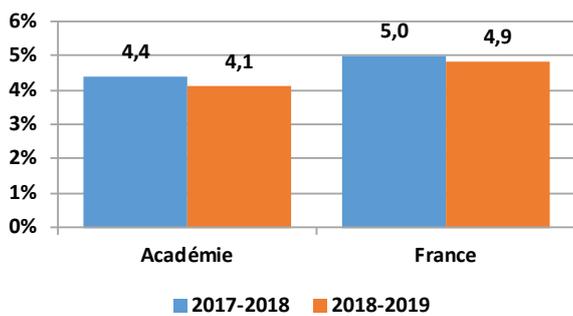


Les congés des enseignants dans le second degré

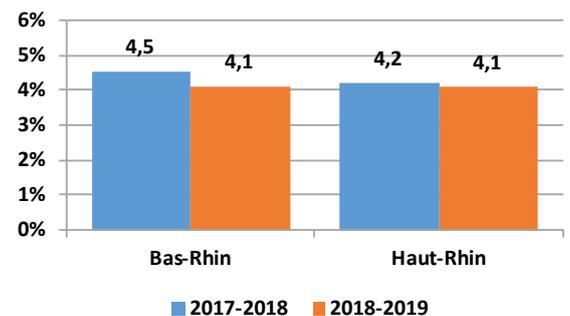
En 2018-2019, le taux d'absence académique s'établit à 4,1%, chiffre en baisse par rapport à 2017-2018 (-0,3 point). Ce taux est inférieur à celui observé au niveau national (4,9% soit 0,1 point de moins).

Dans le second degré, les motifs d'absence les plus fréquents sont liés à la santé (maladie ordinaire 45,3% et congés longs 20,9%), suivis par les congés de maternité-paternité (17,3%) et les autorisations d'absence (10,8%).

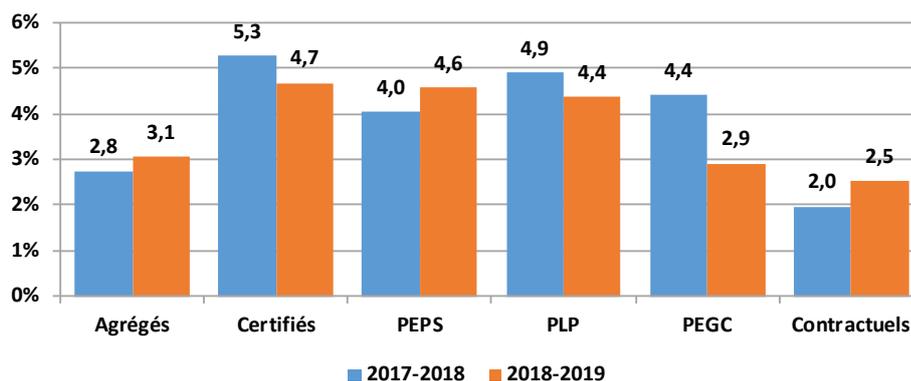
Évolution du taux d'absence académique



Taux d'absence selon le département



Taux d'absence académique selon le corps

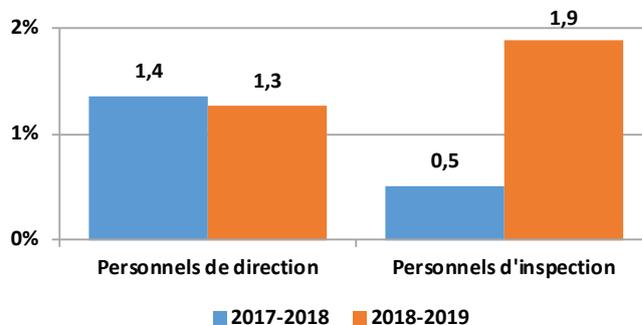


Les congés des personnels d'inspection et de direction

Pour les personnels de direction et d'inspection, le taux d'absence varie selon la fonction : 1,3% pour les personnels de direction et 1,9% pour les personnels d'inspection.

Les congés de maladie ordinaire ou congés longs suite à maladie constituent les premiers motifs d'absence chez les personnels de direction et d'inspection.

Taux d'absence académique selon la fonction

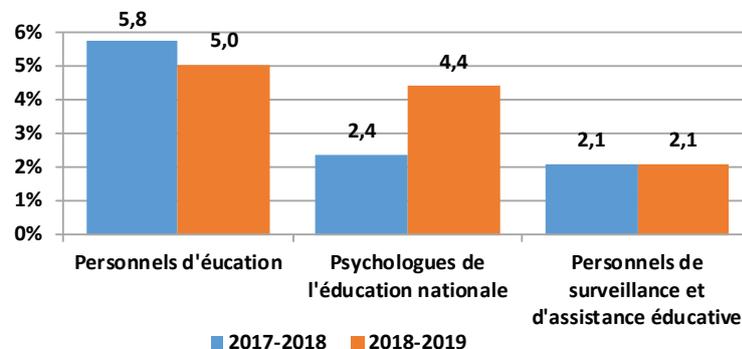


Les congés des personnels de vie scolaire

Pour les personnels de vie scolaire, le taux d'absence varie selon la fonction : 5,0% pour les personnels d'éducation, 4,4% pour les psychologues et 2,1% pour les personnels de surveillance et d'assistance éducative.

Les congés pour maladie ordinaire et les congés maternité-paternité sont les premiers motifs d'absence chez les personnels de vie scolaire.

Taux d'absence académique selon la fonction



Les congés des personnels I.A.T.S.S.

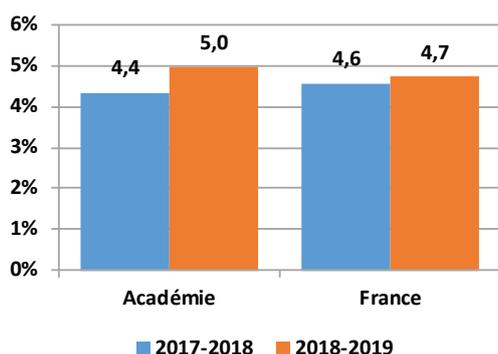
En 2018-2019, le taux d'absence académique des personnels IATSS s'établit à 5,0% soit 0,6 point de plus sur un an. Les deux départements enregistrent un taux d'absence similaire (5,0%).

Du point de vue de la durée des congés, le premier motif est la maladie ordinaire (50,1%) suivi par les congés longs (30,8%), soit 80,9% de congés liés à la santé des personnels. La part des congés maternité-paternité est plus faible (13,3% contre 20,7% en moyenne académique) en raison d'une population plus âgée qu'au niveau des corps enseignants.

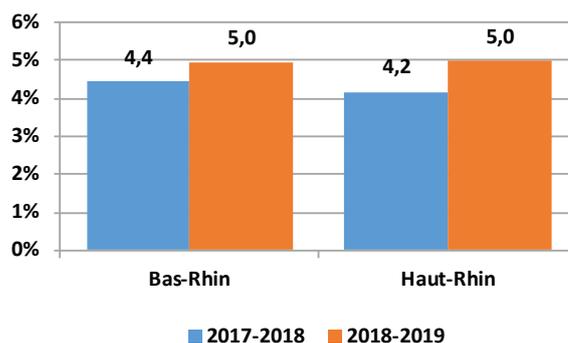
Le taux d'absence varie selon la filière : la filière médico-sociale présente le taux le moins élevé (4,1% soit 0,1 point de moins en un an) contre 5,0% pour les administratifs et 5,6% pour les techniciens.

Des variations s'observent aussi par type d'établissement, le taux est plus élevé en lycées (5,7%), contre 3,7% dans les services académiques.

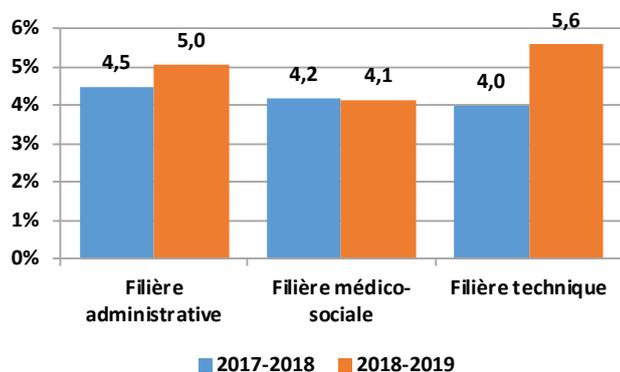
Évolution du taux d'absence académique



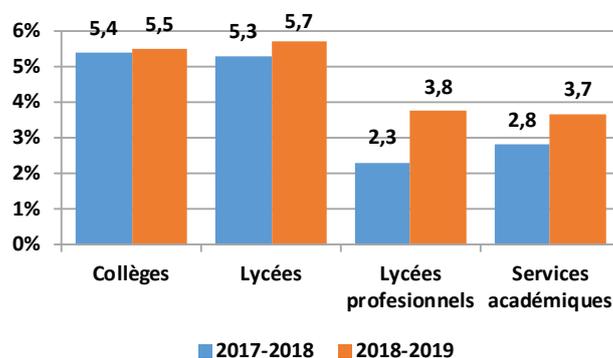
Taux d'absence selon le département



Taux d'absence selon la filière



Taux d'absence selon l'établissement



L'accompagnement des personnels

Les personnels en situation de handicap

La déclinaison académique de la politique «handicap» développe les objectifs du nouveau plan pluriannuel d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap et d'inaptitude 2017-2019. Ce plan s'inscrit dans la continuité du précédent et prévoit des actions variées qui concourent ensemble à intégrer et maintenir dans l'emploi les agents concernés.

Progression du taux d'emploi

Année	Nombre de BOE au 1 ^{er} janvier	Taux d'emploi (%)	Éléments pris en compte
2012	384	1,47	BOE saisis dans les bases et contrats aidés
2013	487	1,87	BOE saisis dans les bases et contrats aidés
2014	566	2,07	Ajout des agents non BOE en poste adapté
2015	653	2,47	Les agents non BOE en poste adapté ne sont plus pris en compte
2016	757	2,78	BOE saisis dans les bases et contrats aidés
2017	784	2,84	BOE saisis dans les bases et contrats aidés
2018	843	3,11	BOE saisis dans les bases et contrats aidés

L'accompagnement des personnels

Sur la base des préconisations du médecin de prévention, les dispositifs suivants ont été mobilisés :

Dépenses engagées durant l'année civile 2019	Nombre de bénéficiaires			Part FIPHFP	Part MEN	Part académique	Part MDPH (prestation de compensation du handicap)	Total (sans PCH)
	Femmes	Hommes	Ensemble					
Aménagement matériel	65	14	79	92 103,71	18 527,28	0,00	0,00	110 630,99
Remboursement du reste à charge (Prothèses auditives + chaise roulantes)	21	5	26	25 325,29	10 887,88	3 983,55	4 869,14	40 196,72
Aménagement véhicule	1	1	2	14 499,00	0,00	0,00	5 000,00	14 499,00
Transport Domicile-Travail	5	5	10	53 960,86	159,00	0,00	12 135,50	54 119,86
Transport occasionnel	1	3	4	1 130,24	422,50	0,00	100,00	1 552,74
Salaire AESH	7	5	12	0,00	143 891,89	0,00	0,00	0,00
Formations, bilans de compétence, frais de formation des apprentis, tutorat	3	3	6	1 536,46	1 837,00	0,00	0,00	3 391,06
Accompagnement handicap psychique	8	0	8	6 612,00	0,00	0,00	0,00	6 612,00
Salaires Apprentis	0	1	1	0,00	12 848,69	0,00	0,00	12 848,69

Les allègements de services

De façon exceptionnelle, l'agent peut, en raison de son état de santé, bénéficier d'un temps de travail réduit tout en continuant de percevoir l'intégralité de son traitement.

Cette dérogation au droit commun n'est pas reconductible automatiquement et est accordée dans la limite des moyens dont dispose l'académie.

Allègements de service accordés à la rentrée 2018	Nombre de demandes					
	BOE			Non BOE		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
1 ^{er} degré public	39	1	40	28	1	29
2 nd degré public (dont COP et CPE)	45	13	58	37	8	45
1 ^{er} degré privé	1	0	1	1	0	1
2 nd degré privé	4	1	5	1	0	1

Allègements de service accordés à la rentrée 2018	Nombre de bénéficiaires					
	BOE			Non BOE		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
1 ^{er} degré public	22	0	22	13	0	13
2 nd degré public (dont COP et CPE)	31	9	40	20	7	27
1 ^{er} degré privé	1	0	1	0	0	0
2 nd degré privé	2	1	3	0	0	0

Allègements de service accordés à la rentrée 2018	Nombre d'heures accordées					
	BOE			Non BOE		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
1 ^{er} degré public	104	0	104	60	0	60
2 nd degré public (dont COP et CPE)	83	25	108	54	17	71
1 ^{er} degré privé	6	0	6	0	0	0
2 nd degré privé	6	3	9	0	0	0

Le recrutement par la voie contractuelle de travailleurs handicapés

Cette voie d'accès à la fonction publique est offerte aux BOE qui répondent aux mêmes conditions de diplôme que celles exigées des candidats aux concours externes. La compétence du candidat est donc le critère essentiel de sélection, sous réserve de compatibilité de son état de santé avec les fonctions postulées.

Recrutement au 1^{er} septembre 2018

	Recrutements au 1 ^{er} septembre 2018			Situation N-1		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
1 ^{er} degré 68 (public)	0	1	1	/	1 titularisation	1 titularisation
2 nd degré	0	1	1	/	1 titularisation	1 titularisation
Administratifs	4	1	5	4 titularisations	1 titularisation	5 titularisations

Campagne de recrutement (avril-mai 2019)

	Candidatures			Entretiens devant la commission de recrutement			Avis favorables			Recrutements		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
1 ^{er} degré 67+ 68 (ens. public)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1 ^{er} degré 68 (ens. privé)	1	0	1	1	0	1	1	0	1	1	0	1
Personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation	16	18	34	8	9	17	2	5	7	2	3	5
Administratifs	9	14	23	5	6	11	4	2	6	4	2	6

Le Point d'Accueil et d'Écoute

Le Point d'Accueil et d'Écoute a été mis en place le 3 décembre 2018 dans le cadre de la double labellisation Égalité / Diversité.

Il est constitué d'une coordinatrice écoutante et de deux collaboratrices écoutantes dont l'une intervient sur le Haut-Rhin.

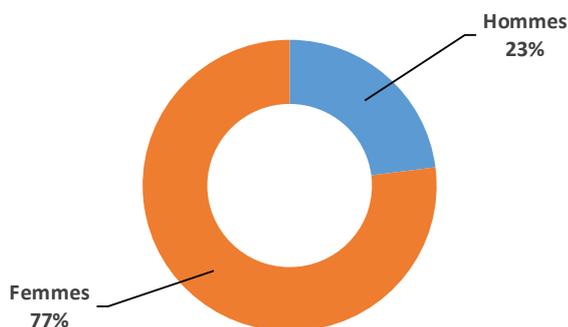
Peuvent s'adresser au PAE tout personnel s'estimant victime de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, de violences sexistes ou sexuelles et tout personnel ayant eu connaissance de tels agissements.

Les intervenantes du PAE apportent également une écoute à toute personne souhaitant évoquer un problème ayant trait à l'exercice de son activité professionnelle.

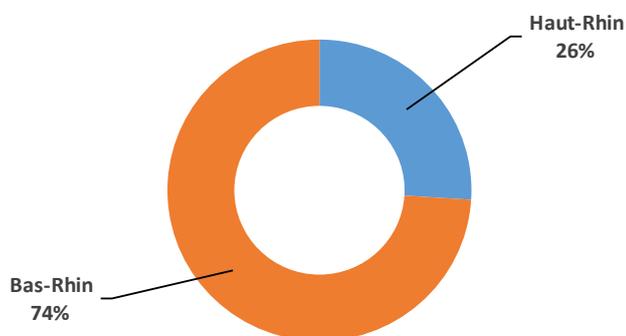
Personnels accueillis

Sur la période 2018/2019, 125 personnes ont pris contact avec le PAE et 160 entretiens ont été menés.

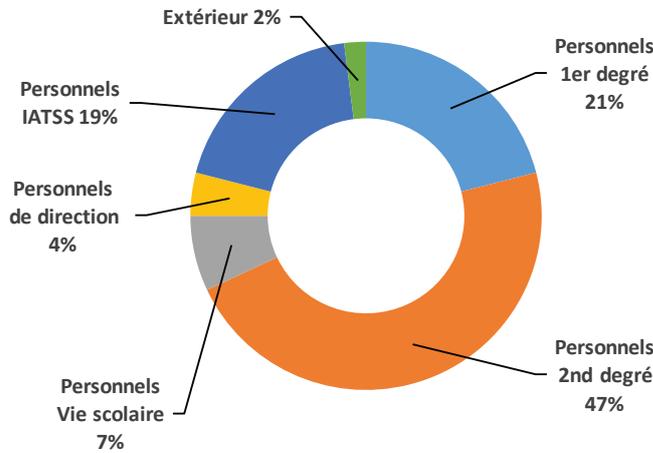
Répartition selon le sexe



Répartition selon la zone géographique



Répartition selon la zone géographique



Les motifs évoqués lors des appels

Difficultés ponctuelles liées à l'activité professionnelle	Discrimination (liée au handicap ou état de santé)	Harcèlement moral	Problématique ne relevant pas du PAE
77	14	8	26

Le principal motif évoqué lors des appels concerne des difficultés ponctuelles rencontrées dans l'exercice de l'activité professionnelle, notamment des difficultés relationnelles, des conflits, de l'épuisement.

14 personnes s'estimaient victime d'une discrimination liée à leur handicap ou leur état de santé, principalement dans le cadre de l'aménagement de leur poste de travail.

10 personnes s'estimaient victime d'une situation de harcèlement moral.

Les 26 personnes, dont la problématique ne relevait pas du PAE, ont été orientées vers un autre service du Rectorat pour répondre à leur demande.

Traitement des situations relevant d'une discrimination ou d'un harcèlement moral.

Lorsque les faits apportés peuvent présumer de situations relevant d'une discrimination ou d'un harcèlement moral, celles-ci sont évoquées lors de la commission de traitement du PAE, avec l'accord de la personne concernée. 9 situations ont donc fait l'objet d'un signalement auprès de la commission pour la période 2018/2019.

Accompagnement individualisé des personnels enseignants

Mission : La chargée de mission exerce ses fonctions auprès de la responsable de la Division des personnels enseignants (DPE).

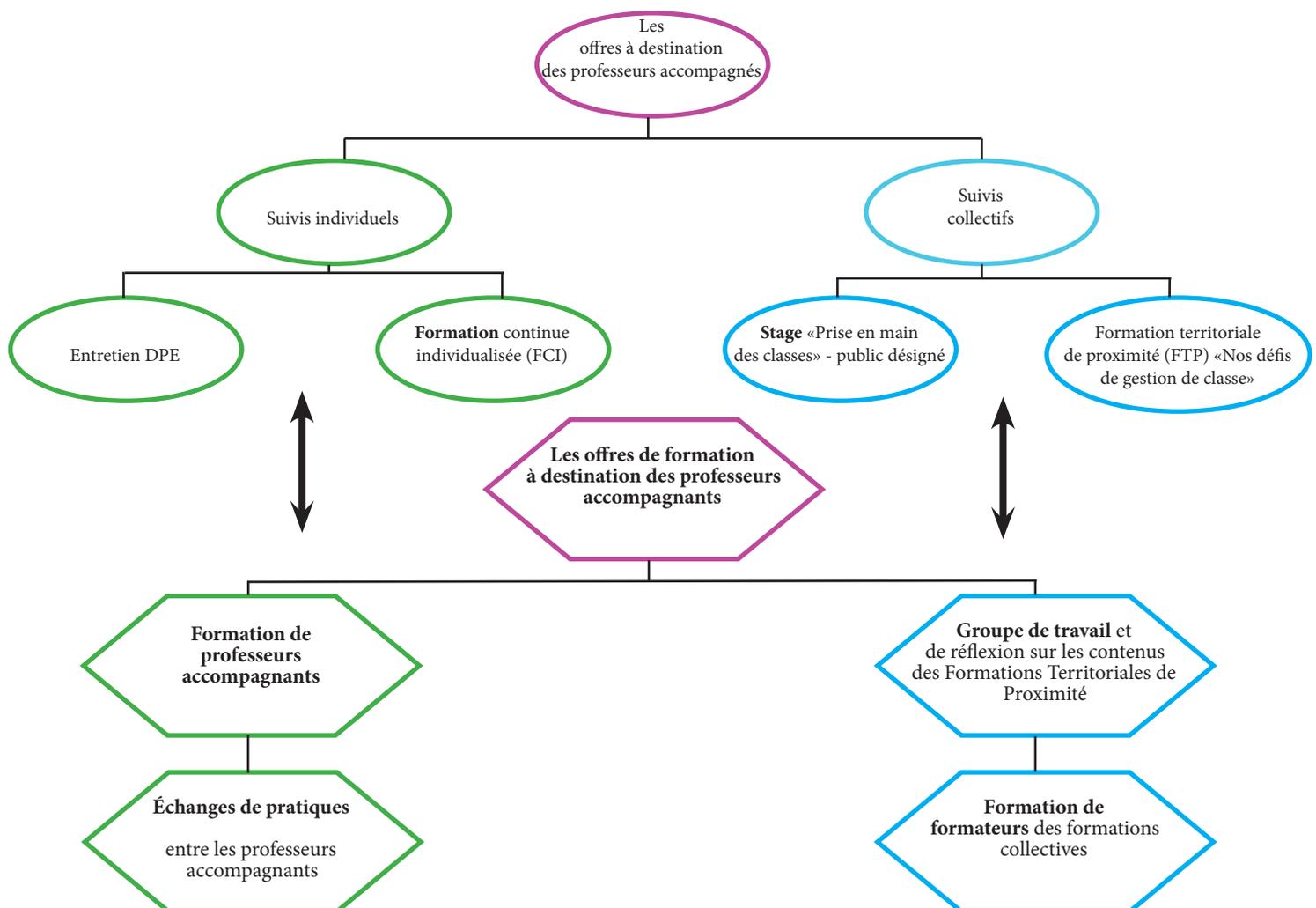
Sa mission s'inscrit dans l'accompagnement et le suivi institutionnel des enseignants en difficulté, invités à interroger leur pratique professionnelle.

Elle propose :

- d'une part, des **entretiens individuels** basés sur une écoute dénuée de tout jugement
- d'autre part, **des formations** élaborées à partir des réalités et besoins professionnels des personnels enseignants en souffrance.

Pour répondre aux besoins de l'institution, elle crée un espace de concertation et de réflexion au sein de la DPE avec l'intention de mettre en œuvre des actions qui favorisent la réussite et la persévérance scolaire. L'ensemble des dispositifs initiés est organisé en deux axes principaux :

- **Les offres d'accompagnement et de formation à destination des professeurs en difficultés**, sur la base de suivis individuels ou collectifs
- **Les offres de formation à destination des professeurs accompagnants** sur la base de groupes de travail, échange de pratiques et formations de formateurs.



Les dispositifs d'aide à destination des professeurs à besoins particuliers

• Les entretiens DPE

La chargée de mission se tient à la disposition des enseignants pour **des entretiens individuels**. Elle offre ainsi une écoute objective et sans jugement pour une prise en compte personnalisée de la situation professionnelle. Le but est de libérer la parole pour mieux **identifier les besoins** et apporter **des réponses sur mesure**.

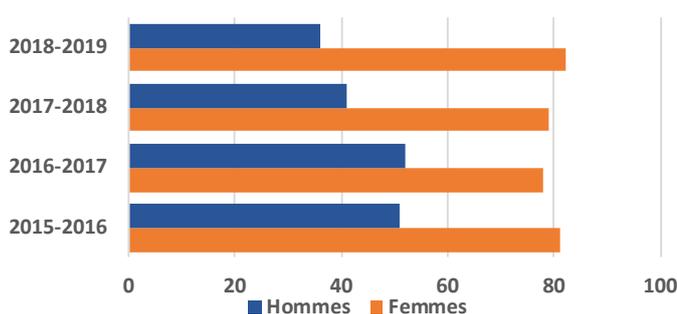
Elle travaille en toute transparence avec les personnels de direction et les corps d'inspection et assure le suivi individualisé des dossiers.

Quels en sont les bénéfices ?

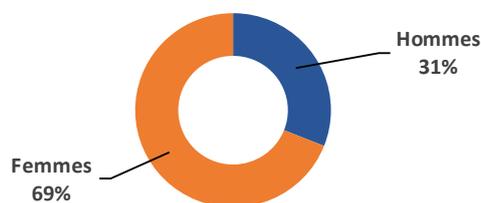
Offrir une écoute bienveillante dénuée de tout jugement est en soi une aide dont les bénéfices sont immédiats pour la quasi-totalité des enseignants reçus.

La disponibilité et l'écoute permettent de restaurer la confiance parfois perdue en l'institution. L'entretien permet également aux enseignants d'entrer dans une démarche autonome et responsable dans laquelle ils redeviennent acteur de leur projet professionnel.

Évolution du nombre d'entretiens



2018-2019



• La formation continue individualisée (FCI) - Visites des enseignants dans les classes

Lorsque les enseignants sont confrontés à des difficultés dans leur pratique professionnelle, une formation continue individualisée est proposée. Cet accompagnement par un pair, sur une durée déterminée, se déroule dans l'établissement du professeur en difficulté, au plus près de sa réalité professionnelle.

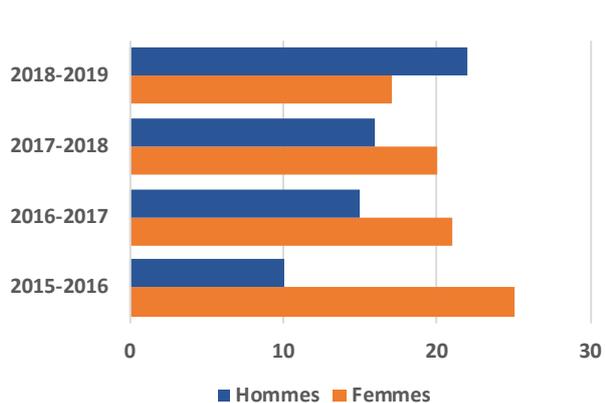
Il convient de préciser que la proposition d'aide sous la forme d'une formation continue individualisée pour des professeurs chevronnés ne va pas de soi. L'adhésion de l'enseignant accompagné est indispensable pour espérer des changements. C'est un des objectifs majeurs de l'entretien à la DPE quand il s'agit de mettre en place ce dispositif.

En termes de résultats, nous constatons qu'ils sont très positifs quand l'enseignant accompagné rencontre des difficultés « moyennes », et qu'il est encore apte à se remettre en question. Nous parvenons ainsi à remotiver l'enseignant découragé, qui reprend confiance en ses gestes professionnels et retrouve le plaisir d'enseigner.

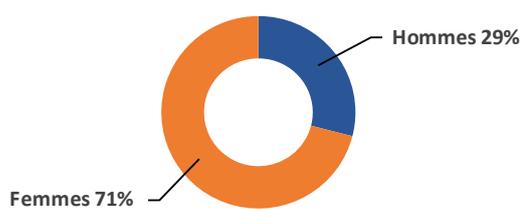
Bien sûr, ce dispositif est également proposé aux enseignants qui sont en grandes difficultés. Dans ce cas,

- soit il s'agit d'une ultime aide, avant d'aller vers l'insuffisance professionnelle et les résultats sont quasi nuls,
- soit l'enseignant est installé dans les difficultés depuis de longues années, il est en souffrance, mais accepte l'aide proposée. Les « résultats » ne sont alors pas toujours mesurables, ils sont parfois non visibles dans la classe, en revanche la personne a gagné en estime de soi ou reprend confiance en l'institution. Un suivi en plusieurs temps ou sur le plus long terme est parfois nécessaire.

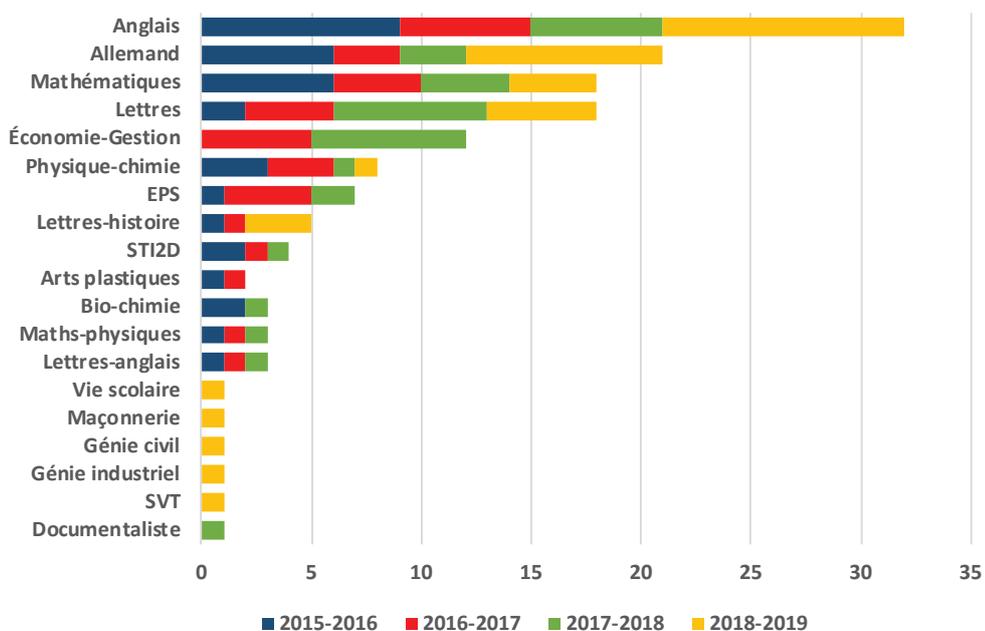
Nombre de FCI par année



2018-2019



Nombre de FCI par discipline et par année



• Le stage «prise en main des classes»

Ce stage, à public désigné, s'adresse aux enseignants dont les difficultés de gestion de classe sont particulièrement importantes.

Les participants sont repérés par la DPE, les inspecteurs et les chefs d'établissements. La chargée de mission appelle et/ou reçoit les participants dans le but de présenter le dispositif et de désamorcer d'éventuelles résistances. La première session a lieu le jour **avant** la pré-rentrée et le stage se décline en trois demi-journées réparties sur les 1^{er} et 2nd trimestres.

La formation apporte des pistes concrètes pour une prise en main constructive des classes et les participants se sentent accompagnés lors de la pré-rentrée, et tout au long de la première moitié de l'année scolaire.

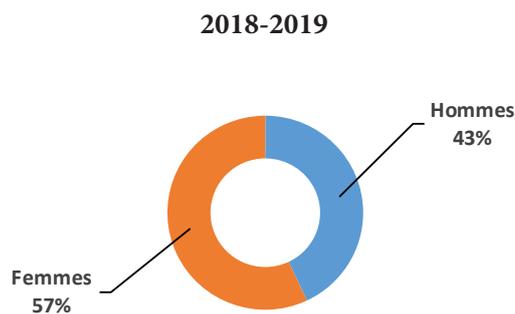
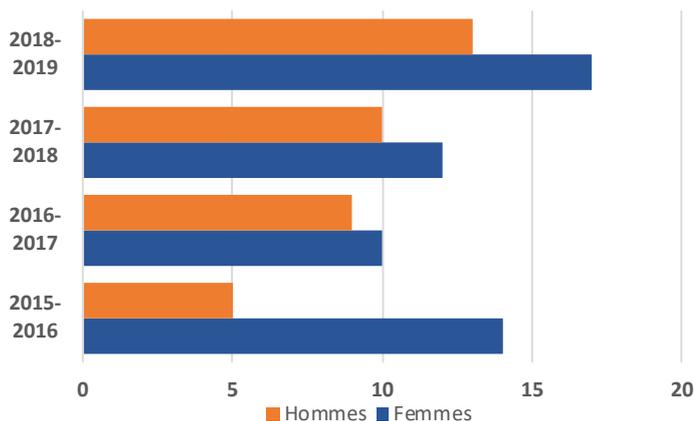
- La première session de formation est consacrée à la préparation du premier contact avec le groupe d'élèves (sur différents plans tels le matériel, la gestion du temps ou la préparation en amont), à sa prise en main en classe et aux réactions face aux premiers tests de l'autorité par nos élèves pour faire ressortir quelques principes clés qui serviront de repères tout au long de l'année.
- La deuxième demi-journée a pour objet les retours d'expérimentations sur les gestes techniques, l'analyse des causes des incidents et l'élaboration d'une gradation des réactions.
- Lors de la dernière session, il est notamment question des liens entre gestion de classe et pratiques pédagogiques, ainsi que des interactions entre postures d'élève et d'enseignant.

Les bilans démontrent que les enseignants apprécient en premier lieu les conseils pratiques, les outils diversifiés, les exemples de terrain, les solutions concrètes et en second lieu le temps d'échange.

Évolution du stage «prise en main des classes» depuis sa création en 2013

	Nombre de participants	Durée	Nombre de groupe
2013-14	20	6H	1
2014-15	20	6H	1
2015-16	20	6H	1
2016-17	20	9H	1
2017-18	20	9H	1
2018-19	29	9H	2

Remarques : L'évolution croissante du dispositif (augmentation du volume horaire et du nombre de participants) est le fruit d'une collaboration renforcée entre les chefs d'établissement, les inspecteurs et la DPE.



• **La formation territoriale de proximité (FTP), un outil de prévention**

Gérer ses classes devient une tâche de plus en plus ardue dans des contextes scolaires et sociaux en constante évolution. Cette FTP a été proposée aux enseignants pour leur permettre de :

- S'interroger à nouveau sur ce qui fonde une gestion de classe efficace
- Porter un regard distancié sur ses propres pratiques
- Mieux comprendre les adolescents que l'on a en face de soi pour mettre en place des pratiques adaptées
- Réfléchir aux attitudes possibles face aux comportements perturbateurs
- Entrevoir des façons d'anticiper et d'éviter des situations à risque
- Rechercher des techniques pour redynamiser l'engagement de ses élèves
- S'inspirer des pratiques des autres pour enrichir ses outils et varier ses astuces

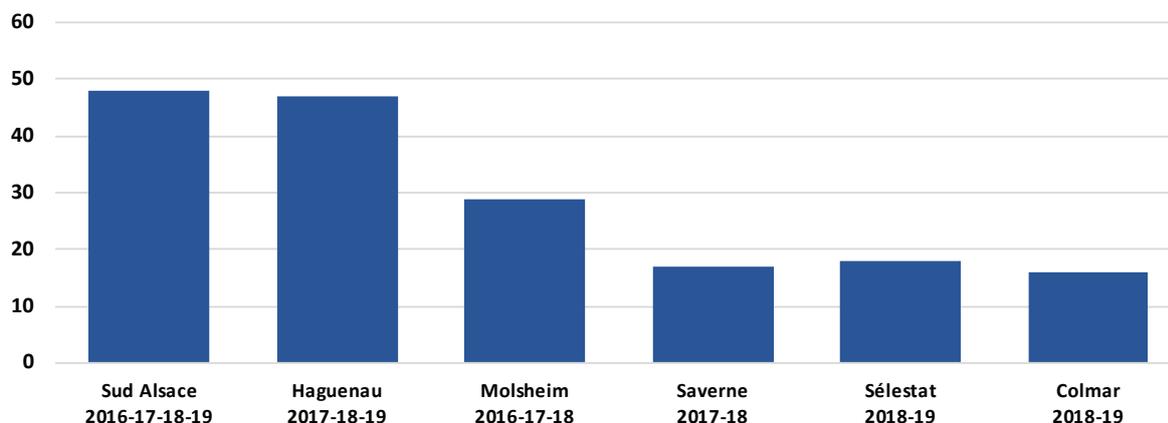
Afin de recentrer ses cours sur ses enseignements et moins sur la gestion de classe.

Des professeurs de disciplines différentes ont mis en commun leurs réflexions et leurs pratiques sur la question et proposent de les partager lors d'une formation en trois demi-journées.

Ce dispositif est ouvert à tout enseignant cherchant à faire évoluer ses pratiques.

Le bilan est satisfaisant mais pas optimal en raison de l'hétérogénéité des participants et la taille du groupe.

Nombre de participants aux FTP entre 2016 et 2019



Remarque : En 3 ans, ce dispositif a été proposé à l'ensemble des bassins de l'académie hormis Mulhouse et Strasbourg. En effet, des actions spécifiques sur la question de la gestion de classe sont déjà proposées par le service de formation (DAFOR) dans les établissements REP et REP+ des deux villes.

Nombre de personnels enseignants accompagnés

	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Entretiens DPE	130	110	118
Stage « Prise en main des classes »	20	28	29
FTP « Nos défis de gestion de classe »	30	83	62
Ensemble	180	221	209

• **Les dispositifs de formation à destination des professeurs accompagnants et des formateurs**

Afin de préparer au mieux les enseignants en charge d'un accompagnement individualisé, voici les dispositifs que la DPE a mis en place :

- Une formation de 13 heures (une demi-journée de 4h, une journée de 6h avec repas partagé et une demi-journée de 3h)
- Une demi-journée d'analyse de pratiques où tous les professeurs ayant eu en charge un accompagnement dans les deux dernières années sont invités à se retrouver pour parler de leurs situations et d'échanger en fonction de leurs besoins, questionnements, difficultés.
- La possibilité de contacter par téléphone la formatrice ou la chargée de mission DPE à tout moment pour faire le point lors d'un accompagnement.

• **La formation de professeurs accompagnants**

Lors de la formation des professeurs accompagnants, les problématiques suivantes sont abordées :

- Trouver sa posture professionnelle en tant que professeur accompagnants.
- Comment aborder particulièrement les questions relatives à la gestion de classe, sujet délicat car très personnel et potentiellement très culpabilisant.
- Comment identifier les résistances des enseignants que l'on accompagne et comment les contourner (résistances de défense, d'attaque).
- Comment mener un entretien (initial, post-observation, final). Prendre conscience de ses attitudes de communication, connaître les ressorts d'une bonne communication, suivre les étapes d'une communication non violente, fixer des objectifs efficacement.
- Comment engager l'enseignant dans son travail, lui faire revoir ses préparations, lui faire proposer des changements.
- Quels sont les piliers d'une bonne gestion de classe (mise en commun).

Ces contenus sont abordés au travers d'exemples de situations vécues, analysées en groupe, parfois jouées.

Évolution de la formation pour professeurs accompagnant :

Année	Nombre de participants	Durée de la formation	Nombre de groupes
2014-15	20	21H	1
2015-16	20	13H	2
2016-17	20	13H	2
2017-18	20	13H	2
2018-19	13	13H	1

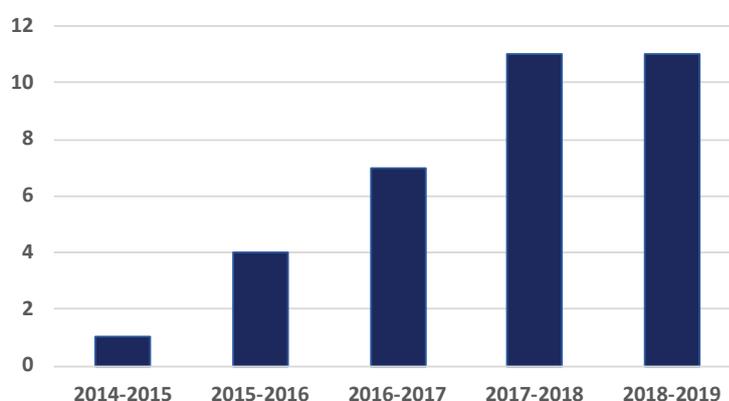
En créant deux groupes (Bas-Rhin / Haut-Rhin), les enseignants (souvent déjà très investis par ailleurs) économisent du temps et l'institution limite les frais de déplacements.

A ce jour, la DPE dispose de 93 professeurs accompagnants, validés par les inspecteurs et formés par Marie Hinsinger. Ces professeurs sont sollicités en priorité pour les accompagnements individualisés (FCI) en fonction des besoins de l'institution.

• Réunion des formateurs

Pour répondre aux besoins d'encadrement des formations collectives en expansion (FTP et stage « Prise en main des classes »), des professeurs accompagnants motivés sont formés par Marie Hinsinger, formatrice référente. Cette formation est adaptée à la réalité du terrain, des élèves et enseignants, tout en prenant en compte les spécificités de chaque discipline. L'observation et la co-animation des formations préparent progressivement les futurs formateurs à des interventions autonomes.

Nombre de formateurs à disposition pour les formations collectives DPE



• Les moyens mobilisés

Les moyens sont pris sur l'enveloppe « Missions d'accompagnements » de la DPE (postes adaptés, allègements de service, reconversions... / BOP 141)

- La DPE consacre ainsi un ETP occupé par Christiane Baldensperger, chargée de mission DPE – accompagnement individualisé des personnels enseignants.

- Une décharge d'un mi-temps est accordée à Marie Hinsinger, professeure d'Anglais et initiatrice et conceptrice de l'ensemble des dispositifs DPE.

- Une enveloppe de 15 IMP permet de rémunérer les professeurs accompagnants. Au 31/08/2018, 50% de cette enveloppe ont été utilisés sur l'exercice 2018-19, mais comme le démontrent les informations ci-dessus, l'évolution de l'ensemble des dispositifs est croissante.

- La DAFOR prend en charge les déplacements et rémunère les formateurs, à l'exception de Marie Hinsinger.

Formation de la chargée de mission

- La DAFOR a accordé 10H de supervision collective à destination des personnels du rectorat accompagnant les enseignants (Chargées de mission CPE, CMC, Chargée de mission handicap, PAE).

- La chargée de mission DPE, jugeant indispensable d'être suivie et formée, a mis en place, à ses frais, une supervision individuelle hebdomadaire et assiste à des formations au centre Apertura de Formation Européenne et de Recherche (CAFER). En 2018-2019, les thématiques proposées dans le cadre de ces formations ont été les suivantes : l'entretien motivationnel, les addictions, le burn out. Elle complète le tout par des lectures ciblées.

Conseil mobilité carrière (CMC)

Missions :

- Conseiller et accompagner les personnels dans leurs projets professionnels, dans le cadre d'une redéfinition du parcours professionnel, d'un projet de mobilité, d'un bilan de carrière ou comme point d'étape lors d'un entretien de carrière.
- Conseiller et accompagner les responsables de services qui ont à envisager des restructurations, des reconversions de leurs agents, des changements de mission, voire des recrutements.

Les conseillers mobilité carrière travaillent sous l'autorité du DRH et en lien avec le pôle ressources humaines, les corps d'inspection, les personnels médicaux et sociaux.

Ils sont aussi en liaison avec la mission conseil en mobilité et parcours professionnel (MCMPP) du ministère, avec le réseau des CMC académiques, et avec le réseau régional interministériel de CMC.

Moyens : 1,7 ETP au rectorat de Strasbourg

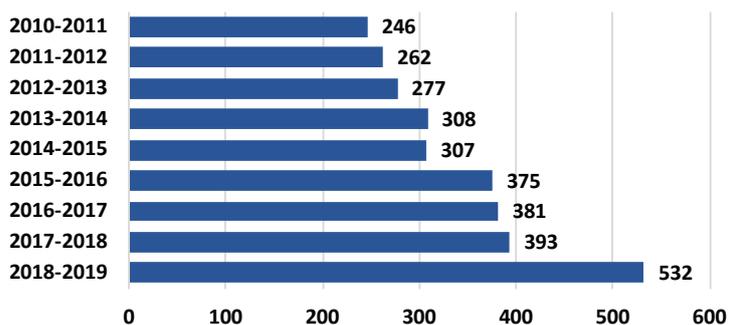
Personnels accueillis

532 agents accueillis	436 femmes	96 hommes	
Origine géographique	299 Bas-Rhin	227 Haut-Rhin	6 Hors académie
Lieu d'accueil	382 Strasbourg	150 Colmar	
Moyenne d'âge	43 ans		
Nombre d'entretiens	886		

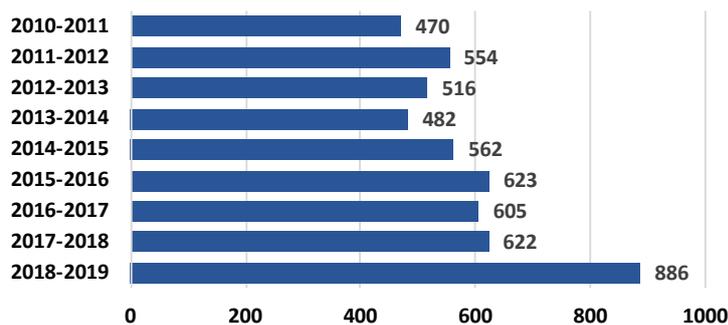
Il convient d'ajouter à ces entretiens un grand nombre de réponses individuelles, quotidiennes, par téléphone ou courriel.

Évolution constante du nombre de personnes reçues

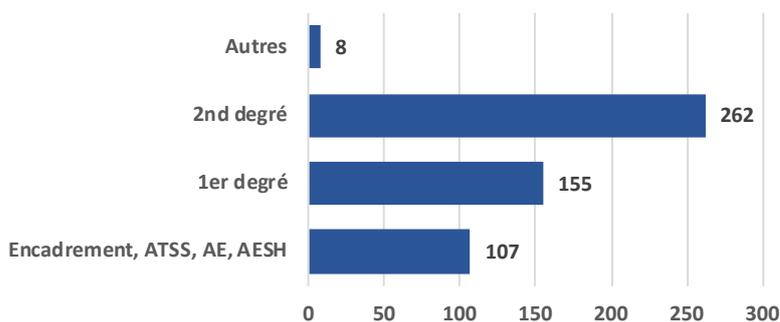
Évolution du nombre de personnels reçus



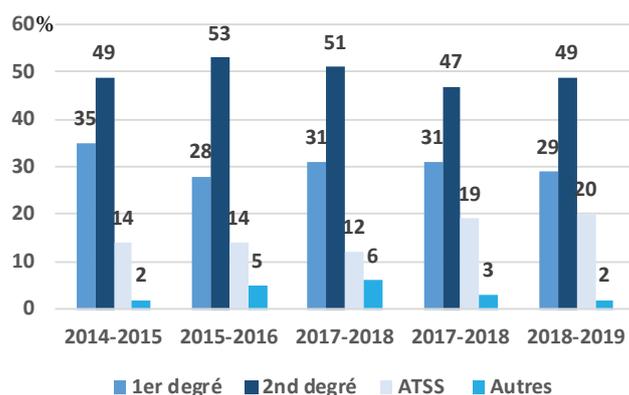
Entretiens menés



Corps d'appartenance des personnels reçus : progression continue des personnels ATSS 2018-2019

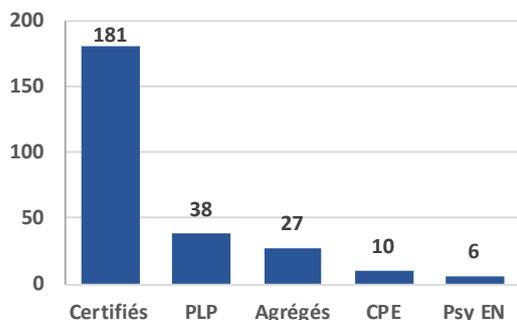


Évolution (%)

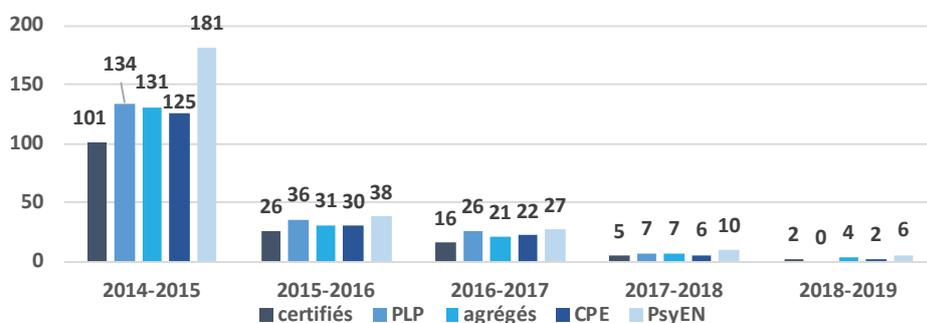


2nd degré : augmentation sensible des professeurs certifiés, essentiellement en langues

Personnels du 2nd degré (2018-2019)

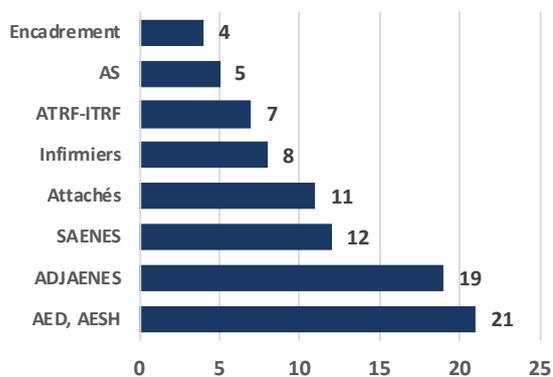


Évolution

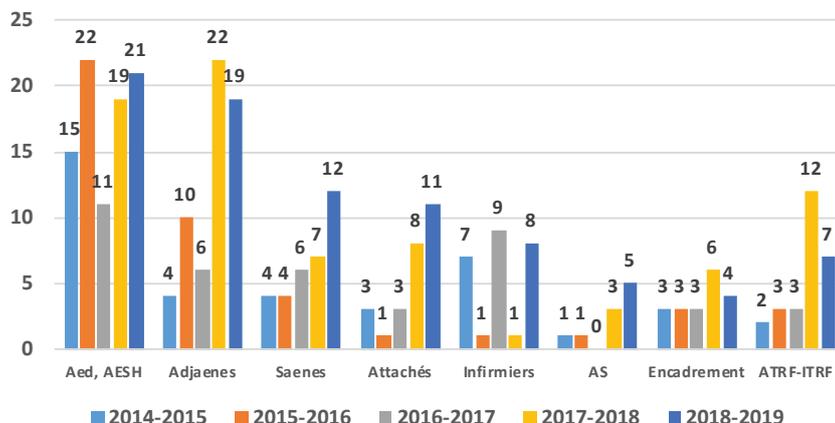


ATSS : augmentation des personnels administratifs, adjoints, attachés et encadrement en particulier

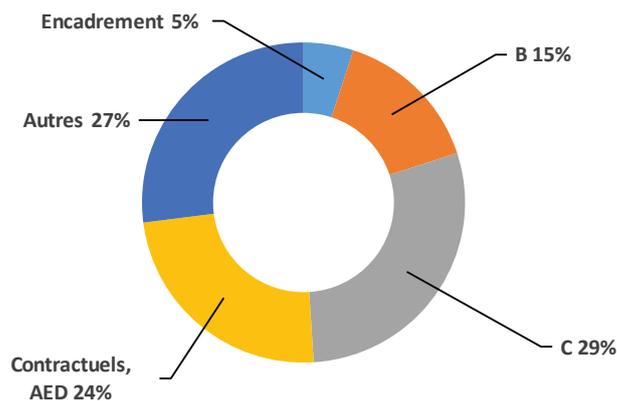
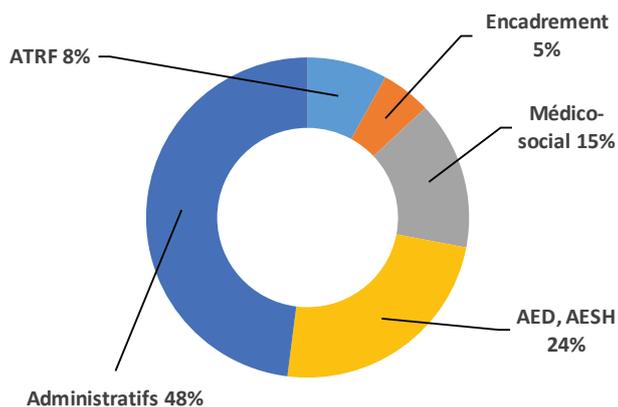
Personnels ATSS et encadrement (2018-2019)



Évolution



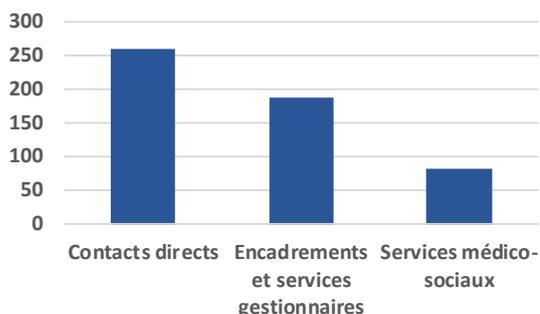
ATSS : Répartition par domaine et par catégorie : augmentation significative du nombre d'attachés, et d'infirmier-es



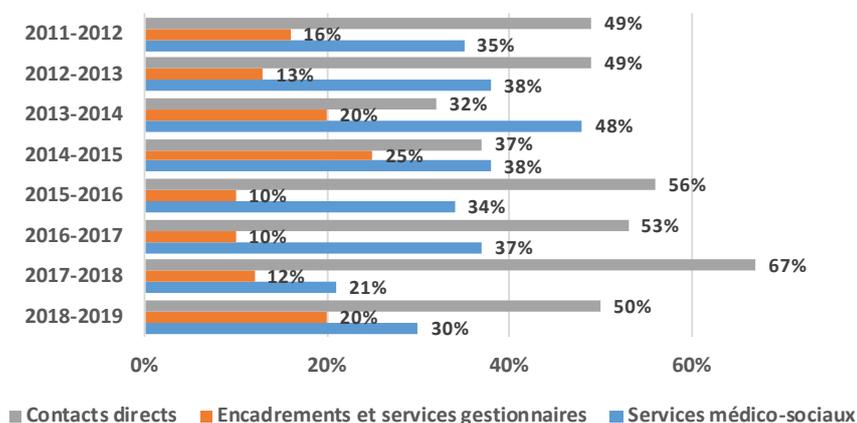
L'origine de la demande de rendez-vous : répartition stable (2018-2019)

Contact direct	49%	Dispositifs spécifiques : CPF : 81 personnes Postes adaptés : 15 personnes en réorientation Inaptitude médicale à l'enseignement : 14 personnes Entretiens de recrutements : 19 (administratifs BOE et PAE)
Encadrement et services gestionnaires	35%	
Services médico-sociaux	16%	

2018-2019

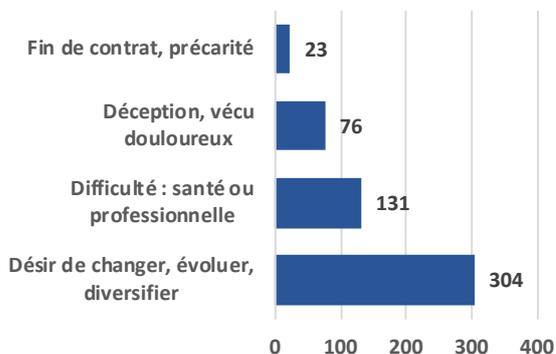


Évolution

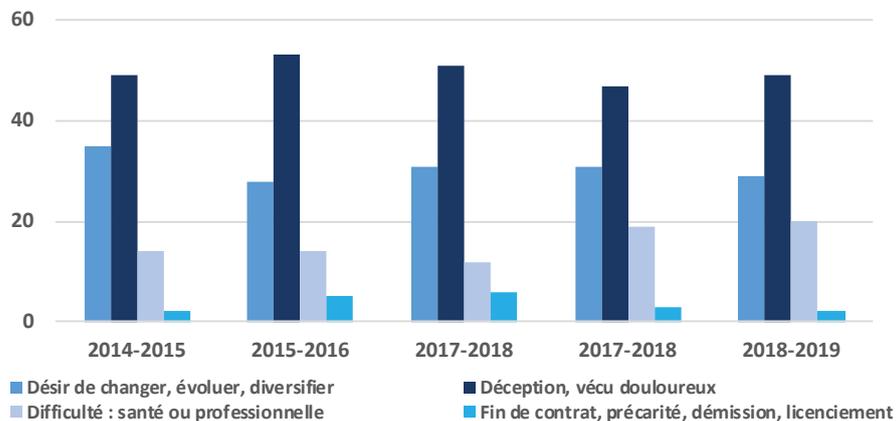


Les problématiques : forte évolution du désir de mobilité : désir de changer, diversifier, évoluer

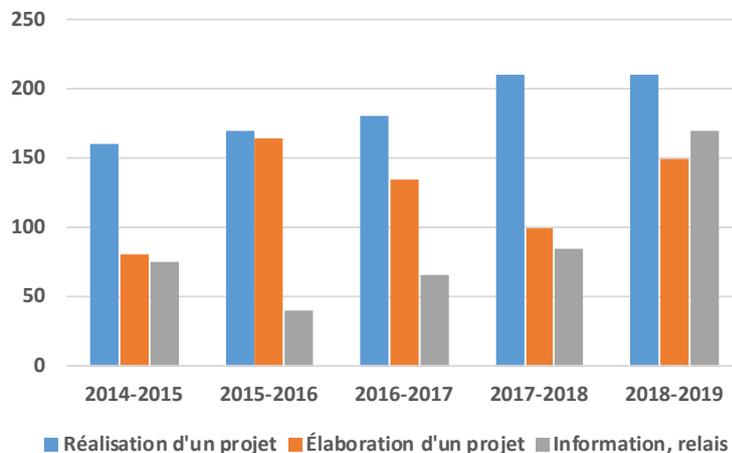
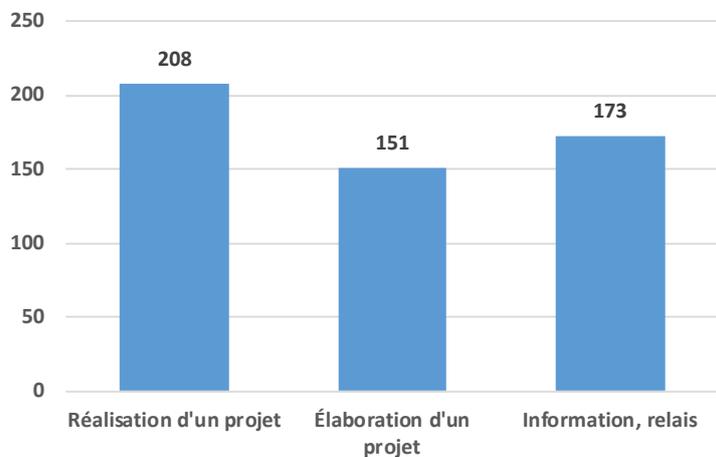
2018-2019



Évolution



L'accompagnement CMC : augmentation significative d'un besoin d'informations et de recherche de mobilité



Apport d'informations

sur les dispositifs de mobilité, les métiers, les formations, les démarches à effectuer, les pré-requis. ou orientation vers les services gestionnaires, médico-sociaux, ou formation.

« je m'informe »

173 personnes

Accompagnement à la réalisation d'un projet :

clarification de la demande, analyse du besoin, entretiens de carrière, bilans de carrière, aide à la prise de décision
Réalisation de 29 bilans de carrière. (18 en 2017-2018)

« je réfléchis »

151 personnes

Accompagnement à la réalisation d'un projet

accompagnement à la réorientation en poste adapté, en préparation de reclassement, accompagnement au dossier RAEP, plans de formation, stages d'immersion, aide méthodologique à la recherche de poste, lettres de motivation, CV, entretiens, dossiers CPF, ...

« je me lance »

208 personnes

Activités spécifiques et suivis institutionnels

Accompagnements spécifiques à la réorientation professionnelle, en partenariat avec les services DRH, le référent handicap, les services médico-sociaux, le service formation, les lieux d'accueil, les corps d'inspection :

- Suivis de 18 enseignants ayant un avis d'**inaptitude** à leur fonction
- Suivi de 15 personnes en **postes adaptés** avec un objectif de réorientation professionnelle : projet, acquisition de compétences professionnelles, formation, prépa concours
- Accueil et suivi des PLP GA, suite à la réforme de la filière

Renouvellement du parcours de formation à la réorientation, en lien avec le service formation :

- Modules « informatique »
- 1 module information sur la réorientation, animation de ce module
- 1 module sur les métiers administratifs,
- 1 module connaissance de l'EPL.

Mise en place et animation d'une formation PAF sur la mobilité dans la fonction publique :

- 1 jour Bas-Rhin
- 1 jour Haut-Rhin

Participation à l'animation de formation sur la mobilité pour la PFRH : préparer sa mobilité à l'écrit
- 2 sessions

Mission de conseil aux services

- Réception et présentation des dossiers de demande de **CPF** : étude des demandes, avis sur le projet de formation au regard du projet professionnel, suivi des demandes et des projets : **81 dossiers**
Préparation d'une **circulaire académique sur le CPF** : coordination avec le 1^{er} degré, organisation des GT avec les organisations syndicales, rédaction du projet de circulaire académique en concertation avec la DAFOR

- Finalisation du **groupe de travail académique sur le reclassement** : rédaction et mise en réseau du guide du reclassement

- **Participation au recrutement de contractuels BOE administratifs, responsable du PAE**

- **Contribution au suivi des PLP GA** : présentation des dispositifs de réorientation lors de la réunion d'information, réalisation d'un diaporama

- **Contribution au groupe de travail sur la communication, entrée « écoute et accompagnement** : site académique et plaquette

- **Participation au séminaire interministériel PFRH à Metz – mai 2019**

- **Participation à la formation « GRH de proximité »** - juillet 2019 IH2EF Poitiers

Exemples de plans d'action finalisés, connus des CMC 2018-2019

Réussites concours	<p>8 personnes : 1 personnel de direction 2 ADAENES 1SA, 2 admissibles 1 entrée IRA 1 entrée en institut de soins infirmiers</p>
Détachements	<p>8 personnes : 1 détachement Eurométropole, 1 PFRH, 1 intégration ADAENES, 1 intégration SAENES, 1 intégration prof doc, 1 entrée détachement SAENES, 2 CPE.</p> <p>10 convocations à des entretiens de recrutements</p>
Recrutements	<p>5 personnes : 3 ADDFPT 1 liste d'aptitude DDFPT 1 recrutement poste à profil UPE2A 1^{er} degré</p>
Reclassements	<p>9 entrées en période de préparation au reclassement</p>
Reprise de son métier, reprise de confiance	<p>2 SA, 9 enseignants</p>
Formations	<p>1 master CPE ,1 BTS design d'espace, IPAG, 1 BTS analyses biologie, 1 kiné, 1 CAPPEI...</p>
Mutations géographiques	<p>5</p>
Disponibilité	<p>3 : Agent immobilier, animateur photo, kiné</p>
Immersion professionnelle avec convention	<p>8</p>

L'intérêt constaté l'an passé pour la mobilité et l'évolution professionnelle pour tous les personnels se confirme et s'amplifie.

On observe un nombre plus important de demandes d'accompagnement pour un détachement via le portail place de l'emploi public ainsi que pour des formations par le biais du compte personnel de formation.

La demande de bilan de carrière augmente fortement. Le 1^{er} rendez-vous permet de clarifier cette demande et d'identifier le besoin réel.

La charge de travail a encore augmenté de façon conséquente cette année. Cela s'explique en partie par la transformation du CCAPP en point d'accueil et d'écoute. Les moyens CMC ont été renforcés à cette rentrée, en particulier sur le Haut-Rhin. Mais la charge de travail est très lourde.

La protection juridique

La protection juridique accordée aux agents est régie par l'article 11 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. Cet article dispose que les fonctionnaires peuvent bénéficier d'une protection organisée par la collectivité publique dont ils dépendent. Celle-ci est tenue de « protéger les fonctionnaires contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions, et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté ». Ceci dans le cas où les faits n'ont pas le caractère de faute personnelle.

Demandes de protection et bénéficiaires

82 demandes de protection fonctionnelle sont parvenues au bureau du contentieux. On décompte 71 pour atteintes diverses à la personne et 11 pour dégradation de véhicule.

Classification des établissements dont émanent les demandes

Lycées	20
Collèges	32
Écoles élémentaires	21
Écoles maternelles	9

Nature des faits ayant généré la demande de protection fonctionnelle

Agressions physiques	10
Agressions verbales, insultes et menaces	23
Diffamation	25
Outrage	4
Harcèlement moral	5
Démarche préventive face à élève dangereux	3
Comparution comme témoin face à ancien élève	1
Dégradations sur véhicule personnel	11

Classification selon l'auteur des faits

Élèves	30
Parents d'élèves	26
Collègues	12
Anonymes	13
Individus extérieurs à l'établissement	1

Classification selon l'administration

Accords	62
Refus	20

Nature de la protection

Dans les cas où la protection fonctionnelle a été accordée, elle a revêtu un caractère financier, notamment par la prise en charge des honoraires d'avocat.



La formation continue

Formation des personnels enseignants

Bilan quantitatif de la formation des enseignants du 1^{er} degré Bas-Rhin

Le volume de formation

	Plan de Formation 2017-2018	Plan de Formation 2018-2019
Nombre de journées-stagiaires	22 124	21 791 dont 18 595 concernant des femmes et 3 196 concernant des hommes

Le nombre de journées stagiaires est stable par rapport à l'année précédente.

Les publics

Type de public	Nombre de journées - stagiaires (j/st)	J/st femmes	J/st hommes	Part du PDF (en %)	Part des femmes en j/st (en %)	Part des hommes en j/st (en %)
Enseignants	20 124	17 173	2 951	92,35	78,81	13,54
<i>dont titulaire 1^{ère} année</i>	315	270	45	1,44	1,24	0,20
<i>dont éducation prioritaire (hors animations pédagogiques)</i>	2 992	2 523	469	13,73	11,58	2,15
<i>dont stagiaires CAPPEI</i>	1 318	1 087	231	6,04	4,99	1,06
Personnels de l'ASH	560	463	97	2,57	2,13	0,44
Formateurs (EMF + CPC)	309	248	61	1,42	1,14	0,28
Directeurs nouvellement nommés	798	711	87	3,66	3,26	0,40
Total	21 791	18 595	3 196	100	85,34	14,66

Formations statutaires et priorités académiques 2018-2019	Nombre de journées-stagiaires (j/st)	J/st femmes	J/st hommes	Part du PDF (en %)	Par des femmes en j/st (en %)	Part des hommes en j/s (en %)
Formation statutaire des enseignants en REP+	2 992	2 523	469	13,73	11,58	2,15
Dispositifs des classes dédoublées	951	824	127	4,36	3,78	0,58
Formation statutaire des directeurs	798	711	87	3,66	3,26	0,40
Formations ASH nouvellement nommés	510	457	53	2,34	2,10	0,24
Enseignement de l'allemand	795	696	99	3,63	3,19	0,44
Formations Sciences	381	298	83	1,75	1,37	0,38
Formations Cycle 3	47	36	11	0,22	0,16	0,06
Formations de formateurs	309	248	61	1,42	1,14	0,28

Priorités nationales 2018-2019	Nombre de journées-stagiaires (j/st)	J/st femmes	J/st hommes	Part du PDF (en %)	Part des femmes en j/st (en %)	Part des hommes en j/st (en %)
École maternelle - Langage	2 308	2 154	154	10,59	9,88	0,71
École maternelle - Épanouissement des élèves	496	462	34	2,28	2,12	0,16
École maternelle - Formation des PE et des ATSEM	223	204	19	1,02	0,94	0,09
École maternelle - Qualification des PE	460	429	31	2,11	1,97	0,14
CP et CE1 à 12	1 174	1 047	127	5,39	4,80	0,59
Enseignement des fondamentaux au cycle 2 - Lire et écrire	2 274	1 996	278	10,43	9,16	1,27
Enseignement des fondamentaux au cycle 2 - Mathématiques	1 639	1 407	232	7,52	6,46	1,06
Enseignement des fondamentaux au cycle 3 - Lire et écrire	1 420	1 147	273	6,51	5,26	1,25
Enseignement des fondamentaux au cycle 2 - Mathématiques	1 253	945	308	5,76	4,34	1,42
Enseignement des fondamentaux au cycle 3 - Travail personnel de l'élève et évaluation	96	79	17	0,44	0,36	0,08
Enseignement des fondamentaux - Langues vivantes étrangères et régionales	471	400	71	2,16	1,84	0,32
Enseignement des fondamentaux - Sciences et technologie	452	371	81	2,07	1,70	0,37
Éducation à la santé	498	412	86	2,28	1,89	0,39
Respecter autrui	126	97	29	0,58	0,44	0,14
Respecter autrui - Racisme, antisémitisme	5	4	1	0,02	0,02	0,004
Laïcité - Enseignement laïque du fait religieux	9	6	3	0,04	0,02	0,01
Climat scolaire et lutte contre le harcèlement	292	245	47	1,34	1,12	0,22
Éducation artistique et culturelle	775	667	108	3,56	3,06	0,50
Développement durable et transition écologique	3	2	1	0,02	0,009	0,004
Scolarisation des élèves en situation de handicap	2 871	2 527	344	13,17	11,59	1,58
Scolarisation des élèves présentant des troubles du spectre autistique	109	101	8	0,5	0,46	0,04
Scolarisation des élèves intellectuellement précoces	136	114	22	0,62	0,52	0,10
Ingénierie de formation	299	252	47	1,38	1,16	0,22
CAFIPEMF	153	122	31	0,70	0,56	0,14
Hors priorités nationales	4 249	3 405	844	19,51	15,62	3,87
Total	21 791	18 595	3 196	100,00	85,30	14,70

Le budget

Les frais liés à la formation dans le premier degré sont imputés sur le BOP 140.

Les montants liquidés hors titre 2 correspondent essentiellement aux frais de déplacement remboursés et à la prise en charge de frais liés à des formations nationales.

Les montants liquidés sur titre 2 correspondent aux frais d'intervention liés aux animations pédagogiques et aux formations inscrites au plan départemental de formation.

2018-2019	Montant liquidé hors titre 2 (en €)	Montant liquidé sur titre 2 (en €)	Montant liquidé total (en €)
Formations statutaires (REP+ et Directeurs nouvellement nommés)	4 222,82	630	4 852,82
Priorités nationales et académiques	105 975,73	37 788	143 763,73
Total	110 198,55	38 418	148 616,55

Bilan quantitatif de la formation des enseignants du 1^{er} degré Haut-Rhin

Le volume de formation

	Plan de Formation 2017-2018	Plan de Formation 2018-2019
Nombre de journées-stagiaires	10 378	9 775
Nombre de journées stagiaires femmes		8 220
Nombre de journées stagiaires hommes		1 556

La diminution apparente du nombre de journées stagiaires par rapport à l'année précédente, soit 603 journées stagiaires en moins, peut s'expliquer par une validation non encore effectuée des présents de certaines AP au moment de la validation EGIDE au mois de novembre 2019 mais aussi par la non prise en compte sur cet exercice dans GAIA des journées PES lors des visites d'observation et pratique accompagnée chez leur tuteur (5 journées * 204 PES soit 1020 journées stagiaires pour 2018-2019)

Remarque : un différentiel de 1 existe dans les données EGIDE entre le nombre global des journées- stagiaires et la somme des journées stagiaires Hommes / Femmes.

Les publics

Type de public	Journées stagiaires réalisées		Journées stagiaires Femmes réalisées		Journées stagiaires Hommes réalisées	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Enseignant en école	8 654	88,53	7 349	89,41	1 305	83,87
Maître formateur	232	2,37	160	1,94	72	4,61
Conseiller pédagogique	112	1,14	77	0,93	35	2,25
Tuteur	92	0,94	71	0,86	22	1,38
Directeur d'école	655	6,70	539	6,56	116	7,42
IEN 1 ^{er} degré	22	0,22	16	0,19	6	0,37
Autres publics	10	0,10	8	0,10	2	0,10
Total	9 775	100,00	8 220	100,00	1 556	100,00

Les priorités

Priorités nationales 2018-2019	Nombre de journées – stagiaires (j/st)	J / st femmes	J / st hommes	Part du PDF (%)	Part des femmes en j/st (%)	Part des hommes en j/st (%)
École maternelle - Langage	917	848	69	9,38	8,67	0,71
École maternelle - Épanouissement des élèves	420	385	34	4,29	3,94	0,35
École maternelle - Formation des PE et des ATSEM	90	86	4	0,92	0,87	0,04
École maternelle - Qualification des PE	125	117	8	1,27	1,19	0,08
CP12 - CE1 à 12	125	107	18	1,28	1,10	0,18
Enseignement des fondamentaux au cycle 2 - Lire et écrire	1 273	1 103	169	13,02	11,29	1,73
Enseignement des fondamentaux au cycle 2 - Mathématiques	1 107	939	168	11,32	9,60	1,72
Enseignement des fondamentaux au cycle 3 - Lire et écrire	556	435	121	5,69	4,45	1,24
Enseignement des fondamentaux au cycle 3 - Mathématiques	474	363	111	4,85	3,71	1,14
Enseignement des fondamentaux au cycle 3 - Travail personnel de l'élève et évaluation	38	31	7	0,38	0,32	0,07
Enseignement des fondamentaux - Langues vivantes étrangères et régionales	287	263	25	2,94	2,69	0,25
Enseignement des fondamentaux - Science et technologie	88	77	11	0,90	0,79	0,11
Éducation à la santé	255	219	36	2,61	2,24	0,37
Respecter autrui	37	25	13	0,38	0,25	0,13
Climat scolaire et lutte contre le harcèlement	144	130	15	1,47	1,32	0,15
Éducation artistique et culturelle	374	348	26	3,83	3,56	0,27
Développement durable et transition écologique	4	3	1	0,04	0,03	0,01
Scolarisation des élèves en situation de handicap	276	222	54	2,82	2,27	0,55
Ingénierie de formation	2 378	1 877	501	24,32	19,20	5,12
CAFIPEMF	158	114	45	1,62	1,16	0,46
Total priorités nationales	9 121	7 688	1 433	93,31	78,65	14,66
Hors priorités nationales	654			6,69		
TOTAL	9 775			100,00		

Formations statutaires et priorités académiques 2018-2019	Journées stagiaires réalisées			journées stagiaires Femmes réalisées			journées stagiaires Hommes réalisées		
	Nombre	% (1)	% (2)	Nombre	% (1)	% (2)	Nombre	% (1)	% (2)
Formation réglementaire des nouveaux directeurs d'école	655	8,24	6,70	539	8,07	5,52	116	9,16	1,18
Éducation prioritaire	387	4,87	3,96	342	5,11	3,50	45	3,59	0,46
Développement de la pratique des langues vivantes	385	4,84	3,94	348	5,20	3,55	37	2,95	0,38
Cohérence école-collège	148	1,86	1,51	129	1,92	1,31	20	1,55	0,20
Laïcité, valeurs de la République	24	0,30	0,24	20	0,30	0,21	4	0,29	0,04
Numérique au sein de la discipline	105	1,32	1,07	65	0,98	0,67	39	3,10	0,40
Différenciation pédagogique	155	1,95	1,59	123	1,84	1,25	32	2,56	0,33
Total	1 858	23,39	19,01	1 565	23,42	16,01	293	23,20	2,99

- (1) Par rapport au volume consacré aux priorités
- (2) Par rapport au volume total de formation

Le budget

Les frais liés à la formation dans le premier degré sont imputés sur le BOP 140.

Les montants liquidés hors titre 2 correspondent essentiellement aux frais de déplacement remboursés.

Les montants liquidés sur titre 2 correspondent aux frais d'intervention liés aux animations pédagogiques et aux formations inscrites au plan départemental de formation (ne sont pas comptabilisées les indemnités versées).

2018-2019	Montant liquidé hors titre 2 (en €)	Montant liquidé sur titre 2 (en €)	Montant liquidé total (en €)
Formations statutaires (REP + et Directeurs nouvellement nommés)	8 336,22	344,37	8 680,59
Priorités nationales et académiques	56 232,08	13 235,57	69 467,65
Total	64 568,30	13 579,94	78 148,24

Le budget de la DAFOR émerge sur les programmes ci-dessous.

Programme 0141 - Enseignement scolaire public du 2nd degré

- Action 10 - Formation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation

Programme 0214 - Soutien de la politique de l'Éducation nationale

- Action 06 - Politique des ressources humaines

Pour la DAFOR : PAF Encadrement/ATSS

Les indicateurs sont issus du système d'information GAIA - Gestion académique informatisée des actions de formation

Légende des indicateurs utilisés dans les tableaux

Nombre de personnes convoquées	Nombre de personnes physiques différentes convoquées à au moins un module de formation
Nombre de personnes présentes	Nombre de personnes physiques différentes présentes à au moins un module de formation
Nombre de stagiaires convoqués	
Une personne est autant de fois stagiaire qu'elle est convoquée à un module de formation	Somme (Nombre de stagiaires convoqués non excusés sur chaque module) : le nombre d'heures excusées est nul ou inférieur à la durée de convocation ; un stagiaire convoqué sur une journée (6 heures) qui serait présent le matin (3 heures) et excusé l'après-midi (3 heures) sera considéré comme présent, par conséquent il fait partie des stagiaires convoqués non excusés
Nombre de stagiaires présents	Somme (Nombre de stagiaires ayant émergé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués) : au moins 1 heure de présence
Taux de présence des stagiaires	Nombre de stagiaires présents / Nombre de stagiaires convoqués (non excusés)
Nombre de stagiaires assidus	Somme (Nombre de stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués) : au moins 2/3 de présence par rapport à la durée de convocation
Taux d'assiduité des stagiaires	Nombre de stagiaires assidus / Nombre de stagiaires convoqués (non excusés)
Nombre de modules réalisés	Nombre total de modules dans Gaia, sauf les modules désactivés
Nombre de journées stagiaires réalisées	Somme (Nombre d'heures de présence saisies dans Gaia pour chaque module / 6)

Bilan quantitatif de la formation des enseignants du 2nd degré

La formation professionnelle continue des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation du 2nd degré est gérée par la DA-FOR ; elle repose sur les orientations définies par la DGESCO au niveau national. Elle est définie dans le cahier des charges du PAF.

La formation continue des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation du 2nd degré émerge sur le budget opérationnel de programme 141.

Éléments financiers au 30 novembre 2019

Dotation	2019	2018
Hors titre 2	524 464 €	434 843 €
Titre 2	250 252 €	295 208 €
Total	774 716 €	730 051 €

Types de formations

Il existe trois types de formations :

- À candidature individuelle : auxquelles les personnels demandent à s'inscrire ; ces vœux sont ensuite soumis à l'avis des chefs d'établissement et de service
- À candidature collective : les inscriptions sont réalisées par le chef d'établissement / de service et donnent lieu aux formations d'initiative locale (FIL) ou aux formations territoriales de proximité (FTP)
- À public désigné : il s'agit de formations à l'initiative des corps d'inspection, destinées à cibler certains personnels ou à accompagner/mettre en œuvre des réformes et nouvelles orientations.

BOP 141 - Réalisé - Indicateurs GAIA par type de candidature des formations

0141 10	2018-2019	Sta-giaires	Convo-qués	Sta-giaires	Pré-sents	Taux de pré-sence (%)	Sta-giaires	Assidus	Taux d'assi-duité (%)	Modules	Réali-sés	Journées	Sta-giaires
Code	Libellé	Nombre	%	Nombre	%		Nombre	%		Nombre	%	Nombre	%
1	Avec candidature individuelle	5 658	14,91	4 842	14,99	85,58	4 534	14,88	80,13	218	11,08	5 138	13,60
2	Avec candidature collective	5 195	13,69	4 385	13,58	84,41	4 128	13,55	79,46	237	12,04	3 668	9,71
3	Sans appel à candidature	27 103	71,41	23 069	71,43	85,12	21 806	71,57	80,46	1 513	76,88	28 987	76,70
Total		37 956	100,00	32 296	100,00	85,09	30 468	100,00	80,27	1 968	100,00	37 793	100,00

Libellé	Champ d'application
Avec candidature individuelle	Inscription à l'initiative des personnels. La campagne d'inscription est suivie d'une campagne d'avis des supérieurs hiérarchiques. Pour le 1 ^{er} degré, éventuellement suivie du projet d'attribution.
Avec candidature collective	Inscription à l'initiative - des chefs d'établissement pour le 2 nd degré, - des IEN pour le 1 ^{er} degré, - des chefs de service.
Sans appel à candidature	Inscription à l'initiative des corps d'inspection, public désigné par l'institution.

BOP 141 - Réalisé - Indicateurs GAIA par public des formations

Famille de grades - Tous les personnels	Nombre de personnes convoquées	Proportion de personnes convoquées (%)	Nombre de personnes présentes	Proportion de personnes présentes (%)	Taux de présence (%)	Nombre de journées stagiaires	Proportion de journées stagiaires (%)
A01 - Personnels administratifs de catégorie A	32	0,24	24	0,20	75,00	29,17	0,08
A02 - Personnels administratifs de catégorie B	17	0,13	15	0,12	88,24	17,67	0,05
A03 - Personnels administratifs de catégorie C	33	0,25	31	0,26	93,94	38,83	0,10
A05 - Personnels administratifs contractuels	10	0,08	10	0,08	100,00	15,00	0,04
D01 - Personnels de direction	290	2,21	231	1,91	79,66	375,67	0,98
E01 - Professeurs agrégés	1 582	12,03	1 503	12,41	95,01	5 514,83	14,44
E02 - Professeurs certifiés	5 906	44,92	5 582	46,08	94,51	18 943,83	49,59
E03 - Professeurs de lycée professionnel	1 642	12,49	1 579	13,03	96,16	6 106,83	15,99
E04 - Professeurs d'enseignement général de collège	14	0,11	14	0,12	100,00	20,17	0,05
E05 - Assistants d'enseignement, chargés d'enseignement	13	0,10	12	0,10	92,31	16,00	0,04
E06 - Psychologues de l'Éducation nationale	95	0,72	90	0,74	94,74	248,17	0,65
E07 - Conseillers principaux d'éducation et conseillers d'éducation	338	2,57	306	2,53	90,53	1 241,33	3,25
E08 - Professeurs contractuels, maîtres auxiliaires, maîtres d'internat, surveillants d'externat	928	7,06	822	6,79	88,58	2 195,50	5,75
E09 - Assistants d'éducation et auxiliaires de vie scolaire	442	3,36	380	3,14	85,97	570,83	1,49
E10 - Assistants de langue vivante	114	0,87	95	0,78	83,33	184,50	0,48
E11 - Professeurs des écoles de l'enseignement public	276	2,10	222	1,83	80,43	395,67	1,04
I01 - Personnels d'inspection	58	0,44	55	0,45	94,83	232,83	0,61
M01 - Personnels médico-sociaux de catégorie A	49	0,37	44	0,36	89,80	106,00	0,28
M02 - Personnels médico-sociaux de catégorie B	19	0,14	16	0,13	84,21	19,50	0,05
P01 - Professeurs des écoles de l'enseignement privé	122	0,93	89	0,73	72,95	139,50	0,37
P02 - Professeurs du second degré de l'enseignement privé	872	6,63	761	6,28	87,27	1 303,83	3,41
T02 - Personnels techniques de catégorie B	8	0,06	8	0,07	100,00	22,33	0,06
T03 - Personnels techniques de catégorie C	13	0,10	13	0,11	100,00	11,33	0,03
V03 - Personnels vacataires et indemnitaires	109	0,83	93	0,77	85,32	243,50	0,64
Y99 - Autres personnels	32	0,24	21	0,17	65,63	52,33	0,14
Z99 - Personnels sans correspondance de grade	134	1,02	98	0,81	73,13	153,50	0,40
Total	13 148	100,00	12 114	100,00	92,14	38 198,67	100,00

Femmes

Par famille de grades	Nombre de personnes convoquées	Proportion de personnes convoquées (%)	Nombre de personnes présentes	Proportion de personnes présentes (%)	Taux de présence (%)	Nombre de journées stagiaires	Proportion de journées stagiaires (%)
A01 - Personnels administratifs de catégorie A	20	0,25	17	0,23	85,00	21,17	0,09
A02 - Personnels administratifs de catégorie B	14	0,17	12	0,16	85,71	15,33	0,07
A03 - Personnels administratifs de catégorie C	29	0,36	27	0,36	93,10	32,83	0,14
A05 - Personnels administratifs contractuels	4	0,05	4	0,05	100,00	4,67	0,02
D01 - Personnels de direction	150	1,87	120	1,62	80,00	213,83	0,93
E01 - Professeurs agrégés	889	11,08	852	11,48	95,84	3 129,67	13,55
E02 - Professeurs certifiés	3 676	45,81	3 473	46,79	94,48	11 624,33	50,33
E03 - Professeurs de lycée professionnel	868	10,82	835	11,25	96,20	3 250,33	14,07
E04 - Professeurs d'enseignement général de collège	7	0,09	7	0,09	100,00	9,33	0,04
E05 - Assistants d'enseignement, chargés d'enseignement	4	0,05	3	0,04	75,00	3,50	0,02
E06 - Psychologues de l'éducation nationale	73	0,91	69	0,93	94,52	197,67	0,86
E07 - Conseillers principaux d'éducation et conseillers d'éducation	242	3,02	222	2,99	91,74	966,50	4,18
E08 - Professeurs contractuels, maîtres auxiliaires, maîtres d'internat, surveillants d'externat	561	6,99	501	6,75	89,30	1 342,33	5,81
E09 - Assistants d'éducation et auxiliaires de vie scolaire	296	3,69	263	3,54	88,85	392,67	1,70
E10 - Assistants de langue vivante	86	1,07	70	0,94	81,40	133,83	0,58
E11 - Professeurs des écoles de l'enseignement public	187	2,33	150	2,02	80,21	250,83	1,09
I01 - Personnels d'inspection	25	0,31	24	0,32	96,00	112,83	0,49
M01 - Personnels médico-sociaux de catégorie A	47	0,59	42	0,57	89,36	104,00	0,45
M02 - Personnels médico-sociaux de catégorie B	18	0,22	15	0,20	83,33	17,00	0,07
P01 - Professeurs des écoles de l'enseignement privé	69	0,86	54	0,73	78,26	78,83	0,34
P02 - Professeurs du second degré de l'enseignement privé	584	7,28	518	6,98	88,70	903,50	3,91
T02 - Personnels techniques de catégorie B	3	0,04	3	0,04	100,00	4,17	0,02
T03 - Personnels techniques de catégorie C	10	0,12	10	0,13	100,00	6,17	0,03
V03 - Personnels vacataires et indemnitaires	65	0,81	58	0,78	89,23	151,33	0,66
Y99 - Autres personnels	17	0,21	12	0,16	70,59	27,67	0,12
Z99 - Personnels sans correspondance de grade	80	1,00	61	0,82	76,25	100,50	0,44
Total	8 024	100,00	7 422	100,00	92,50	23 094,83	100,00

Hommes

Par famille de grades	Nombre de personnes convoquées	Proportion de personnes convoquées (%)	Nombre de personnes présentes	Proportion de personnes présentes (%)	Taux de présence (%)	Nombre de journées stagiaires	Proportion de journées stagiaires (%)
A01 - Personnels administratifs de catégorie A	12	0,23	7	0,15	58,33	8,00	0,05
A02 - Personnels administratifs de catégorie B	3	0,06	3	0,06	100,00	2,33	0,02
A03 - Personnels administratifs de catégorie C	4	0,08	4	0,09	100,00	6,00	0,04
A05 - Personnels administratifs contractuels	6	0,12	6	0,13	100,00	10,33	0,07
D01 - Personnels de direction	140	2,73	111	2,37	79,29	161,83	1,07
E01 - Professeurs agrégés	693	13,52	651	13,87	93,94	2 385,17	15,79
E02 - Professeurs certifiés	2 230	43,52	2 109	44,95	94,57	7 319,50	48,46
E03 - Professeurs de lycée professionnel	774	15,11	744	15,86	96,12	2 856,50	18,91
E04 - Professeurs d'enseignement général de collège	7	0,14	7	0,15	100,00	10,83	0,07
E05 - Assistants d'enseignement, chargés d'enseignement	9	0,18	9	0,19	100,00	12,50	0,08
E06 - Psychologues de l'éducation nationale	22	0,43	21	0,45	95,45	50,50	0,33
E07 - Conseillers principaux d'éducation et conseillers d'éducation	96	1,87	84	1,79	87,50	274,83	1,82
E08 - Professeurs contractuels, maîtres auxiliaires, maîtres d'internat, surveillants d'externat	367	7,16	321	6,84	87,47	853,17	5,65
E09 - Assistants d'éducation et auxiliaires de vie scolaire	146	2,85	117	2,49	80,14	178,17	1,18
E10 - Assistants de langue vivante	28	0,55	25	0,53	89,29	50,67	0,34
E11 - Professeurs des écoles de l'enseignement public	89	1,74	72	1,53	80,90	144,83	0,96
I01 - Personnels d'inspection	33	0,64	31	0,66	93,94	120,00	0,79
M01 - Personnels médico-sociaux de catégorie A	2	0,04	2	0,04	100,00	2,00	0,01
M02 - Personnels médico-sociaux de catégorie B	1	0,02	1	0,02	100,00	2,50	0,02
P01 - Professeurs des écoles de l'enseignement privé	53	1,03	35	0,75	66,04	60,67	0,40
P02 - Professeurs du second degré de l'enseignement privé	288	5,62	243	5,18	84,38	400,33	2,65
T02 - Personnels techniques de catégorie B	5	0,10	5	0,11	100,00	18,17	0,12
T03 - Personnels techniques de catégorie C	3	0,06	3	0,06	100,00	5,17	0,03
V03 - Personnels vacataires et indemnitaires	44	0,86	35	0,75	79,55	92,17	0,61
Y99 - Autres personnels	15	0,29	9	0,19	60,00	24,67	0,16
Z99 - Personnels sans correspondance de grade	54	1,05	37	0,79	68,52	53,00	0,35
Total	5 124	100,00	4 692	100,00	91,57	15 103,83	100,00

BOP 141 - Réalisé - Indicateurs GAIA par priorité nationale des formations

0141 10	2018-2019	Stagiaires	Convoqués (%)	Stagiaires	Présents (%)	Taux de présence	Stagiaires	Assidus (%)	Taux d'assiduité	Modules	Réalisés (1) (%)	Réalisés (2) (%)	Journées	Stagiaires (1) (%)	Stagiaires (2) (%)
Code	Libellé	Nombre		Nombre			Nombre			Nombre			Nombre		
00	Aucune des priorités nationales actuelles	17 177	45,26	14 011	43,38	81,57	12 982	42,61	75,58	1 039		52,79	17 732		46,92
1820	2D-Fondamentaux cycle 3 - Lire et écrire	436	1,15	388	1,20	88,99	347	1,14	79,59	21	2,26	1,07	331	1,65	0,88
1821	2D-Fondamentaux cycle 3 - Mathématiques	11	0,03	11	0,03	100,00	5	0,02	45,45	1	0,11	0,05	6	0,03	0,01
1822	2D-Fondamentaux cycle 3 - Travail perso élève éval	55	0,14	52	0,16	94,55	52	0,17	94,55	2	0,22	0,10	52	0,26	0,14
1823	2D-Fondamentaux - LVE et LVR	2 151	5,67	1 908	5,91	88,70	1 826	5,99	84,89	109	11,73	5,54	3 183	15,87	8,42
1824	2D-Fondamentaux - Science et technologie	1 208	3,18	1 055	3,27	87,33	1 035	3,40	85,68	56	6,03	2,85	688	3,43	1,82
1825	2D-Langues et cultures de l'Antiquité	193	0,51	182	0,56	94,30	175	0,57	90,67	4	0,43	0,20	196	0,97	0,52
1826	2D-Réforme bac, transfo lycée - Enseignements	6 551	17,26	6 003	18,59	91,63	5 757	18,90	87,88	151	16,25	7,67	6 497	32,39	17,19
1827	2D-Réforme bac, transfo lycée - Accompagner élève	95	0,25	91	0,28	95,79	85	0,28	89,47	5	0,54	0,25	113	0,56	0,30
1828	2D-Réforme bac, transfo lycée - Evaluation	11	0,03	11	0,03	100,00	11	0,04	100,00	2	0,22	0,10	6	0,03	0,01
1829	2D-Réforme bac, transfo lycée - Orientation	574	1,51	512	1,59	89,20	511	1,68	89,02	14	1,51	0,71	261	1,30	0,69
182A	2D-Enseignement professionnel - Enseignements	1 255	3,31	1 103	3,42	87,89	1 052	3,45	83,82	82	8,83	4,17	1 468	7,32	3,88
182B	2D-Enseignement professionnel - Accompagner élève	119	0,31	111	0,34	93,28	109	0,36	91,60	9	0,97	0,4	112	0,56	0,30
182C	2D-Enseignement professionnel - Evaluation	179	0,47	162	0,50	90,50	162	0,53	90,50	6	0,65	0,30	104	0,52	0,27
182D	2D-Enseignement professionnel - Orientation	10	0,03	10	0,03	100,00	10	0,03	100,00	1	0,11	0,05	35	0,17	0,09
182E	2D-Enseignement professionnel - Certification	40	0,11	18	0,06	45,00	16	0,05	40,00	2	0,22	0,10	12	0,06	0,03
182F	2D-Enseignement professionnel - STS	183	0,48	167	0,52	91,26	166	0,54	90,71	7	0,75	0,36	187	0,93	0,49
182G	2D-Education à la santé	661	1,74	593	1,84	89,71	583	1,91	88,20	57	6,14	2,90	891	4,44	2,36
182H	2D-Respecter autrui	811	2,14	586	1,81	72,26	530	1,74	65,35	26	2,80	1,32	520	2,59	1,38
182I	2D-Respecter autrui - Discriminations LGBIphobies	13	0,03	13	0,04	100,00	13	0,04	100,00	1	0,11	0,05	13	0,06	0,03
182J	2D-Respecter autrui - Racisme, antisémitisme	237	0,62	221	0,68	93,25	220	0,72	92,83	12	1,29	0,61	221	1,10	0,58
182K	2D-Laïcité - Enseignement laïque du fait religieux	238	0,63	112	0,35	47,06	112	0,37	47,06	5	0,54	0,25	112	0,56	0,30
182L	2D-Prévention de la radicalisation	87	0,23	75	0,23	86,21	75	0,25	86,21	2	0,22	0,10	75	0,37	0,20
182M	2D-Climat scolaire et lutte contre le harcèlement	365	0,96	327	1,01	89,59	272	0,89	74,52	15	1,61	0,76	347	1,73	0,92
182N	2D-Education artistique et culturelle	2 712	7,15	2 243	6,95	82,71	2 133	7,00	78,65	133	14,32	6,76	2 334	11,63	6,18
182O	2D-Développement durable et transition écologique	298	0,79	275	0,85	92,28	266	0,87	89,26	8	0,86	0,41	273	1,36	0,72
182P	2D-Scolarisation des élèves situation de handicap	488	1,29	417	1,29	85,45	386	1,27	79,10	46	4,95	2,34	473	2,36	1,25
182Q	2D-Scolarisation des élèves présentant des TSA	32	0,08	24	0,07	75,00	23	0,08	71,88	2	0,22	0,10	20	0,10	0,05
182S	2D-Ingénierie de formation	1 665	4,39	1 522	4,71	91,41	1 469	4,82	88,23	146	15,72	7,42	1 487	7,41	3,93
182T	2D-CAFFA	101	0,27	93	0,29	92,08	85	0,28	84,16	4	0,43	0,20	50	0,25	0,13
Total		37 956	100,00	32 296	100,00	85,09	30 468	100,00	80,27	1 968	100,00	100,00	37 793	100,00	100,00

(1) Par rapport au volume consacré aux priorités
 (2) Par rapport au volume total de formation

BOP 141 - Indicateurs GAIA par orientation des formations («priorités académiques»)

Les orientations décrites ci-dessous représentent les axes du cahier des charges du plan académique de formation.

0141 10 Code	2018-2019 Libellé	Stagiaires Nombre	Convo- qués (%)	Stagiaires Nombre	Présents (%)	Taux de pré- sence (%)	Stagiaires Nombre	Assidus (%)	Taux d'assi- duité (%)	Modules Nombre	Réalisés (%)	Journées Nombre	Stagiaires (%)
1801	Numé- rique	3 213	8,47	2 869	8,88	89,29	2 741	9,00	85,31	119	6,05	2 657	7,03
1802	Besoins particu- liers et qualité des apprentissage	1 778	4,68	1 594	4,94	89,65	1 445	4,74	81,27	103	5,23	1 827	4,83
1803	Conti- nuité du parcours et persé- vération scolaire	1 995	5,26	1 685	5,22	84,46	1 616	5,30	81,00	78	3,96	1 444	3,82
1804	Réforme du lycée et baccalau- rét 2021	5 608	14,78	5 141	15,92	91,67	4 939	16,21	88,07	125	6,35	5 423	14,35
1805	Réforme de la voie profes- sionnelle	2 624	6,91	2 355	7,29	89,75	2 278	7,48	86,81	95	4,83	2 376	6,29
1806	Acquisi- tion des langues vivantes	1 918	5,05	1 706	5,28	88,95	1 623	5,33	84,62	66	3,35	1 762	4,66
1807	Éducation prioritaire	382	1,01	311	0,96	81,41	291	0,96	76,18	22	1,12	252	0,67
1808	Valeurs de la Répu- blique	1 877	4,95	1 433	4,44	76,35	1 337	4,39	71,23	56	2,85	1 301	3,44
1809	Compé- tences profes- sionnelles	14 093	37,13	11 674	36,15	82,84	10 809	35,48	76,70	875	44,46	13 727	36,32
1810	Accom- pagne- ment des stagiaires DAFOR	1 394	3,67	1 026	3,18	73,60	1 016	3,33	72,88	278	14,13	809	2,14
1811	Accom- pagne- ment des stagiaires ESPE	3 074	8,10	2 502	7,75	81,39	2 373	7,79	77,20	151	7,67	6 216	16,45
Total		37 956	100,00	32 296	100,00	85,09	30 468	100,00	80,27	1 968	100,00	37 793	100,00

BOP 141 - Réalisé - Indicateurs GAIA par volet du PAF –types d’actions de formation

Les NBA sont les nomenclatures budgétaires académiques

0141 10	Stagiaires	convoqués (%)	Stagiaires	présents (%)	Taux	Stagiaires	assidus (%)	Taux	Modules	réalisés (%)	Journées	sta- giaires (%)
Libellé	Nombre		Nombre		de présence	Nombre		d'assiduité	Nombre		Nombre	
(A) Offres disciplinaires du Paf (NBA 1801 à 1805)	14 497	38,19	12 866	39,84	88,75	12 399	40,70	85,53	450	22,87	11 768	31,14
(B) Offres transversales du Paf (NBA 1811 à 1814)	6 533	17,21	5 517	17,08	84,45	5 269	17,29	80,65	241	12,25	6 723	17,79
(C) Formations et réunions de formateurs (NBA 1821)	1 885	4,97	1 733	5,37	91,94	1 629	5,35	86,42	155	7,88	1 949	5,16
(D) Préparations aux concours internes enseignants (NBA 1831)	884	2,33	477	1,48	53,96	310	1,02	35,07	49	2,49	931	2,46
(E) Accompagnement de l'entrée dans le métier (NBA 1841 à 1844)	6 218	16,38	4 949	15,32	79,59	4 640	15,23	74,62	682	34,65	8 720	23,07
(F) Formations territoriales et groupes de travail (NBA 1851 à 1852)	6 533	17,21	5 576	17,27	85,35	5 063	16,62	77,50	307	15,60	6 578	17,40
(G) Animations pédagogiques des corps d'inspection (NBA 1861)	1 312	3,46	1 126	3,49	85,82	1 108	3,64	84,45	43	2,18	1 038	2,75
(I) Formations nationales (NBA 1871)	94	0,25	52	0,16	55,32	50	0,16	53,19	41	2,08	88	0,23
Total	37 956	100,00	32 29	100,00	85,09	30 468	100,00	80,27	1 968	100,00	37 793	100,00

BOP 141 - Indicateurs GAIA par modalité des formations

0141 10	2018-2019	Stagiaires	Convo- qués (%)	Stagiaires	Présents (%)	Taux de pré- sence (%)	Stagiaires	Assidus (%)	Taux d'assiduité (%)	Modules	Réalisés (%)	Journées	Sta- giaires (%)
Code	Libellé	Nombre		Nombre			Nombre			Nombre		Nombre	
L	Présentiel	37 364	98,44	31 814	98,51	85,15	30 119	98,85	80,61	1 944	98,78	37 208	98,45
N	A distance	4	0,01	0	0,00	0,00	0	0,00	0,00	1	0,05		
S	Hybride	588	1,55	482	1,49	81,97	349	1,15	59,35	23	1,17	585	1,55
Total		37 956	100,00	32 296	100,00	85,09	30 468	100,00	80,27	1 968	100,00	37 793	100,00

Formation des personnels d'encadrement et administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS)

La formation des personnels d'encadrement et ATSS relève, sur le plan financier, du BOP 214. Il englobe la formation continue des personnels d'encadrement et ATSS, ainsi que la formation initiale ou statutaire des personnels d'encadrement.

Éléments financiers au 30 novembre 2019

Dotation	2019	2018
Titre 2	64 801 €	65 697 €
Hors titre 2	152 115 €	100 979 €
Total	216 916 €	166 676 €

BOP 214 - Réalisé - indicateurs GAIA par public des formations

Famille de grades	Nombre de personnes convoquées	Proportion de personnes convoquées (%)	Nombre de personnes présentes	Proportion de personnes présentes (%)	Taux de présence (%)	Nombre de journées stagiaires	Proportion de journées stagiaires (%)
A01 - Personnels administratifs de catégorie A	136	6,85	114	6,43	83,82	358,83	6,96
A02 - Personnels administratifs de catégorie B	237	11,94	216	12,19	91,14	545,00	10,57
A03 - Personnels administratifs de catégorie C	299	15,06	276	15,58	92,31	582,00	11,29
A05 - Personnels administratifs contractuels	64	3,22	59	3,33	92,19	188,17	3,65
D01 - Personnels de direction	374	18,84	346	19,53	92,51	1 777,67	34,49
E01 - Professeurs agrégés	16	0,81	15	0,85	93,75	19,67	0,38
E02 - Professeurs certifiés	64	3,22	47	2,65	73,44	89,67	1,74
E03 - Professeurs de lycée professionnel	33	1,66	23	1,30	69,70	37,33	0,72
E06 - Psychologues de l'Éducation nationale	14	0,71	14	0,79	100,00	24,67	0,48
E07 - Conseillers principaux d'éducation et conseillers d'éducation	31	1,56	25	1,41	80,65	33,67	0,65
E08 - Professeurs contractuels, maîtres auxiliaires, maîtres d'internat, surveillants d'externat	23	1,16	17	0,96	73,91	45,83	0,89
E09 - Assistants d'éducation et auxiliaires de vie scolaire	106	5,34	89	5,02	83,96	194,33	3,77
E11 - Professeurs des écoles de l'enseignement public	44	2,22	32	1,81	72,73	71,50	1,39
I01 - Personnels d'inspection	51	2,57	48	2,71	94,12	80,17	1,56
L03 - Personnels de laboratoire de catégorie C	1	0,05	1	0,06	100,00	3,00	0,06
M01 - Personnels médico-sociaux de catégorie A	247	12,44	232	13,09	93,93	574,50	11,15
M02 - Personnels médico-sociaux de catégorie B	81	4,08	78	4,40	96,30	282,83	5,49
P01 - Professeurs des écoles de l'enseignement privé	1	0,05	1	0,06	100,00	0,50	0,01
P02 - Professeurs du second degré de l'enseignement privé	26	1,31	23	1,30	88,46	13,83	0,27
T01 - Personnels techniques de catégorie A	8	0,40	7	0,40	87,50	14,00	0,27
T02 - Personnels techniques de catégorie B	30	1,51	20	1,13	66,67	42,17	0,82
T03 - Personnels techniques de catégorie C	25	1,26	22	1,24	88,00	38,33	0,74
V03 - Personnels vacataires et indemnitaires	43	2,17	39	2,20	90,70	75,50	1,46
Y99 - Autres personnels	14	0,71	14	0,79	100,00	40,17	0,78
Z99 - Personnels sans correspondance de grade	17	0,86	14	0,79	82,35	20,67	0,40
Total	1 985	100,00	1 772	100,00	89,27	5 154,00	100,00

Femmes

Famille de grades	Nombre de personnes convoquées	Proportion de personnes convoquées (%)	Nombre de personnes présentes	Proportion de personnes présentes (%)	Taux de présence (%)	Nombre de journées stagiaires	Proportion de journées stagiaires (%)
A01 - Personnels administratifs de catégorie A	95	6,27	78	5,71	82,11	265,00	6,69
A02 - Personnels administratifs de catégorie B	200	13,21	180	13,19	90,00	446,17	11,27
A03 - Personnels administratifs de catégorie C	276	18,23	256	18,75	92,75	542,00	13,69
A05 - Personnels administratifs contractuels	55	3,63	50	3,66	90,91	165,33	4,18
D01 - Personnels de direction	193	12,75	177	12,97	91,71	1 068,00	26,97
E01 - Professeurs agrégés	7	0,46	6	0,44	85,71	9,50	0,24
E02 - Professeurs certifiés	38	2,51	32	2,34	84,21	64,33	1,62
E03 - Professeurs de lycée professionnel	17	1,12	11	0,81	64,71	18,00	0,45
E06 - Psychologues de l'Éducation nationale	10	0,66	10	0,73	100,00	14,67	0,37
E07 - Conseillers principaux d'éducation et conseillers d'éducation	27	1,78	21	1,54	77,78	29,33	0,74
E08 - Professeurs contractuels, maîtres auxiliaires, maîtres d'internat, surveillants d'externat	15	0,99	13	0,95	86,67	23,33	0,59
E09 - Assistants d'éducation et auxiliaires de vie scolaire	94	6,21	81	5,93	86,17	183,17	4,63
E11 - Professeurs des écoles de l'enseignement public	30	1,98	25	1,83	83,33	60,33	1,52
I01 - Personnels d'inspection	23	1,52	22	1,61	95,65	40,50	1,02
L03 - Personnels de laboratoire de catégorie C	1	0,07	1	0,07	100,00	3,00	0,08
M01 - Personnels médico-sociaux de catégorie A	242	15,98	227	16,63	93,80	567,33	14,33
M02 - Personnels médico-sociaux de catégorie B	77	5,09	74	5,42	96,10	267,00	6,74
P02 - Professeurs du second degré de l'enseignement privé	11	0,73	9	0,66	81,82	4,83	0,12
T01 - Personnels techniques de catégorie A	4	0,26	3	0,22	75,00	8,00	0,20
T02 - Personnels techniques de catégorie B	15	0,99	13	0,95	86,67	27,00	0,68
T03 - Personnels techniques de catégorie C	22	1,45	19	1,39	86,36	32,33	0,82
V03 - Personnels vacataires et indemnitaires	34	2,25	32	2,34	94,12	63,00	1,59
Y99 - Autres personnels	13	0,86	13	0,95	100,00	38,17	0,96
Z99 - Personnels sans correspondance de grade	15	0,99	12	0,88	80,00	19,00	0,48
Total	1 514	100,00	1 365	100,00	90,16	3 959,33	100,00

Hommes

Famille de grades	Nombre de personnes convoquées	Proportion de personnes convoquées (%)	Nombre de personnes présentes	Proportion de personnes présentes (%)	Taux de présence (%)	Nombre de journées stagiaires	Proportion de journées stagiaires (%)
A01 - Personnels administratifs de catégorie A	41	8,70	36	8,85	87,80	93,83	7,85
A02 - Personnels administratifs de catégorie B	37	7,86	36	8,85	97,30	98,83	8,27
A03 - Personnels administratifs de catégorie C	23	4,88	20	4,91	86,96	40,00	3,35
A05 - Personnels administratifs contractuels	9	1,91	9	2,21	100,00	22,83	1,91
D01 - Personnels de direction	181	38,43	169	41,52	93,37	709,67	59,40
E01 - Professeurs agrégés	9	1,91	9	2,21	100,00	10,17	0,85
E02 - Professeurs certifiés	26	5,52	15	3,69	57,69	25,33	2,12
E03 - Professeurs de lycée professionnel	16	3,40	12	2,95	75,00	19,33	1,62
E06 - Psychologues de l'Éducation nationale	4	0,85	4	0,98	100,00	10,00	0,84
E07 - Conseillers principaux d'éducation et conseillers d'éducation	4	0,85	4	0,98	100,00	4,33	0,36
E08 - Professeurs contractuels, maîtres auxiliaires, maîtres d'internat, surveillants d'externat	8	1,70	4	0,98	50,00	22,50	1,88
E09 - Assistants d'éducation et auxiliaires de vie scolaire	12	2,55	8	1,97	66,67	11,17	0,93
E11 - Professeurs des écoles de l'enseignement public	14	2,97	7	1,72	50,00	11,17	0,93
I01 - Personnels d'inspection	28	5,94	26	6,39	92,86	39,67	3,32
M01 - Personnels médico-sociaux de catégorie A	5	1,06	5	1,23	100,00	7,17	0,60
M02 - Personnels médico-sociaux de catégorie B	4	0,85	4	0,98	100,00	15,83	1,33
P01 - Professeurs des écoles de l'enseignement privé	1	0,21	1	0,25	100,00	0,50	0,04
P02 - Professeurs du second degré de l'enseignement privé	15	3,18	14	3,44	93,33	9,00	0,75
T01 - Personnels techniques de catégorie A	4	0,85	4	0,98	100,00	6,00	0,50
T02 - Personnels techniques de catégorie B	15	3,18	7	1,72	46,67	15,17	1,27
T03 - Personnels techniques de catégorie C	3	0,64	3	0,74	100,00	6,00	0,50
V03 - Personnels vacataires et indemnitaires	9	1,91	7	1,72	77,78	12,50	1,05
Y99 - Autres personnels	1	0,21	1	0,25	100,00	2,00	0,17
Z99 - Personnels sans correspondance de grade	2	0,42	2	0,49	100,00	1,67	0,14
Total	471	100,00	407	100,00	86,41	1 194,67	100,00

BOP 214 - Réalisé - Indicateurs GAIA par objectif des formations

0 2 1 4 06	2018-2019	Stagiaires	Convoqués (%)	Stagiaires	Présents (%)	Taux de présence (%)	Stagiaires	Assidus (%)	Taux d'assiduité (%)	Modules	Réalisés (%)	Journées	Stagiaires (%)
Code	Libellé	Nombre		Nombre			Nombre			Nombre		Nombre	
21	Formation professionnelle statutaire	943	16,48	865	17,74	91,73	848	18,21	89,93	40	13,16	802	17,50
22	Adaptation immédiate au poste de travail	895	15,64	763	15,64	85,25	733	15,74	81,90	39	12,83	739	16,12
23	Adaptation à évolution prévisible des métiers	590	10,31	499	10,23	84,58	496	10,65	84,07	15	4,93	295	6,44
24	Développement des qualifications ou acquis, nouvelles	2 205	38,54	1 830	37,52	82,99	1 713	36,78	77,69	128	42,11	1 791	39,09
25	Préparation aux examens et concours	617	10,78	511	10,48	82,82	468	10,05	75,85	19	6,25	505	11,01
30	Formation diplômante	220	3,84	183	3,75	83,18	180	3,87	81,82	48	15,79	244	5,33
33	Devt compétences liées Activités formations	248	4,33	222	4,55	89,52	215	4,62	86,69	14	4,61	206	4,48
34	Conception et organisation de la formation	4	0,07	4	0,08	100,00	4	0,09	100,00	1	0,33	1	0,03
Total		5 722	100,00	4 877	100,00	85,23	4 657	100,00	81,39	304	100,00	4 583	100,00

La nomenclature des objectifs GAIA est issue du **décret n°207-1470 du 15 octobre 2007** relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État et a été adaptée aux besoins spécifiques de l'Éducation nationale. Les objectifs peuvent également être éclairés par la **circulaire d'application de ce décret, datée du 19 décembre 2007**.

BOP 214 - Réalisé - Indicateurs GAIA par type de candidature des formations

0 2 1 4 06	2018-2019	Stagiaires	Convoqués (%)	Stagiaires	Présents (%)	Taux de présence (%)	Stagiaires	Assidus (%)	Taux d'assiduité (%)	Modules	Réalisés (%)	Journées de présence	Stagiaires (%)
Code	Libellé	Nombre		Nombre			Nombre			Nombre			
1	Avec candidature individuelle	869	15,19	726	14,89	83,54	664	14,26	76,41	34	11,18	712	15,53
2	Avec candidature collective	129	2,25	99	2,03	76,74	96	2,06	74,42	28	9,21	122	2,67
3	Sans appel à candidature	4 724	82,56	4 052	83,08	85,77	3 897	83,68	82,49	242	79,61	3 749	81,80
Total		5 722	100,00	4 877	100,00	85,23	4 657	100,00	81,39	304	100,00	4 583	100,00

Libellé	Champ d'application
Avec candidature individuelle	Inscription à l'initiative des personnels. La campagne d'inscription est, en général, suivie d'une campagne d'avis des supérieurs hiérarchiques. Pour le 1 ^{er} degré, éventuellement suivie du projet d'attribution.
Avec candidature collective	Inscription à l'initiative - des chefs d'établissement pour le 2 nd degré, - des IEN pour le 1 ^{er} degré, - des chefs de service.
Sans appel à candidature	Inscription à l'initiative des corps d'inspection, public désigné par l'institution.

BOP 214 - Réalisé - Indicateurs GAIA par modalité des formations

0 2 1 4 06	2018-2019	Stagiaires	Convoqués (%)	Stagiaires	Présents (%)	Taux de présence (%)	Stagiaires	Assidus (%)	Taux d'assiduité (%)	Modules	Réalisés (%)	Journées de présence	Stagiaires (%)
Code	Libellé	Nombre		Nombre			Nombre			Nombre			
L	Présentiel	5 570	97,34	4 757	97,54	85,40	4 555	97,81	81,78	297	97,70	4 508	98,36
N	A distance	110	1,92	83	1,70	75,45	69	1,48	62,73	4	1,32	29	0,63
S	Hybride	42	0,73	37	0,76	88,10	33	0,71	78,57	3	0,99	46	1,00
Total		5 722	100,00	4 877	100,00	85,23	4 657	100,00	81,39	304	100,00	4 583	100,00

BOP 214 - Réalisé - Indicateurs GAIA par orientation des formations

Les orientations sont les axes du cahier des charges du plan académique de formation.

0 2 1 4 06	2018-2019	Stagiaires	Convoqués (%)	Stagiaires	Présents (%)	Taux de présence (%)	Stagiaires	Assidus (%)	Taux d'assiduité (%)	Modules	Réalisés (%)	Journées de présence	Stagiaires (%)
Code	Libellé	Nombre		Nombre			Nombre			Nombre			
18A1	Adaptation à l'emploi	1 273	22,25	1 047	21,47	82,25	980	21,04	76,98	54	17,76	1 057	23,05
18A2	Développement des compétences	1 722	30,09	1 462	29,98	84,90	1 388	29,80	80,60	155	50,99	1 531	33,40
18A3	Préparation aux concours internes/examens pros	621	10,85	511	10,48	82,29	468	10,05	75,36	20	6,58	505	11,01
18A4	Encadrement	2 106	36,81	1 857	38,08	88,18	1 821	39,10	86,47	75	24,67	1 491	32,53
Total		5 722	100,00	4 877	100,00	85,23	4 657	100,00	81,39	304	100,00	4 583	100,00

Les concours

Personnels enseignants du 1^{er} degré public

Catégorie de personnels	Type de concours	Inscrits	Présents	Admis
Professeurs des écoles	Externe public	1 777	749	261
	2 nd concours interne spécial LR	26	4	1
	Externe spécial LR public	108	63	38
	3 ^{ème} concours public	249	61	10
	1 ^{er} concours interne	1	1	0
Total		2 161	878	310

Source : Pôle examens - concours

À la session de 2019, le nombre des candidats admis au concours de professeur des écoles est de 310. On compte 56 lauréats de moins par rapport à 2018.

Personnels enseignants du 2nd degré public

Catégorie de personnels	Type de concours	Inscrits	Présents	Admis
CAPES	Externe	1 039	589	194
	Interne	234	114	32
	3 ^{ème} concours	87	37	10
Agrégation	Externe	708	343	51
	Interne	482	306	29
	Externe spécial	39	21	2
CAPLP	Externe	389	145	48
	Interne	95	38	11
	3 ^{ème} concours	15	3	1
CAPEPS	Externe	129	121	26
	Interne	16	10	2
CAPET	Externe	208	89	18
	Interne	44	14	0
	3 ^{ème} concours	36	11	1
Total		3 521	1 841	425

À la session de 2019, le nombre de candidats inscrits est de 3 521. Il est inférieur à celui de la session 2018, qui était de 3 669 inscrits. On compte 425 candidats admis soit 53 lauréats de moins qu'en 2018.

Source : Pôle examens - concours

Personnels d'éducation et d'orientation

Catégorie de personnels	Type de concours	Inscrits	Présents	Admis
CPE	Externe	166	86	15
	Interne	103	52	1
	<i>Total</i>	<i>269</i>	<i>138</i>	<i>16</i>
PSYEN	Externe	35	14	5
	Interne	12	8	2
	<i>Total</i>	<i>47</i>	<i>22</i>	<i>7</i>
Total		316	160	23

À la session de 2019, le chiffre total de candidats inscrits est de 316 pour 23 admis (360 pour 22 admis en 2018).

Personnels de direction et d'inspection du second degré

Catégorie de personnels	Type de concours	Inscrits	Présents	Admis
IA-IPR	Concours	8	3	0
IEN-ET	Concours	11	4	2
	<i>Total</i>	<i>19</i>	<i>7</i>	<i>2</i>
Personnels de direction	Concours	105	96	23
	Total	144	103	25

À la session de 2019, pour les IA-IPR et IEN-ET, le chiffre de candidats inscrits est de 19 pour 2 admis. En 2018, il est de 20 inscrits pour 4 candidats admis.

À la session de 2019, pour les personnels de direction, le chiffre de candidats inscrits est de 125 pour 23 admis. En 2018, il est de 125 inscrits pour 23 admis.

Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS)

Les personnels administratifs

Catégorie de personnels	Type de concours	Inscrits	Présents	Admis
APAENES	Examen professionnel	25	16	5
ADAENES	Interne	132	84	8
SAENES Avancement Classe Exceptionnelle	Examen professionnel	22	22	9
SAENES Avancement Classe Supérieure	Examen professionnel	49	35	14
SAENES Classe Normale Concours Communs	Externe	582	323	32
	Interne	360	232	26
ADJOINT Concours Communs	Externe	445	234	24
	Interne	237	181	15
Total		1 852	1 127	133

À la session de 2019, le nombre de candidats aux concours et examens professionnels des personnels ATSS est de 1 852 inscrits pour 133 admis.

En 2018, il est de 2 180 inscrits pour 159 admis.

Les personnels médico-sociaux

Catégorie de personnels	Type de concours	Inscrits	Présents	Admis
Médecin	Concours	3	NC	2
CTSS	Concours	4	NC	1
Infirmier(e)	Concours unique	58	47	6
Assistante sociale	Concours externe	26	19	2
Total		91	66	11

NC = non communiqué

À la session de 2019, 6 infirmiers sont admis ; ils étaient 2 en 2018.

En 2019, deux médecins sont recrutés par la voie du concours ainsi que deux assistantes sociales.

Source : Pôle examens - concours

Les promotions

Personnels enseignants du 1^{er} degré public du Bas-Rhin

• **Tableau d'avancement**

À la rentrée 2018, 219 professeurs des écoles ont été promus à la hors classe (45 hommes et 174 femmes).

À la rentrée 2018, 87 professeurs des écoles ont été promus à la classes exceptionnelle (39 hommes et 48 femmes).

• **Liste d'aptitude**

À la rentrée 2018, 8 instituteurs ont été promus dans le corps de professeur des écoles (2 hommes et 6 femmes).

Personnels enseignants du 1^{er} degré public du Haut-Rhin

• **Tableau d'avancement**

À la rentrée 2018, 158 professeurs des écoles ont été promus à la hors classe (115 femmes et 43 hommes).

• **Liste d'aptitude**

À la rentrée 2018, 6 institutrices ont été promus dans le corps de professeur des écoles.

Personnels enseignants du 2nd degré

Hors classe

Rentrée 2018-2019	Nombre de promus par liste d'aptitude	Nombre de promouvables hors-classe	Nombre de promouvables	Dont % de femmes promues	Âge moyen	Dont % promus au dernier échelon
Agrégés	15	76	506	61,8	52	72,3 55 promus ech. 11 21 promus ech. 10
Certifiés	4	237	1 378	55,5	50	54,0 128 promus ech. 11 109 promus ech. 10
PLP	0	73	415	50,7	50	84,9 62 promus ech. 11 11 promus ech. 10
EPS	0	29	172	68,9	49	55,1 16 promus ech. 11 13 promus ech. 10
CE d'EPS	0					
PEGC	0					
Chaires supérieures	cl. except. 0					

Classe exceptionnelle

Rentrée 2018-2019	Nombre de promus classe exceptionnelle	Promus vivier 1	Promus vivier 2	Nombre de promouvables	Nombre promouvables vivier 1	Nombre promouvables vivier2	Dont % de femmes promues	Âge moyen	Dont % promus au dernier échelon
Agrégés	48	40	8	261	100 40 proposés	161 17 proposés	35,0	58	100,0
Certifiés	179	143	36	779	159	620	54,0	59	100,0
PLP	47	38	9	230	42	188	44,0	59	100,0
EPS	25	20	5	143	28	115	40,0	59	100,0
CE d'EPS									

Personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (IATSS)

Promotions des ATSS et ITRF (uniquement pour l'enseignement scolaire)

Rentrée 2018-2019	Grade	Promus	Hommes	Femmes
Filière administrative				
AAE	AAE Hors classe Echelon spécial	1	0	1
	AAE Hors classe	1	0	1
	APAE	2	0	2
SAENES	Classe exceptionnelle	1	0	1
	Classe supérieure	4	0	4
ADJENES	Principal 1ère classe	34	3	31
	Principal 2e classe	3	0	3
	1ère classe	0	0	0
Filière technique				
ATEE	Principal 1ère classe	1	1	0
	Principal 2e classe	1	0	1
Filière médico-sociale				
Médecin	Hors classe	8	1	7
	1ère classe	3	0	3
Assistants sociaux	ASSPAE	9	1	8
Infirmiers	INFENES Hors classe	2	0	2
	Classe supérieure	6	0	6
Filière ITRF				
IGR	IGR Hors classe Échelon spécial	0	0	0
	IGR Hors classe	0	0	0
	IGR 1ère classe	0	0	0
IGE	IGE Hors classe	0	0	0
	IGE 1ère classe	0	0	0
TEC RF	Classe exceptionnelle	1	0	1
	Classe supérieure	2	2	0
ATRF	Principal 1ère classe	7	2	5
	Principal 2e classe	1	0	1
	1ère classe	0	0	0

Recrutement dans le corps supérieur par liste d'aptitude

Corps	Nombre de promus	Hommes	Femmes
<i>Filière administrative</i>			
AAE	3	0	3
SAENES	7	0	7
<i>Filière ITRF</i>			
IGR	0	0	0
IGE	0	0	0
ASI	0	0	0
TEC RF	3	0	3



La situation indiciaire

En novembre 2018, l'indice moyen de rémunération des personnels, toutes catégories confondues est de 569 points (554 pour les femmes et 611 pour les hommes). La situation indiciaire des agents dépend du statut et de l'âge.

Ainsi, l'indice moyen des personnels IATSS composé pour moitié d'agents de catégorie C est de 426 points pour les femmes et de 458 points pour les hommes. Celui des personnels de direction est le plus élevé (842 points pour les femmes et 891 points pour les hommes).

La situation indiciaire par catégorie des personnels

	2014		2015		2016		2017		2018	
	Femmes	Hommes								
Enseignants du 1 ^{er} degré	528	566	532	572	537	573	553	585	555	590
Enseignants du 2 nd degré	580	602	585	607	588	607	600	616	601	619
Personnels de direction	810	863	815	869	816	176	835	887	842	891
Personnels d'inspection	808	868	805	870	810	880	845	875	822	870
Personnels de vie scolaire	414	520	416	523	408	518	423	523	409	505
Personnels IATSS	415	448	413	442	412	444	409	438	426	458
Ensemble	536	595	539	598	541	599	552	608	554	611

En novembre 2018, l'indice moyen toutes catégories statutaires confondues des personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, de laboratoire et santé-sociaux est de 426 points pour les femmes (+11 points depuis 2014) et 458 points pour les hommes (+10 points depuis 2014).

La situation indiciaire des personnels IATSS selon la filière

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Ensemble		Évolution/ 2014	
				Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Filière administrative	612	430	353	400	481	6	7
Filière santé-sociale	555	466	430	535	514	25	-18
Filière techniques	576	426	357	388	411	22	16
Ensemble	579	435	354	426	458	11	10

L'indice moyen des enseignants du premier degré est de 555 points pour les femmes et 590 pour les hommes en novembre 2018, soit une progression de 29 points pour les femmes et de 27 points pour les hommes en cinq ans. Dans le second degré, l'indice moyen observé est de 601 points pour les femmes et 619 pour les hommes en novembre 2018, soit une variation de +17 points pour les femmes et de +11 points pour les hommes depuis 2014. La progression est la plus marquée pour les professeurs d'enseignement général de collège et pour les professeurs et chargés d'EPS.

La situation indiciaire par catégorie des enseignants

	2014		2015		2016		2017		2018	
	Femmes	Hommes								
Instituteurs	485	508	489	512	492	498	518	514	519	510
Professeurs des écoles	527	564	529	567	533	573	554	586	556	592
Ensemble 1^{er} degré	526	563	528	566	532	572	553	585	555	590
Agrégés	715	749	720	746	715	741	732	753	729	749
Certifiés	569	586	565	585	569	587	586	603	589	609
Professeurs et chargés d'EPS	593	592	595	596	607	600	621	608	623	611
Professeurs de LP	589	587	586	580	591	585	601	596	607	599
Professeurs ens. Général de collège	724	722	730	722	737	728	768	752	773	754
Professeurs contractuels	396	404	393	397	398	398	397	398	397	398
Ensemble 2nd degré	584	608	580	602	585	607	600	616	601	619

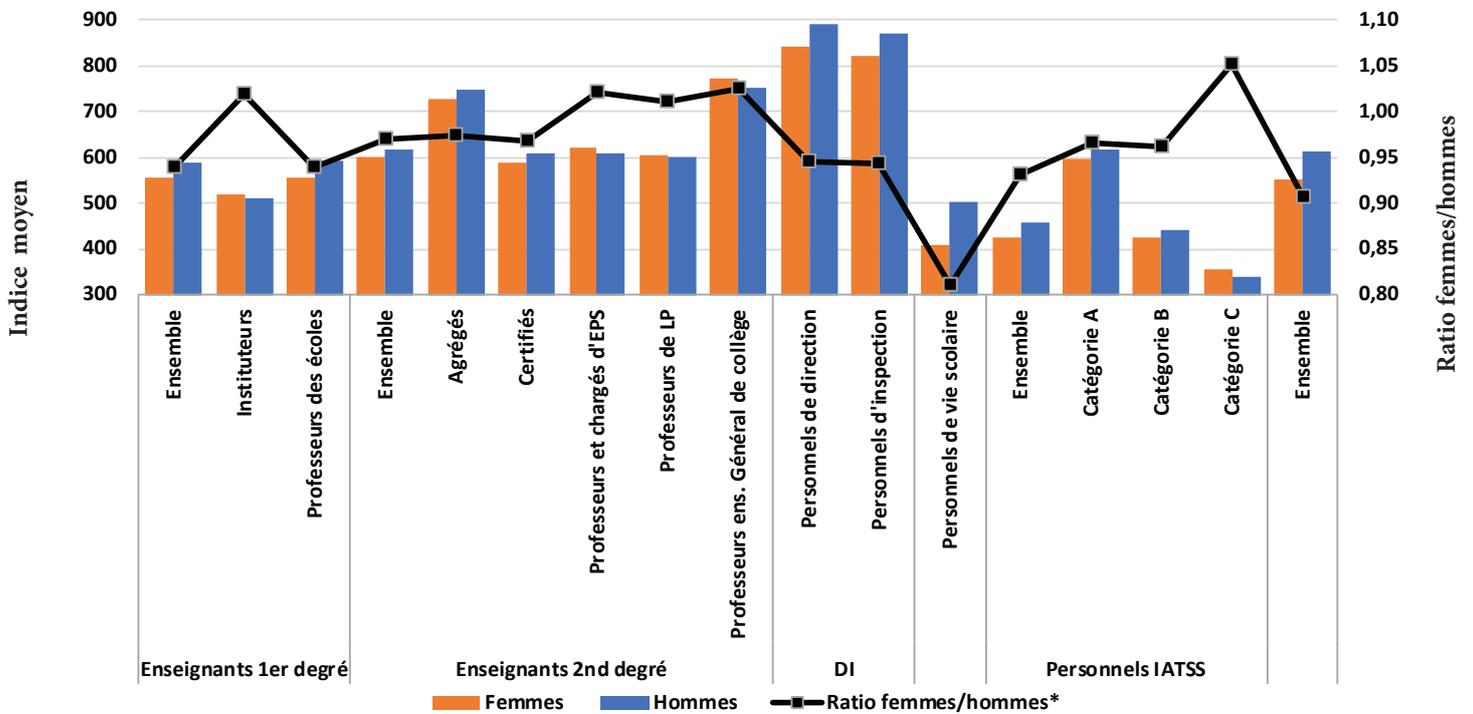
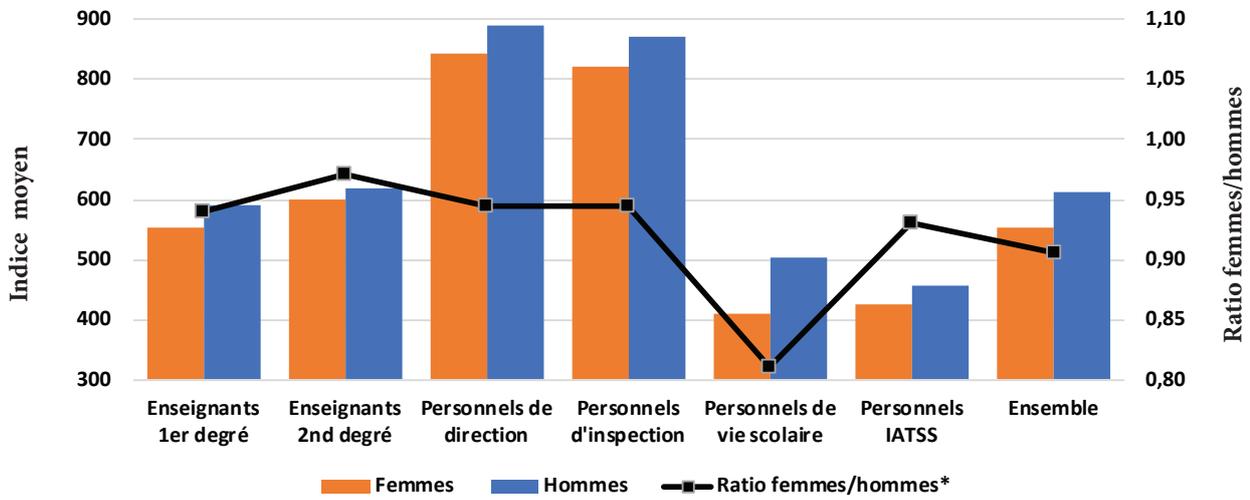
Toutes catégories confondues, l'indice moyen des femmes est de 554 contre 611 pour les hommes, soit un ratio de 0,91. L'indice moyen des hommes est généralement supérieur à celui des femmes, à l'exception des instituteurs, des professeurs d'EPS, des professeurs de LP, des professeurs d'enseignement général en collège et du personnel IATSS de catégorie C. Ces écarts apparaissent généralement corrélés avec l'âge moyen, l'ancienneté générale de service (AGS) et la catégorie. L'écart est plus important chez le personnel de vie scolaire, chez les personnels de direction, chez les personnels d'inspection et les professeurs des écoles.

Indice moyen et ancienneté

	Femmes		Hommes		Ratio femmes/ hommes *
	Indice moyen	AGS	Indice moyen	AGS	
Enseignants 1 ^{er} degré	555	16,4	590	19,9	0,94
Instituteurs	519	27,1	510	27,9	1,02
Professeurs des écoles	556	16,3	592	19,8	0,94
Enseignants 2 nd degré	601	17,2	619	18,1	0,97
Agrégés	729	18,2	749	19,5	0,97
Certifiés	589	16,5	609	18,1	0,97
Professeurs et chargés d'EPS	623	20,4	611	18,9	1,02
Professeurs de LP	607	17,3	599	15,9	1,01
Professeurs ens. Général de collège	773	36,9	754	36,6	1,03
Personnels de direction	842	21,7	891	24,3	0,95
Personnels d'inspection	822	23,7	870	24,3	0,94
Personnels de vie scolaire	409	18,2	505	19,7	0,81
Personnels IATSS	426	19,3	458	19,7	0,93
Catégorie A	599	19,2	620	20,6	0,97
Catégorie B	426	19,8	443	21,9	0,96
Catégorie C	356	19,1	338	16,7	1,05
Ensemble	554	17,1	611	19,0	0,91

* le ratio «indice moyen des femmes sur indice moyen des hommes» exprime l'écart de rémunérations femmes hommes. Plus le ratio s'éloigne de 1 (point d'équilibre femmes-hommes), plus l'écart est fort.

Indice moyen selon la catégorie de personnels et le sexe en 2018



* le ratio «indice moyen des femmes sur indice moyen des hommes» exprime l'écart de rémunérations femmes hommes. Plus le ratio s'éloigne de 1 (point d'équilibre femmes-hommes), plus l'écart est fort.

Salaires mensuels moyens des personnels en 2017

Salaires mensuels moyens des enseignants du secteur public en 2017

	Salaire brut (1)	Les composantes du salaire brut			Salaire net (2)	Salaire net eqtp (3)	
		Traitement indiciaire brut (TIB)	Primes et indemnités			2017	Évolution 2016-2017 en € constants (4)
			Montant	dont heures sup.			
Enseignants (public)	2 994	2 639	304	114	2 444	2 580	1,42
Hommes	3 308	2 831	423	201	2 708	2 799	0,68
Femmes	2 860	2 558	253	77	2 332	2 485	1,84
Enseignants du premier degré public	2 719	2 481	188	-	2 214	2 359	2,83
Hommes	3 029	2 731	252	-	2 469	2 519	1,94
Femmes	2 660	2 433	176	-	2 166	2 327	3,10
Professeurs des écoles	2 734	2 494	189	-	2 227	2 364	2,92
Hommes	3 046	2 746	254	-	2 483	2 526	1,98
Femmes	2 674	2 446	177	-	2 178	2 332	3,19
Instituteurs	2 473	2 289	155	-	2 005	2 156	3,75
Non-titulaires du premier degré public	1 663	1 508	111	-	1 326	1 750	-3,90
Enseignants du second degré public	3 224	2 772	401	199	2 636	2 762	0,40
Hommes	3 399	2 863	478	258	2 785	2 890	0,17
Femmes	3 101	2 707	347	158	2 531	2 670	0,56
Professeurs de chaire supérieure	6 765	4 332	2 352	1 998	5 688	5 691	-0,91
Hommes	7 045	4 359	2 595	2 309	5 938	5 944	-1,69
Femmes	6 292	4 285	1 942	1 472	5 267	5 266	1,88
Professeurs agrégés	4 158	3 471	616	415	3 416	3 496	0,17
Hommes	4 357	3 558	725	510	3 588	3 639	-0,08
Femmes	3 984	3 395	521	332	3 266	3 371	0,48
Professeurs certifiés	3 108	2 709	348	153	2 540	2 625	0,61
Hommes	3 280	2 807	415	199	2 686	2 740	0,66
Femmes	3 011	2 654	310	128	2 458	2 559	0,63
Professeurs d'EPS	3 234	2 812	373	115	2 644	2 719	1,34
Hommes	3 298	2 821	422	143	2 700	2 755	1,03
Femmes	3 166	2 802	319	84	2 583	2 681	1,63
Professeurs de lycée professionnel	3 329	2 824	452	205	2 732	2 788	0,94
Hommes	3 422	2 863	499	231	2 816	2 845	1,21
Femmes	3 245	2 789	411	182	2 657	2 736	0,70
PEGC, adjoints et chargés d'enseignement	3 564	3 309	241	67	2 899	3 014	0,87
Non-titulaires du second degré public	2 126	1 897	203	75	1 693	1 980	-0,05
Hommes	2 218	1 973	219	93	1 768	2 055	-0,72
Femmes	2 049	1 834	189	61	1 631	1 916	0,42

1. Le salaire brut se compose du traitement indiciaire brut, éventuellement d'une indemnité de résidence (IR) et d'un supplément familial de traitement (SFT) qui dépend du nombre d'enfants à charge, et de primes et d'indemnités liées aux fonctions remplies par l'agent. Les heures supplémentaires sont incluses dans les primes et indemnités. La différence entre le salaire brut moyen et les primes et indemnités moyennes correspond au total IR+SFT moyen.

2. Le salaire net correspond au salaire brut auquel on retranche les cotisations sociales à la charge de l'agent.

3. Salaire net exprimé en équivalent temps plein.

4. L'évolution en euros constants 2017 tient compte de l'inflation qui s'élève à +1,03% en 2017.

Unité : salaire en euros.

Champ : Académie de Strasbourg.

Source : SIASP, Insee. Traitement MENJ-MESRI-DEPP.

Salaires mensuels moyens des enseignants du secteur privé sous contrat en 2017

	Salaire brut (1)	Les composantes du salaire brut			Salaire net (2)	Salaire net eqtp (3)	
		Traitement indiciaire brut (TIB)	Primes et indemnités			2017	Évolution 2016-2017 en € constants (4)
			Montant	dont heures sup.			
Enseignants (privé sous contrat)	2 663	2 310	306	157	2 049	2 242	2,28
Hommes	2 798	2 343	404	235	2 158	2 344	1,47
Femmes	2 616	2 298	272	130	2 010	2 206	2,60
Enseignants du premier degré privé	2 382	2 219	111	-	1 817	1 987	3,87
Hommes	2 459	2 251	145	-	1 876	1 935	5,56
Femmes	2 375	2 216	108	-	1 812	1 992	3,75
Professeurs des écoles	2 550	2 384	112	-	1 940	2 053	3,69
Hommes	2 590	2 398	117	-	1 964	1 971	3,30
Femmes	2 547	2 382	111	-	1 939	2 060	3,73
<i>Instituteurs</i>	€	€	€	-	€	€	€
Maitres délégués du premier degré privé	1 447	1 303	111	-	1 134	1 456	1,53
Enseignants du second degré privé	2 746	2 337	363	199	2 117	2 317	1,94
Hommes	2 824	2 350	424	250	2 180	2 375	1,19
Femmes	2 710	2 330	336	176	2 088	2 291	2,32
Professeurs de chaire supérieure et agrégés	4 381	3 453	857	659	3 418	3 478	-0,34
Hommes	4 638	3 583	964	771	3 624	3 687	-1,97
Femmes	4 167	3 344	767	566	3 247	3 304	1,79
Professeurs certifiés	2 991	2 571	373	209	2 297	2 406	0,42
Hommes	3 049	2 551	443	268	2 342	2 441	0,49
Femmes	2 969	2 578	347	187	2 280	2 393	0,38
Professeurs d'EPS	3 060	2 667	349	151	2 349	2 462	2,67
Hommes	3 174	2 747	381	168	2 438	2 483	2,27
Femmes	2 870	2 532	296	121	2 201	2 426	3,85
Professeurs de lycée professionnel	3 216	2 660	505	300	2 476	2 559	0,83
Hommes	3 278	2 648	585	372	2 527	2 624	-0,30
Femmes	3 194	2 664	477	274	2 457	2 537	1,28
PEGC, adjoints et chargés d'enseignement	2 297	2 033	233	82	1 757	2 037	0,15
Maitres délégués du second degré privé	1 809	1 535	235	95	1 413	1 648	5,24
Hommes	1 850	1 540	274	127	1 447	1 682	4,02
Femmes	1 791	1 532	218	80	1 397	1 631	5,77

1. Le salaire brut se compose du traitement indiciaire brut, éventuellement d'une indemnité de résidence (IR) et d'un supplément familial de traitement (SFT) qui dépend du nombre d'enfants à charge, et de primes et d'indemnités liées aux fonctions remplies par l'agent. Les heures supplémentaires sont incluses dans les primes et indemnités. La différence entre le salaire brut moyen et les primes et indemnités moyennes correspond au total IR+SFT moyen.

2. Le salaire net correspond au salaire brut auquel on retranche les cotisations sociales à la charge de l'agent.

3. Salaire net exprimé en équivalent temps plein.

4. L'évolution en euros constants 2017 tient compte de l'inflation qui s'élève à +1,03% en 2017.

n.d. Donnée non disponible.

€ Donnée non publiable en raison d'effectifs insuffisants (mais non nuls).

Unité : salaire en euros.

Champ : Académie de Strasbourg.

Source : SIASP, Insee. Traitement MENJ-MESRI-DEPP.

Salaires mensuels moyens des personnels non enseignants en 2017

	Salaire brut (1)	Les composantes du salaire brut			Salaire net (2)	Salaire net eqtp (3)	
		Traitement indiciaire brut (TIB)	Primes et indemnités			2017	Évolution 2016-2017 en € constants (4)
			Montant	dont heures sup.			
Non-enseignants	2 219	1 921	269	-	1 809	2 116	n.d.
Hommes	2 670	2 284	356	-	2 179	2 473	n.d.
Femmes	2 075	1 805	242	-	1 691	1 997	n.d.
Non-enseignants titulaires	2 984	2 481	461	-	2 450	2 564	0,63
Hommes	3 820	3 130	640	-	3 139	3 169	0,80
Femmes	2 729	2 283	406	-	2 239	2 370	0,68
Personnels d'encadrement	5 063	4 157	840	-	4 159	4 155	0,00
Hommes	5 258	4 298	891	-	4 321	4 308	0,84
Femmes	4 862	4 012	787	-	3 993	3 999	-0,79
Personnels de vie scolaire (5)	3 025	2 744	236	-	2 465	2 521	0,76
Hommes	3 179	2 880	263	-	2 590	2 631	0,84
Femmes	2 961	2 687	224	-	2 412	2 475	0,77
Personnels ASS	2 447	1 991	422	-	2 013	2 147	0,80
Hommes	2 988	2 276	673	-	2 470	2 517	1,66
Femmes	2 383	1 957	392	-	1 958	2 100	0,67
Filière administrative	2 382	1 914	438	-	1 962	2 065	0,68
Hommes	3 006	2 267	700	-	2 488	2 525	1,53
Femmes	2 293	1 863	401	-	1 887	1 996	0,50
Filière santé et sociale	2 685	2 270	363	-	2 196	2 458	0,86
Hommes	ε	ε	ε	-	ε	ε	ε
Femmes	2 680	2 266	362	-	2 191	2 459	0,82
Personnels ITRF	2 240	1 857	344	-	1 840	1 919	-0,05
Hommes	2 458	1 987	433	-	2 020	2 047	-1,30
Femmes	2 093	1 769	285	-	1 718	1 828	0,61
Non-enseignants non-titulaires	1 254	1 215	28	-	1 001	1 285	n.d.
Hommes	1 332	1 300	26	-	1 062	1 277	n.d.
Femmes	1 227	1 185	29	-	981	1 287	n.d.
Personnels d'assistance éducative (AED, AESH)	1 159	1 140	11	-	926	1 207	n.d.
Hommes	1 243	1 234	8	-	993	1 196	n.d.
Femmes	1 128	1 106	12	-	902	1 211	n.d.
Autres non titulaires (6)	1 683	1 551	105	-	1 342	1 644	7,10
Hommes	1 881	1 714	137	-	1 497	1 803	9,34
Femmes	1 635	1 512	97	-	1 305	1 605	5,59

1. Le salaire brut se compose du traitement indiciaire brut, éventuellement d'une indemnité de résidence (IR) et d'un supplément familial de traitement (SFT) qui dépend du nombre d'enfants à charge, et de primes et d'indemnités liées aux fonctions remplies par l'agent. Les heures supplémentaires sont incluses dans les primes et indemnités. La différence entre le salaire brut moyen et les primes et indemnités moyennes correspond au total IR+SFT moyen.

2. Le salaire net correspond au salaire brut auquel on retranche les cotisations sociales à la charge de l'agent.

3. Salaire net exprimé en équivalent temps plein.

4. L'évolution en euros constants 2017 tient compte de l'inflation qui s'élève à +1,03% en 2017.

5. Conseillers principaux d'éducation et psychologues de l'éducation nationale.

6. Conseillers d'orientation intérimaire, contractuels administratifs, sociaux, de santé et ITRF.

ε Donnée non publiable en raison d'effectifs insuffisants (mais non nuls)

n.d. Donnée non disponible.

Unité : salaire en euros.

Champ : Académie de Strasbourg.

Source : SIASP, Insee. Traitement MENJ-MESRI-DEPP.



La politique de santé

Médecine de prévention

Le service de médecine de prévention contribue à promouvoir la santé des personnels par la surveillance médicale des agents et les actions de prévention. Il a pour rôle de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail.

Par son rôle préventif, le médecin de prévention, assisté par le personnel de santé spécialisé, est le conseiller de l'administration et des agents s'agissant de :

- L'amélioration des conditions de vie et de travail dans les services et les établissements,
- L'hygiène générale des locaux de service,
- L'adaptation des postes de travail, des techniques et des rythmes de travail du personnel.

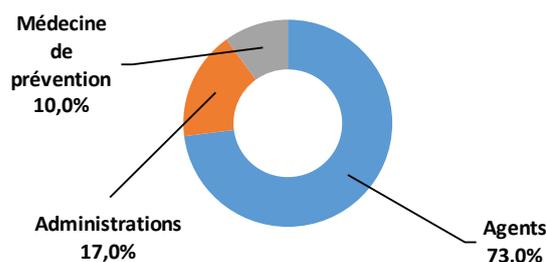
Le service compte au total 3 médecins, 3 infirmières et une secrétaire répartis de la façon suivante :

- Dans le département du Bas-Rhin : 2 médecins contractuels (1,5 ETP), une secrétaire (1 ETP) et 2 infirmières (1,6 ETP).
- Dans le département du Haut-Rhin : 1 médecin vacataire (0,4 ETP), une infirmière (0,8 ETP).

Visites médicales

En 2018, 2 001 visites médicales ont eu lieu dans l'académie.

Parmi ces visites médicales, 1 813 sont des visites à la demande soit 91% du total. Elles se répartissent par demandeur de la façon suivante :



L'ensemble des visites médicales (2 001) peuvent être réparties de la façon suivante :

Surveillance médicale particulière

En 2018, 125 visites ont été effectuées dans le cadre de la surveillance médicale particulière.

Selon l'article 15-1 et 24 du décret n°82-453 du 28 mai 1982, la surveillance médicale particulière concerne le suivi des agents handicapés, les femmes enceintes, les agents réintégrés après congé de longue maladie ou de longue durée, les agents exposés à des risques professionnels spécifiques, les agents atteints de pathologies particulières que le médecin estime devoir suivre de façon régulière.

Surveillance médicale quinquennale

63 visites ont été réalisées dans le cadre de la surveillance médicale quinquennale en 2018.

Les agents qui ne relèvent pas de la surveillance médicale particulière et qui n'auraient pas bénéficié de l'examen médical prévu à l'article 22 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 font l'objet d'une visite médicale auprès d'un médecin de prévention tous les cinq ans.

Le travail d'expertise

La gestion et la mise en œuvre des demandes de mutations inter et intra-académiques
L'orientation et l'aide à la décision des personnels en CMO lors des passages en congés longs.

Mise en place du programme annuel de prévention

- Renforcer le pilotage et l'organisation de la santé et de la sécurité au travail

Extension du dispositif de prévention, des RPS grâce au recrutement du psychologue du travail.

Impulser une politique commune en matière de santé sécurité au travail.

Prévoir un copil en santé sécurité au travail.

- Prioriser la prévention des risques professionnels particuliers

Faire du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) un outil de priorisation des risques

Finaliser le document unique dans toutes les écoles et EPLE.

Développer une culture de prévention des risques professionnels, grâce à la démarche participative du DUER en impliquant les personnes ressources comme l'assistant de prévention et les conseillers de prévention.

L'ISST visitera l'ensemble des établissements déclarant ne pas avoir de DUER.

Évaluer et prévenir les risques particuliers.

Les DUER n'intègrent pas l'ensemble des risques présents.

Étendre le plan de prévention des RPS dans l'académie de Strasbourg.

- Diffuser des connaissances sur la santé et la sécurité au travail

La formation en santé et sécurité au travail sera proposée à l'ensemble des personnels arrivant dans un nouveau métier et proposée à l'encadrement notamment IEN et chefs d'EPL.

Former l'encadrement (IA-IPR, chefs d'EPL, IEN) à la prévention des RPS.

Généraliser la formation à la santé et sécurité au travail aux fonctionnaires stagiaires des filières professionnelles et technologiques.

Développer une culture de prévention des RPS grâce à la démarche participative du DUER en impliquant les personnes ressources comme l'assistant de prévention et les conseillers de prévention.

Poursuivre les formations existantes pour les personnels arrivant dans un nouveau métier.

Poursuivre les formations pour des risques spécifiques comme l'habilitation électrique (nouveau et recyclage) PRAP.

- Renforcer le service de médecine de prévention

Les moyens humains sont insuffisants pour assurer l'ensemble des visites médicales. Outre les personnels d'État travaillant dans les écoles, EPLE, services rectoraux et départementaux, le service de médecine de prévention prend en charge les personnels rectoraux en poste dans les établissements privés sous contrat, au CROUS, CREPS et à l'ONISEP, les personnels du CANOPE, de certains GRETA, du GIP/DAFCO, des CFA publics, l'ensemble des personnels employés directement par les établissements (AED...), les contractuels employés par le rectorat et les DSDEN (enseignants et AESH).

Le recrutement d'un médecin du travail à temps plein en remplacement d'un départ de mi-temps vient utilement compléter l'équipe mais ne permet pas de faire face à toutes les tâches. D'où les objectifs suivants :

Améliorer le fonctionnement en pluridisciplinarité.

Améliorer la surveillance des personnels au regard de certains risques.

Favoriser le recrutement d'au moins un médecin de prévention de plus grâce à une offre d'emploi attractive, réaliste et volontariste.

La politique sociale

Service social des personnels

Le service social intervient pour tous les personnels de l'Éducation nationale du public comme du privé sous contrat, personnel titulaire ou contractuel : les enseignants des 1^{er} et 2nd degrés, les personnels administratifs, les personnels de santé/social, les assistants d'éducation, les assistants de vie scolaire, les ouvriers de service, les retraités et les ayants droits de l'action sociale. Le service social des personnels est doté de 6 ETP assistants de service social en 2018/2019 et d'1 ETP de conseillère technique de service social. L'organisation est académique, 3 assistants de service social sont basés à la DSDEN 68 et 4 dans les locaux du Rectorat de Strasbourg site Poincaré.

L'intervention de l'assistant social suppose la libre adhésion de l'utilisateur, qu'il soit saisi par la personne elle-même ou par un tiers. L'assistant social est soumis au secret professionnel.

Personnes aidées

Le service social a rencontré 1 385 personnes (+23) (858 dans le Bas-Rhin et 527 dans le Haut-Rhin) sur les 29 559 personnels de l'académie, public et privé, soit 4,6% des effectifs actifs.

Ce sont majoritairement des personnels enseignants à 66% (et PSY-EN), âgés entre 45 et 49 ans (entre 50 et 54 l'année dernière).

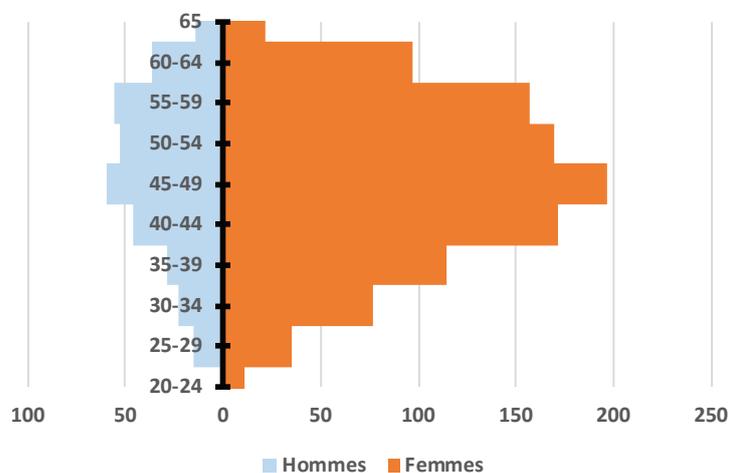
- 34,4% viennent du 1^{er} degré (la part d'enseignants du 1^{er} degré est de 34,5% au niveau académique) alors qu'elle était de 33,7% l'année dernière

- 35,1% du 2nd degré (la part d'enseignants du 2nd degré est de 46,5% au niveau académique) alors qu'elle était de 34,7% l'année dernière

Fonctions des personnels reçus au service social des personnels

2018-2019	Femmes	Hommes	Ensemble
2 nd degré public	5		5
1 ^{er} degré public	402	74	476
Administratifs et encadrements	30	11	41
AE, AVS	335	151	486
Retraité	97	18	115
Professeurs contractuels	59	24	83
2 nd degré privé	11	10	21
Infirmiers, assistants social, médecins	14	2	16
Agents techniques	5	4	9
Autre situation	23	3	26
ITRF, agents de laboratoire	8	7	15
Autres	29	17	46
1 ^{er} degré privé	33	13	46
Total	1 051	334	1 385

La pyramide des âges des personnes reçues au service social (2018-2019)



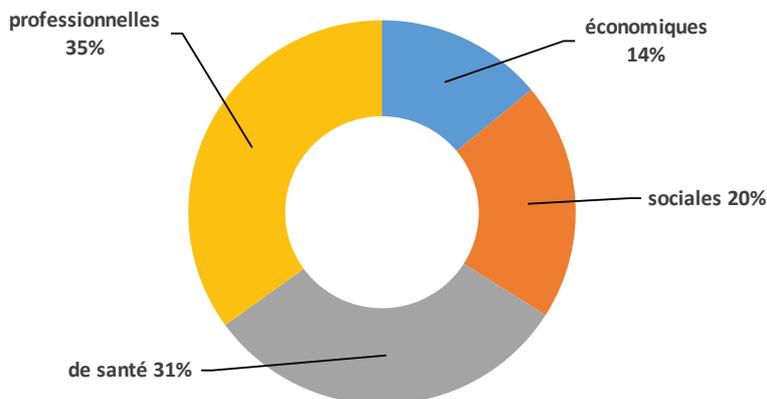
Domaines d'activité du service social du personnel

Le service social des personnels de l'Éducation nationale est un service social du travail qui a pour mission de contribuer à la recherche de solutions aux problèmes que peut rencontrer l'agent au travail. Il veille à un équilibre entre les besoins des personnels et les exigences de l'emploi en intervenant dans les domaines suivants :

Le service social est sollicité principalement pour accompagner les personnes ayant des problèmes

- De santé (35% des motifs),
- Des difficultés d'ordre professionnel (31% des motifs),
- Des problématiques sociales (20% des motifs)
- Des problématiques économiques (14% des motifs).

Problématiques rencontrées par les personnels (2018-2019)



Les difficultés liées à la santé : 889 personnes rencontrées

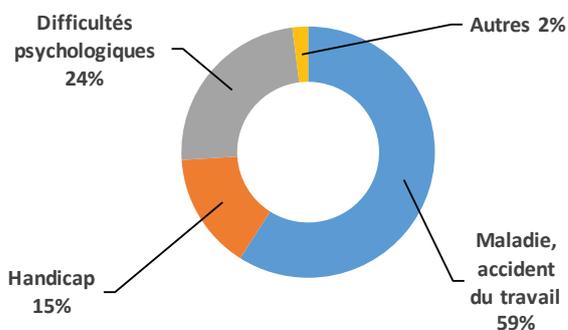
Les problématiques liées à la santé sont les plus significatives de l'activité : 35%.

Dans ce cadre, le service social des personnels travaille au plus près avec la médecine de prévention. La santé ayant généralement des répercussions sur la vie personnelle, professionnelle, voire sur l'aspect financier, l'assistant social a toute sa place dans l'accompagnement de ces situations.

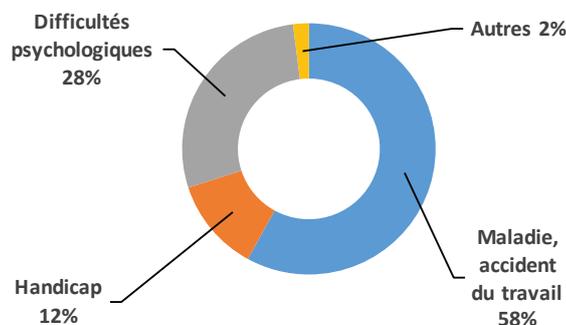
Les problèmes de santé (2018-2019)

2018-2019	Femmes	Hommes	Ensemble
Nombre de maladie, accident de travail	348	108	456
Nombre d'handicap	88	23	111
Nombre de difficultés psychologiques	140	51	191
Autres	15	3	18

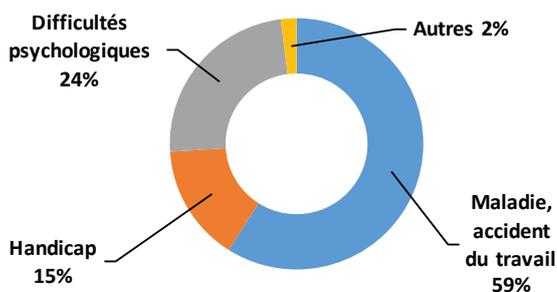
Femmes



Hommes



Ensemble



Dès qu'une personne obtient un congé de maladie long (CLM, CLD), le service social lui adresse un courrier de mise à disposition. Notons qu'environ une personne sur deux donne suite à ce courrier.

Le rôle du SSP consiste à répondre aux questions d'accès aux droits (CLM, CLD) et sur les dispositifs existants (Occupation thérapeutique, Majoration Tierce Personne, CLM fractionné, postes adaptés, temps partiel thérapeutique).

Il accompagne également à la reprise du travail notamment par le biais des dispositifs d'occupation thérapeutique et de poste adapté.

67 occupations thérapeutiques ont été mises en place et suivies cette année. Elles permettent à des personnes qui vont prochainement reprendre leur emploi de renouer avec le travail. L'accompagnement d'une personne en occupation thérapeutique demande du temps : écoute de la personne et de sa problématique, recherche du lieu d'accueil, élaboration du contrat, suivi.

117 personnes ont été vues pour l'entrée ou le suivi en poste. Ce dispositif concerne les enseignants qui ont une problématique de santé, souhaitant être maintenus dans des fonctions pédagogiques ou se réorienter professionnellement. La décision revient à la DRH après avis des médecins de prévention, de l'assistant social de personnel, de la conseillère mobilité carrière. L'assistant social assure la coordination et formalise par un contrat annuel les modalités d'accueil de l'agent.

210 personnes reçues avaient des **difficultés psychologiques**. Elles cumulent souvent les problèmes sur plusieurs plans. L'accompagnement consiste à les amener à des soins réguliers et à veiller à ce que la situation ne se dégrade pas. L'assistant de service social fait souvent le lien avec les services de gestion lorsque l'agent n'est pas en capacité de faire ses démarches.

528 entretiens concernaient la maladie, l'accident du travail. La personne a souvent besoin de parler de ses problèmes de santé, des répercussions que cela a pour elle, de ce qu'elle ressent. La maladie peut concerner la personne elle-même ou un de ses proches (conjoint, enfant).

134 entretiens concernaient le handicap.

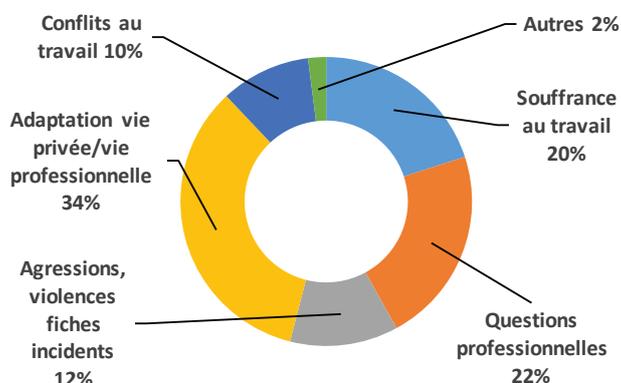
Les problèmes professionnels : 784 personnes rencontrées (2018-2019)

Ils représentent **31%** des problèmes énoncés.

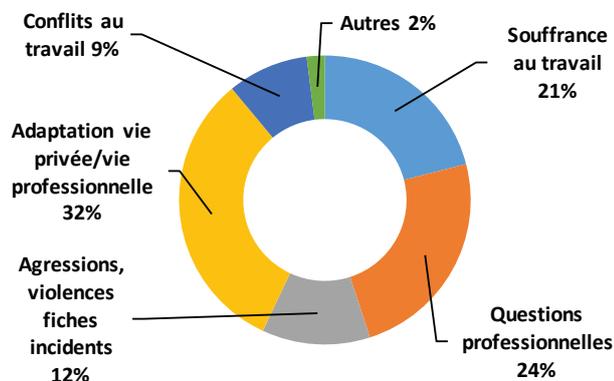
784 personnes ont sollicité le SSP cette année pour des problèmes en lien avec le travail, soit 157 personnes concernées en plus par rapport à l'année dernière.

2018-2019	Femmes	Hommes	Ensemble
Nombre de souffrance au travail	114	38	152
Nombre de questions professionnelles	124	34	158
Nombre d'agressions, violences, fiches incidents	68	28	96
Nombre d'adaptation vie privée/vie professionnelle	191	42	233
Conflits au travail	56	9	65
Autres	12	4	16

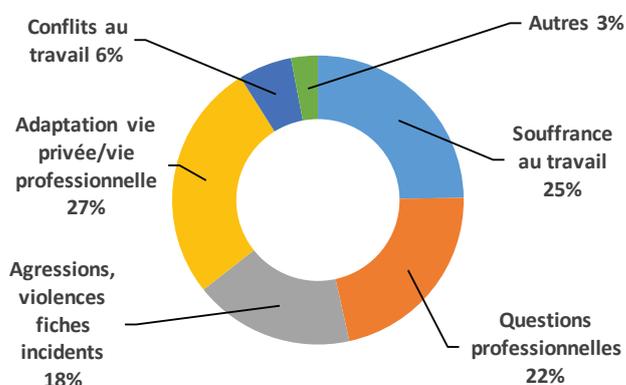
Femmes



Hommes



Ensemble



Beaucoup de personnes font part de souffrance et/ou de stress au travail, d'épuisement professionnel. Le service social des personnels rencontre également des agents victimes d'agression et/ou de violence dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions (109 situations, soit une baisse de 16). Dans ce cadre, un courrier de mise à disposition est fait de manière quasi systématique pour proposer l'intervention du SSP.

Les problèmes économiques : 364 personnes rencontrées (2018-2019)

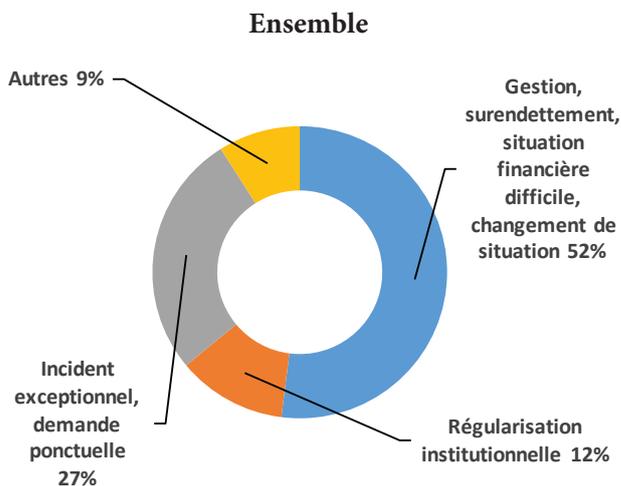
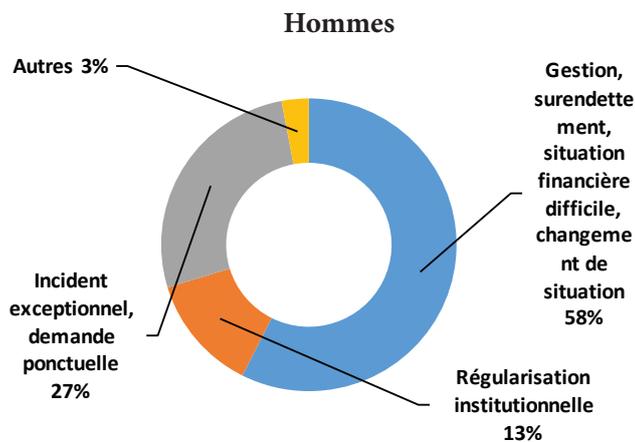
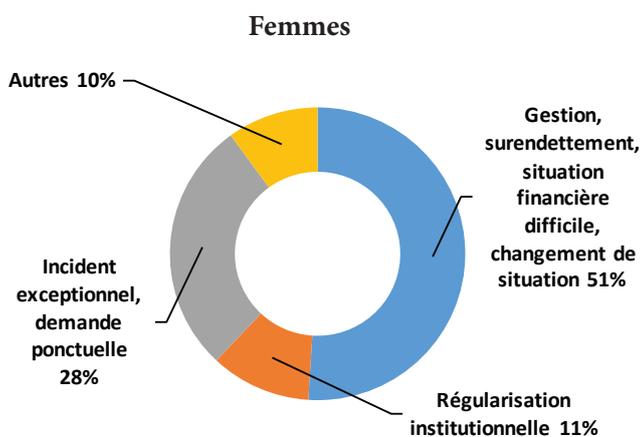
Les régularisations institutionnelles : 44 actes.

Ce sont des personnes en attente de décision de congés longue maladie/congés longue durée du comité médical, de liquidation de pension d'invalidité par le ministère, et pour lesquelles des maintiens de traitement entraînent d'importants trop-perçus.

Le **surendettement, gestion budgétaire** concernent 190 interventions. Le service a la possibilité d'orienter les personnels vers la Conseillère en Économie Sociale et Familiale (CESF), qui peut engager un travail budgétaire et l'accompagnement vers le dépôt du dossier de surendettement si nécessaire.

Les **incidents exceptionnels et demandes ponctuelles**, 96 demandes : ces situations ne nécessitent pas de suivi particulier (140 demandes en 2016-2017 soit une augmentation de 105%).

2018-2019	Femmes	Hommes	Ensemble
Gestion, surendettement, situation financière difficile, changement de situation	138	46	184
Régularisation institutionnelle	31	10	41
Incident exceptionnel, demande ponctuelle	75	21	96
Nombre d'adaptation vie privée/vie professionnelle	191	42	233
Autres	28	2	30

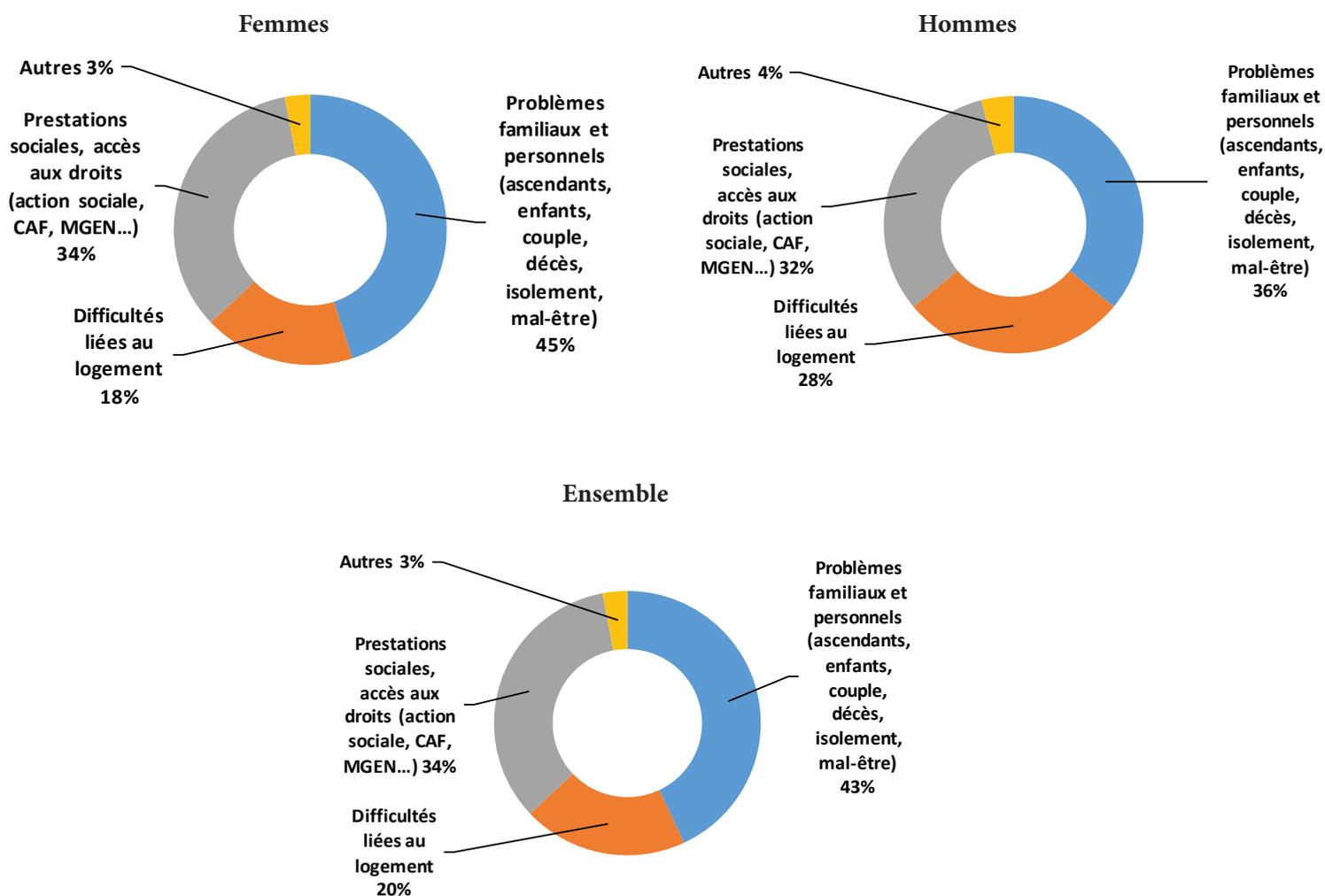


Les problèmes sociaux : 498 personnes rencontrées (2018-2019)

Ils représentent 20% des demandes. Ce sont souvent des situations qui nécessitent un travail de suite en utilisant notre réseau de partenaires extérieurs à l'Éducation Nationale. Les problèmes sociaux mettent parfois du temps avant d'émerger.

- 214 actes pour des problèmes familiaux
- 108 actes pour des problèmes liés au logement
- 162 actes pour l'accès aux droits et aux prestations sociales
- 14 autres

2018-2019	Femmes	Hommes	Ensemble
Problèmes familiaux et personnels (ascendants, enfants, couple, décès, isolement, mal-être)	158	38	196
Difficultés liées au logement	65	29	94
Prestations sociales, accès aux droits (action sociale, CAF, MGEN...)	122	33	155
Autres	10	4	14



Les cellules d'écoute en cas d'événements graves (2018-2019)

Le SSP intervient suite aux incidents graves (agression d'enseignant essentiellement, décès brutal...)

Le service prend contact rapidement avec le chef d'établissement afin d'évaluer la situation et définir, le cas échéant d'une intervention.

Les suites à donner sont de plusieurs ordres :

- Une évaluation et un appui technique : l'AS prend le temps d'échanger avec le chef d'établissement, l'IEN ou le directeur d'école pour comprendre ce qui s'est passé, quelles sont les personnes concernées, les conséquences. Ce temps d'évaluation permet également au responsable de prendre du recul et de mettre en place des aides adaptées à la gravité de la situation.
- Des entretiens individuels peuvent avoir lieu dans l'établissement ou dans les bureaux des assistantes sociales.
- Des entretiens collectifs, avec l'appui d'un psychologue, si possible, pour relativiser le traumatisme au travers d'un groupe d'expression. Ces entretiens collectifs devraient avoir lieu uniquement lorsque l'événement grave est en lien direct avec le travail.

Le service social des personnels est intervenu pour **huit situations collectives**; dans le cadre de décès d'élèves, d'agents et au moment des attentats.

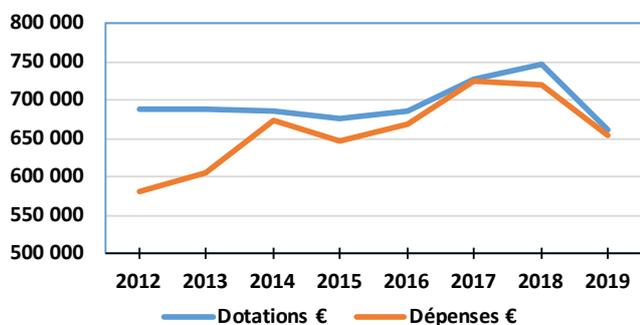
Les interventions collectives en cas de conflits d'équipe.

Le SSP est intervenu cette année pour 6 situations de conflits; dans le cadre de la gestion d'équipe, de problèmes relationnels dans une équipe du 1^{er} degré, de relations conflictuelles avec des parents.

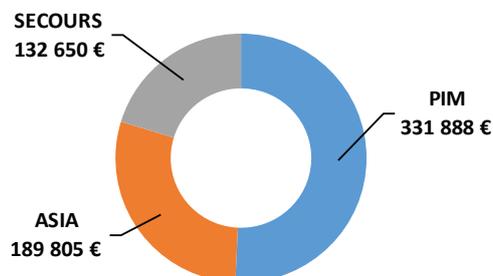
Le SSP a également un rôle de prévention et d'alerte au niveau des services de la DRH et peut favoriser la mise en lien avec le psychologue du travail.

Les dotations et dépenses

Évolution dotation et dépenses entre 2012 et 2019



Répartition des dépenses par postes enseignement public



ASIA année civile 2019

Prestations inter-ministerielles (PIM) année civile 2019

	Bénéficiaires	Dépenses (en €)
Restauration (nombre repas)	3 014	3 916
Séjour enfants	246	16 373
Aide aux enfants handicapés	187	311 599
Total	3 447	331 888

	Bénéficiaires	Dépenses (en €)
Études	208	124 800
Restauration	nd	19 333
Logement	46	27 700
Environnement professionnel	230	4 500
Séjour d'enfants	171	10 804
Conseil en eco soc et fam	nd	2 668
Total		189 805

nd : non déterminé

Secours

	2016 (en €)	2017 (en €)	2018 (en €)	2019 (en €)
Bas-Rhin	92 760	89 650	98 150	89 000
Haut-Rhin	57 600	63 050	49 219	43 650
Académie	150 360	152 700	147 369	132 650

nombre de secours en 2019 : 169

La santé et sécurité au travail

Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail

Les acteurs en santé et sécurité au travail

Les acteurs en santé et sécurité au travail sont :

- Un conseiller de prévention académique et deux conseillers départementaux
- Un inspecteur santé et sécurité au travail (ISST).
- Un psychologue du travail a été recruté en novembre 2017

Les priorités d'action retenues en 2018-2019

- Réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels et développement d'outils de la prévention ;

Pour l'académie de Strasbourg, l'enquête santé et sécurité au travail a permis d'apprécier l'état d'avancement des démarches de prévention et de maîtrise des risques professionnels dans le domaine de la santé et de la sécurité des personnels et des élèves. Sur 217 établissements du second degré interrogés, 212 ont répondu à l'enquête (soit près de 98%).

Ces résultats permettent de prioriser l'aide (conseil et assistance) à apporter aux établissements. 182 établissements ont réalisé leur document unique, 113 établissements mettent à jour annuellement le document unique. De plus, les risques psychosociaux sont pris en compte dans 116 cas.

Pour le premier degré, 98% des écoles ont un document unique dans le Bas-Rhin et 99% dans le Haut-Rhin.

- Renforcement du réseau des assistants de prévention dans les EPLE
55% des EPLE ont un assistant de prévention.
70% des assistants de prévention relèvent de l'Éducation nationale.

L'académie de Strasbourg a comme objectif d'intégrer la question des risques psychosociaux (RPS) dans le Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER) et de mettre en place des actions de prévention primaire et secondaire des RPS.

Les inspections

L'année scolaire 2018-2019 a été la première année de plein exercice après la prise de fonction.

Le programme annuel de visite a été établi pour répondre à l'enquête nationale qui concernait les risques liés aux activités de soudage ainsi que sur la base de l'enquête académique annuelle en santé et sécurité au travail et de la liste des établissements n'ayant fait l'objet d'aucune visite. Les autres visites ont été effectuées après des signalements sur des fiches du registre de santé et sécurité au travail portés à la connaissance de l'ISST ou sur demande de chefs d'établissement.

Au total, 37 visites ont été effectuées (36 établissements, 1 service) : 18 ont fait l'objet d'un rapport d'inspection, 11 d'une note de visite, les 8 autres ayant fait l'objet d'un rapport spécifique lié à la thématique nationale.

Un suivi après visite est assuré par les conseillers de prévention ou par l'ISST lui-même dans certains cas.

Les actions de prévention

Formations sur les règles applicables en santé et sécurité au travail et sur les outils (DUER, PPMS) des directeurs d'école, des adjoints gestionnaires, des directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques et des chefs d'établissement nouvellement nommés.

Formation des membres du CT-CHSCT du groupement d'intérêt public, formation continue et insertion professionnelle. Formation initiale et continue des assistants de prévention par le conseiller de prévention académique et l'ISST, à destination des personnels relevant de l'Éducation nationale.

Formation initiale et continue des assistants de prévention de circonscription par les conseillers de prévention départementaux.

Formation à la santé et la sécurité au travail des professeurs de STI et de sciences stagiaires ESPE.

Formation de l'encadrement (IEN ET-EG et personnels de direction) à la prévention des RPS.

Mise en oeuvre des outils en santé et sécurité au travail

Aide à la mise en oeuvre du document unique.

Aide à l'élaboration et la mise en oeuvre des PPMS attentat intrusion et risques majeurs.

Participation aux CHSCT et aux CHS

L'ISST et les conseillers de prévention sont invités aux CHSCT et participent ponctuellement à des CHS et à des conseils d'école suivant les points abordés.

SIGLES

AAE	Attaché d'administration de l'état
ADAENES	Attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
ADJAENES	Adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
ADM	Personnels administratifs (IATSS)
ADMIN	Administrative (Filière)
AE	Adjoint d'enseignement
AED	Assistant d'éducation
AESH	Accompagnant des élèves en situation de handicap
AIS	Adaptation et intégration scolaire
APAENES	Attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
APS	Assistant de prévention et de sécurité
AS	Assistant social
ASH	Adaptation scolaire et scolarisation des enfants handicapés
ASI	Assistant ingénieur
ASIA	Action sociale d'initiative académique
ASP	Assistant pédagogique
ASPH	Accompagnant personnels en situation de handicap
ASS	Personnels administratifs, santé et sociaux
ASSAE	Assistant de service social des administrations
ATEE	Adjoint technique des établissements d'enseignement
ATRF	Agent technique de recherche et formation
ATSEM	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles
ATSS	Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé
AVS	Auxiliaire de vie scolaire
BOE	Bénéficiaire de l'obligation d'emploi
BOP	Budget opérationnel de programme
BSA	Bilan social académique
BTS	Brevet de technicien supérieur
CAF	Caisse allocations familiales
CAFER	Centre Apertura de formation européenne et de recherche
CAFFA	Certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique
CAFIPEMF	Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître-formateur
CANOPE	Réseau de création et d'accompagnement pédagogique
CAPEPS	Certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive
CAPES	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré
CAPET	Certificat d'aptitude au professorat d'enseignement technique
CAPLP	Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel
CAPPEI	Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive
CCAPP	Conseil carrière et accompagnement professionnel des personnels
CE	Chargé d'enseignement
CE1	Cours élémentaire 1ère année
CESF	Conseiller en économie sociale et familiale
CFA	Centre de formation d'apprentis
CFC	Conseiller en formation continue
CHS	Commission hygiène et sécurité
CHSCT	Comité hygiène sécurité et conditions de travail

CIO	Centre d'information et d'orientation
CLD	Congé longue durée
CLM	Congé longue maladie
CMC	Conseil mobilité carrière
CMO	Congé maladie ordinaire
COP	Conseiller d'orientation-psychologue
CP	Cours préparatoire
CPC	Conseiller pédagogique de circonscription
CPE	Conseiller principal d'éducation
CPF	Compte personnel de formation
CPGE	Classes préparatoires aux grandes écoles
CREPS	Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
CT	Comité technique
CTSS	Conseiller technique de service social
CV	Curriculum vitae
DAAFCS	Division des affaires financières, appui et conseil aux établissements et aux services
DAASEN	Directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale
DAFCO	Délégation académique à la formation continue
DAFOR	Délégation académique à la formation continue des personnels
DASEN	Directeur académique des services de l'éducation nationale
DDFPT	Directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques
DEC	Division des examens et concours
DEPP	Division de l'évaluation, de la prospective et de la performance
DGESCO	Direction générale de l'enseignement scolaire
DPAE	Division des personnels d'administration et d'encadrement
DPE	Division des personnels enseignants
DRH	Direction des ressources humaines
DSDEN	Direction des services départementaux de l'éducation nationale
DUER	Document unique d'évaluation des risques
DUERP	Document unique d'évaluation des risques professionnels
EG	Enseignement général
EMF	Enseignant maître formateur
EPLE	Établissement public local d'enseignement
EPS	Éducation physique et sportive
EQTP	Équivalent temps plein
ÉREA	École régionale d'enseignement adapté
ESPE	École supérieure du professorat et de l'éducation
ET	Enseignement technologique
ETP	Équivalent temps plein
EXEAT	Autorisation de sortie de leur département
FCI	Formation continue individualisée
FIL	Formation d'initiative locale
FIPHFP	Fonds pour l'Insertion des personnes handicapées dans la fonction publique
FTP	Formations territoriales de proximité
GAIA	Gestion académique informatisée des actions de formations
GIP	Groupement d'intérêt public

GRETA	Groupement d'établissements
GRH	Gestion des ressources humaines
GT	Général et technologique
GT	Groupe de travail
IA	Inspecteur d'académie
IATSS	Ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé
IEN	Inspecteur de l'éducation nationale
IGE	Ingénieur d'études
IGR	Ingénieur de recherche
IH2EF	Institut des hautes études de l'éducation et de la formation
IMP	Indemnité pour mission particulière
INEAT	Autorisation d'entrée dans le département souhaité
INF	Infirmière
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IO	Information et orientation
IPAG	Institut de préparation à l'administration générale
IPR	Inspecteur pédagogique régional
IR	Indemnité de résidence
IRA	Institut régionaux d'administration
ISST	Inspecteur santé et sécurité au travail
ITRF	Ingénieur et personnels techniques de recherche et de formation
LGBT	Lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres
LP	Lycée professionnel
LV	Langue vivante
MAVELEC	Maintenance de l'audiovisuel électronique
MCMP	Mission conseil en mobilité et parcours professionnel
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
MED	Personnels médico-sociaux (IATSS)
MEN	Ministère de l'éducation nationale
MENJ	Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
MESRI	Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
MGEN	Mutuelle générale de l'éducation nationale
NBA	Nomenclatures budgétaires académiques
ONISEP	Office national d'information sur les enseignements et les professions
PAE	Projet d'accueil individualisé
PAF	Plan académique de formation
PCH	Prestation de compensation du handicap
PDF	Plan de formation
PE	Professeur des écoles
PEGC	Professeur d'enseignement général de collège
PEPS	Professeur d'éducation physique et sportive
PFRH	Plateforme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines
PIM	Prestations interministérielles
PLP	Professeur de lycée professionnel
PPMS	Plan particulier de mise en sûreté

PRAP	Prévention des risques liés à l'activité physique
PSY-EN	Psychologues de l'éducation nationale
RAEP	Reconnaissance des acquis de l'expérience
REP	Réseau d'établissements prioritaires
REP +	Réseau d'établissements prioritaires renforcée
RPS	Risques psychosociaux
SADM	Services académiques
SAENES	Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
SANTE-SOC	Santé-social (filière)
SBSSA	Sciences biologiques et sciences sociales appliquées
SEGPA	Section d'enseignement général et professionnel adapté
SEP	Section d'enseignement professionnel
SFT	Supplément familial de traitement
SG	Secrétaire général
SIASP	Système d'information sur les agents du service public
SIO	Service académique et centre d'information et d'orientation
SSP	Service social des personnels
STI	Sciences et technologies industrielles
STI2D	Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
STS	Section de technicien supérieur
SVT	Sciences de la vie et de la terre
TEC RF	Technicien de recherche et de formation
TECH	Personnels techniques, ouvriers et de service (IATSS)
TIB	Traitement brut indiciaire
TRF	Technicien de recherche et de formation
TSA	Troubles du spectre autistique
UPE2A	Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants